

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Audit Bureau of Circulations
Membre de la Canadian Daily Newspaper Association
Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada
Limitée, au numéro 21, rue Saint-Jacques, à Montréal

PRIS DE L'ABONNEMENT ANNUEL

Par la poste	
Canada (sauf Montréal et banlieue)	\$ 4
Etats-Unis et Empire britannique	\$ 5
Union postale	\$ 12
Livraison à domicile	
Montréal et banlieue	\$ 5

Tous les abonnements sont payables d'avance

Rédacteur en chef :

Eustache Letellier de Saint-Just

VENDREDI, 20 FEVRIER 1942

Pour déjouer la manoeuvre conscriptionniste

Le débat sur le discours du Trône s'est terminé hier, aux Communes, par un vote qui témoigne de la confiance dont jouit le gouvernement. De ce fait, la province de Québec a tous les motifs de se réjouir, car nous avons tout à perdre à un affaiblissement du gouvernement actuel.

Ce long débat, qui a vu 135 députés prendre successivement la parole, n'aura porté en somme que sur l'un des points du programme du gouvernement: le plébiscite, auquel les députés ont rattaché, les uns pour l'approuver, les autres pour s'y opposer, la question immédiate de la conscription pour le service outre-mer.

On ne peut nier que cette question soit aujourd'hui au premier plan, mais on a toutes les raisons de déplorer qu'il en soit ainsi, car l'agitation qu'elle suscite nuit forcément, par le trouble et l'anxiété qu'elle met dans les esprits, à l'exécution de la politique de guerre de la nation.

Les conscriptionnistes veulent le service militaire obligatoire avant toute autre chose. Le gouvernement, au contraire, estime, comme l'ont dit tour à tour les ministres, que la conscription n'a qu'une importance secondaire dans l'ensemble de l'effort de guerre du Canada. La décision de tenir un plébiscite dans la forme définie par le premier ministre signifie précisément que le gouvernement ne tient pas la conscription pour une question pressante.

De l'ensemble des discours prononcés au cours du débat qui vient de se terminer, l'opinion publique aura conclu néanmoins que la conscription est la question du jour. Les quatre amendements proposés par M. Coldwell, M. Jean-François Pouliot, M. Liguori Lacombe et M. Hanson visaient également à arracher au parlement de façon plus ou moins directe, un vote sur la conscription. Il est très heureux, estimons-nous, que le gouvernement soit sorti victorieux de tous ces pièges.

A quoi sert de gagner du temps? se demandera-t-on. Nous croyons que le temps — l'avenir — démontrera péremptoirement que la conscription pour le service outre-mer serait une mesure non seulement inefficace mais inopportune du strict point de vue militaire. L'avenir nous fera voir plus clairement qu'aujourd'hui la nécessité impérieuse d'orienter notre politique de guerre dans le sens de la défense territoriale du Canada, d'une contribution industrielle grandement accrue, et, surtout, d'un développement poussé à l'extrême limite du programme actuel, déjà formidable, de l'entraînement des aviateurs.

Or, il n'est pas besoin pour réaliser tout cela de la sorte de conscription que préconisent les adversaires du gouvernement.

La campagne conscriptionniste n'est qu'une manoeuvre politique tentée par un petit groupe de tories. Le succès de cette manoeuvre est déjà grandement compromis par la défaite qu'a subie M. Meighen. Le gouvernement King fera le reste, à moins que nous fassions l'erreur de lui retirer notre confiance.

Les institutrices doivent-elles se dévouer gratuitement?

C'est un vieux sujet qui demeure toujours d'actualité parce que les faits déplorables qu'il évoque ne varient pas. Depuis longtemps, il nous arrive périodiquement de remarquer que les institutrices rurales, qui accomplissent une besogne souvent très dure et nécessaire, ne sont pas rémunérées convenablement. Dans trop de cas, elles reçoivent un salaire de famine. Le coût de la vie augmente, depuis la guerre et au reste bien avant le début des hostilités. Les nécessités de l'existence, logement, nourriture, vêtement, tout marque une tendance à la hausse. Les ouvriers syndiqués demandent et obtiennent des augmentations de salaire ou des bonis de vie chère. Les jeunes filles qui travaillent dans les usines de munitions sont payées avec justice. Celles qui font du service domestique exigent un salaire de plus en plus élevé; elles pratiquent même à l'occasion un certain chantage auprès de leurs patrons, par suite des grandes demandes de main-d'oeuvre féminine sur le marché du travail. Les conditions de vie changent partout; il n'y a qu'une chose qui demeure perpétuellement semblable à elle-même: le traitement de nos institutrices rurales, de ces jeunes filles mo-

destes et méritantes qui travaillent à faire la lutte à l'analphabétisme au sein de notre population. Pour une tâche aussi indispensable, pour mener le bon combat de la lumière, pour chasser l'obscurité de l'ignorance, ces personnes gagnent \$5.76 par semaine! C'est qu'il y a de véritablement admirable, c'est qu'il se trouve encore des personnes qui consentent, dans ces conditions, à se consacrer à la carrière ingrate de l'enseignement.

Le premier ministre de la province, M. Godbout, et le secrétaire provincial, M. Perrier, ont reçu il y a deux jours une délégation de la Fédération des institutrices catholiques rurales du Québec. Elles ont voulu exposer avec franchise aux autorités la situation pénible qui est la leur. Elles ne pouvaient trouver un auditeur plus sympathique que le premier ministre qui, dès son entrée à l'Assemblée législative, en 1929, s'est aussitôt préoccupé du sort de nos institutrices. Il leur a promis qu'elles obtiendraient sans tarder un allègement de leur fardeau actuel.

Le premier ministre a fait une observation très juste quand il a dit qu'il importait de créer un esprit nouveau. Un esprit nouveau, c'est-à-dire la compréhension, dans toutes nos commissions scolaires, du rôle véritable de l'institutrice. Le civisme le plus élémentaire n'exige-t-il pas que la population fasse les sacrifices financiers nécessaires pour assurer à nos enfants le minimum d'instruction? Nous n'en sommes plus au temps, nous voulons du moins l'espérer, où il était nécessaire d'établir les avantages de l'éducation. Personne n'oserait plus sérieusement soutenir en public que l'instruction n'est pas l'héritage le plus précieux que nous puissions léguer à la jeune génération. Cependant, quand il s'agit de déboursier quelques dollars, les convictions apparaissent moins solides. Et l'on persiste à verser des traitements de famine à des jeunes filles qui se demandent comment elles réussiront à rejoindre les deux bouts à la fin de l'année. La petite école du rang est souvent une triste demeure où la maîtresse dispense les trésors de la connaissance sans pouvoir participer, ne serait-ce que de très loin, aux trésors de la vie confortable.

Notre enseignement primaire rural n'est peut-être pas ce qu'il devrait être. A qui la faute? Beaucoup de jeunes filles douées refusent de s'engager dans une voie qu'elles jugent sans issue. Il n'y a que les plus courageuses à persévérer dans une carrière qui assure leur existence d'aussi précaire façon. M. Perrier a sans doute raison de déclarer que "l'unique moyen d'arriver à une conclusion utile serait, pour le gouvernement, d'adopter les commissions scolaires à payer le salaire des institutrices, comme il le fait actuellement pour la construction des écoles, tout en respectant leur autonomie". C'est à cette solution qu'il faudra en venir, si les commissions scolaires ne peuvent ou ne veulent pas se rendre compte des exigences élémentaires de la vie moderne et refusent aux institutrices l'argent que leurs compagnes sont en mesure de se faire facilement dans d'autres sphères. Fait assuré, le gouvernement provincial a l'intention d'étudier à fond la situation et de réparer une injustice qui dure déjà depuis trop longtemps. L'éloquent plaidoyer de la présidente de la Fédération n'aura pas été vain.

Choses du temps

La leçon du pharisien

Du compte-rendu du bal des Disciples de Thémis, paru mercredi dernier dans la page féminine du Canada, le Devoir relève la phrase suivante: "A minuit, le souper fut servi dans la Salle dorée, où la table d'honneur était fleurie de jonquilles..." Et notre austère confrère commente:

"... le souper... servi à minuit... coquille typographique. Il aurait fallu lire: le souper fut desservi à minuit, car à minuit, c'était le Mercredi des cendres, premier jour du carême. Et ce n'est pas quand l'Etat se met à prescrire le carême que les fâcheux doivent le proscrire."

Que voilà une leçon opportune et avec quelle hauteur notre pharisien traite la plèbe infidèle qui ose enfreindre la règle ecclésiastique dont il est le seul interprète! Comment les Disciples de Thémis ont-ils pu oublier de consulter le Devoir sur les règlements du jeûne et de l'abstinence? Au lieu de cela, ils se sont fiés au bon sens, ils se sont dit que le carême ne commençait qu'à minuit le mercredi 18 février, c'est-à-dire à une heure du matin de l'heure avancée et ils se sont fait servir à souper à onze heures, heure du bon Dieu, le mardi gras, ce qui leur donnait une heure pour festoyer sans remords de conscience. En fait, le souper des Disciples de Thémis, du témoignage des convives présidents, qui pratiquent leur religion honnêtement sans être, comme le Devoir, plus catholiques que le Pape, fut desservi à une heure et dix minutes, ce qui veut dire qu'à une heure les dîneurs en étaient rendus au café. Et le liquide ne rompt pas le jeûne, que nous sachions... Pour une fois que le Devoir fait montre de son orthodoxie et de son inflexibilité en ce qui concerne les règlements du carême, c'est assez maigre...

La tribune des H.E.C.

Le public a déjà manifesté l'intérêt qu'il portait à la série des cours sur notre milieu qu'a donnée depuis quelques mois l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Ce fut pour plusieurs l'occasion de prendre un contact plus intime avec les réalités de notre province. A un enseignement livresque et trop souvent superficiel, des éducateurs avertis tentent de substituer des connaissances précises. Ces cours, déjà publiés dans l'Actualité économique, paraîtront bientôt en volume et formeront la base d'une bibliothèque consacrée à l'étude approfondie de nos problèmes.

Le directeur de l'Ecole ne se contente pas toutefois de généralités. Il tient avant tout à serrer le plus près possible sa matière et à faire travailler

les compétences dans leur direction. C'est pourquoi il inaugure lundi prochain, le 23 février, une nouvelle série de cours publics où les professeurs traiteront de l'agriculture dans la province de Québec. Sujet immense, en général peu ou mal connu, où subsistent encore des malentendus et des opinions faussées. Les auditeurs auront l'avantage de se familiariser avec la nature des sols et de la production animale et végétale, de préciser leurs notions sur la colonisation, les marchés, la politique agricole, le mouvement coopératif dans ses relations avec l'agriculture, les institutions sociales et les facteurs économiques et sociaux de l'agriculture. Est-il besoin de noter que ces cours sont susceptibles d'intéresser ceux qui, parmi les citadins, se préoccupent de la situation actuelle et de l'orientation à imprimer à nos problèmes ruraux.

Fait à remarquer, ces cours sont sous le patronage conjoint de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut Agricole d'Oka. C'est la démonstration pratique d'une collaboration féconde entre deux grandes écoles, dont l'apport de chacune est précieux. Par leur nature, les H. E. C. s'occupent de l'ensemble de la question sociale et économique dans notre province, tandis que le centre de recherches agricoles d'Oka peut lui fournir les bénéfices et le complément d'un enseignement plus spécialisé. Trop longtemps, nos institutions ont creusé leur sillon, sans se soucier les unes des autres. Il est heureux qu'elles comprennent aujourd'hui qu'elles ont tout intérêt à s'associer dans des tâches qu'elles méritent en commun à meilleure fin. C'est là un exemple qui devra être suivi. Les problèmes que nous aurons à résoudre après la guerre sont tels que nous n'arriverons à des solutions satisfaisantes que grâce au travail d'équipe et à l'action collective.

Dans cette œuvre de formation et de renseignements, la tribune des H. E. C. rend des services signalés. L'appoint qu'elle reçoit aujourd'hui de l'Institut Agricole d'Oka ne fera que l'enrichir, pour l'avantage de ceux qui ne craignent pas de penser et d'étudier, en vue de préparer l'avenir.

DANS LES JOURNAUX

Les dauphins britanniques

M. Winston Churchill n'a eu aucune difficulté à faire taire les critiques qui lui adressaient certains milieux anglais à la suite de Singapour. Rien ne prouve néanmoins qu'il parviendra à se maintenir toujours en selle. Même s'il en était ainsi, il faut prévoir le jour où il devra, de sa propre volonté ou épuisé à la besogne, céder à un autre à la direction des affaires britanniques. Quel est son successeur éventuel? Il est facile d'aligner des noms et de céder à la tentation de faire des pronostics. On a beaucoup parlé pendant un temps d'Ernest Bevin. Toutefois, l'accession au pouvoir de Bevin ou de tout autre travailliste indiquerait une modification profonde dans l'esprit anglais. Après tout, c'est encore le parti conservateur qui détient le plus grand nombre de sièges aux Communes; c'est donc parmi ses membres les plus en vedette qu'il est sage de chercher à découvrir celui qui aura la lourde tâche de succéder à M. Churchill.

Un correspondant américain bien connu, Vincent Sheehan, l'auteur de *Personal History* et de *Not Peace but a Sword* (l'Europe après Munich), est familier avec le personnel politique anglais. Dans la dernière livraison du *Harper's Magazine*, il donne son impression sur les principaux personnages qui peuvent espérer recueillir un jour l'héritage de Churchill. Il y a d'abord Anthony Eden, présentement ministre des affaires extérieures, âgé de 44 ans, d'une élégance qui l'a servi auprès des femmes mais qui rend les hommes méfiant, homme politique qui ne manque pas de courage de ses opinions et qui a eu l'incontestable mérite de voir clair dans le jeu des dictateurs. Il n'appartient pas au clan réactionnaire et tory; il est même assez libéral pour admettre l'évolution des formes sociales sans chercher à s'y opposer.

Il y a aussi notre ex-compatriote, le dynamique ministre de la production, Lord Beaverbrook, de son nom roturier Max Aitkin, propriétaire d'un journal influent, le *Daily Express*. Les cercles conservateurs lui reprochent de n'être pas né dans le sérail, d'afficher une trop grande rudesse. C'est un homme d'action à qui rien ne résiste; on l'a vu en ces derniers mois. Les Communes accepteraient-elles que le premier ministre siège à la Chambre des lords? De plus, il n'est pas Anglais. Il y a bien eu toutefois Disraeli, Lloyd George, Ramsay MacDonald. Dans une situation d'urgence, les chances de Beaverbrook seraient très grandes.

On parlait beaucoup autrefois de lord Halifax. Son étoile paraît pâlir de plus en plus. Personne ne peut en doute la probité et le désintéressement de ce pieux gentilhomme, mais il a hérité, ce qui est aujourd'hui très mal porté, de la défroque monarchique. Il a été le confident et le collaborateur intime de Chamberlain.

D'aucuns mentionnent le nom d'un personnage peu connu, Lord Lyttelton, un homme d'affaires de la Cité rendu présentement au Caire en qualité de ministre d'Etat. Dans ce poste important, qui deviendra même un centre d'attraction s'il se dessine une poussée ennemie en direction de Suez, Lyttelton aura l'occasion de faire ses preuves. On lui a même conféré le pouvoir, en cas d'urgence, de prendre par lui-même et au nom du cabinet, toutes les décisions qui s'imposeraient.

Duff Cooper est un homme de grand talent, doué d'une belle élocution et qui a occupé plusieurs ministères importants. On lui prédit de l'avenir en politique. Ce qui lui fera vraisemblablement du tort, c'est qu'il ne paraît pas avoir un jugement absolument sûr, qu'il cède volontiers à ses impulsions. Son stage à Singapour n'est pas de nature à redorer son blason, bien qu'il ne soit nullement responsable de ce qui s'y est produit.

Le ministre actuel de la guerre, le capitaine Margeson, a lui aussi le tort d'avoir été étroitement associé à la politique naïvement pacifiste de Baldwin et de Chamberlain. Il possède néanmoins des amis qui le voient un jour à la direction des affaires.

Voilà les principaux personnages qui peuvent prétendre au rang de dauphins. Ce sont là des prévisions fondées sur des faits. En politique toutefois, c'est souvent l'imprévisible qui arrive. Et personne n'a raison d'en être étonné.

En avant, Canada!

Il n'y a pas eu de profiteurs au cours de cette guerre; le gouvernement absorbe les excédents de profits dus aux activités de guerre; des taxes excessivement lourdes nous sont imposées, telles que nous n'aurions pu le prévoir avant la guerre; mais ce n'est pas suffisant et il faut encore plus d'argent. Dans les temps actuels, c'est une bonne chose que le pays possède des hommes et des compagnies bien pourvus d'argent ainsi que des corporations qui se procurent de larges tranches du nouvel emprunt. Même cela, cependant, ne suffit pas. La masse du peuple doit faire sa part à son tour pour équiper nos armées et payer les dépenses de la guerre, car nous devons admettre que la guerre moderne est très dispendieuse. — *Simcoe Reformer*

COURRIER DES LETTRES

L'EXTRÊME-ORIENT ET NOUS

par Auguste Viatte

Sujet d'actualité, sans aucun doute. La plaquette de M. Viatte vient à son heure, elle brasse des idées qui hantent présentement tous les esprits. En moins de cent pages, il résume à nous dire l'essentiel sur les révolutions chinoise et japonaise, sur l'influence russe et anglo-saxonne en Extrême-Orient, sur les relations de la guerre du Pacifique avec le conflit mondial en cours. Il n'y a pas là d'idées inédites, mais le rappel opportun de quelques grandes vérités qui aident à comprendre la marche générale des événements et les problèmes primordiaux de notre temps. Ce n'est pas une somme, c'est un bref et lucide commentaire en marge et au-dessus des faits quotidiens où nous risquons de nous égarer. Auguste Viatte saisi le fil conducteur et y ramène, sans aucun arbitraire, les événements dont la succession rapide est susceptible d'engendrer des jugements hâtifs et faux.

La Chine a connu une véritable révolution sous la direction de Sun-Yat-Sen. Après la révolte des Boxers en 1900, soulèvement dirigé contre les trop nombreuses immixtions étrangères, le nationalisme chinois s'est réveillé à l'instigation de l'impératrice Tseu-Hi. Il fut néanmoins impossible de faire l'unité nationale. La république proclamée en 1911 par Sun-Yat-Sen tomba bientôt sous les coups de l'ambitieux Yuan Che-Kai. Par la suite, ce sera la désagrégation, jusqu'au moment où le parti Ku-Min-Tang parviendra à regrouper les morceaux épars du grand empire chinois. Sous l'égide du général Chiang Kai-Tchek, peut-être serait-il possible de faire accomplir au pays les progrès nécessaires. Mais la guerre et les complications extérieures rendent bientôt vain cet espoir.

Le Japon s'est ouvert au monde au milieu du siècle dernier, lors de l'expédition Perry. De là date l'ère de la rénovation du Meiji. Pour des motifs qui tiennent à la fois à l'économie, à la politique et à la mystique, il s'est engagé sur la voie impériale. Tout lui a réussi jusqu'ici. Sa guerre victorieuse contre la Chine en 1894-95 lui a donné Formose et les îles Pescadores. Sa victoire contre les Russes lui vaut Port-Arthur, une partie de l'île Sakhaline et un protectorat sur la Corée qu'il annexa purement et simplement en 1910. Lors de la dernière guerre, le Japon accéda au rang de grande puissance et par sa participation au conflit aux côtés des Alliés, il hérita d'un mandat de la S.D.N. sur les îles allemandes du Pacifique nord. Depuis ce temps, les gouvernements successifs de Tokio ont toujours poursuivi leurs avancées. Ils ont conquis la Mandchourie, ils pénètrent en Chine. Le reste est de l'histoire tout à fait récente.

Autour de la personne légendaire de l'Empereur, les Japonais ont organisé un culte dont ils sont peut-être les premières dupes mais qui s'est révélé un puissant facteur pour l'unification du pays. Comme les Allemands, ils se croient une mission providentielle. Un journal nippon reprenait en effet un thème connu quand il écrivait: "Ceux qui sont supérieurs gouvernent ceux qui sont inférieurs. Je crois que dans deux ou trois siècles le monde aura quelques grands pays dirigeants et que les autres seront gouvernés par eux, rendant hommage à leur force... Nous devons, dès maintenant, nous préparer à devenir une nation dirigeante". Selon toute apparence, le Japon croit ce moment arrivé.

La Russie a toujours regardé avec un oeil de convoitise le territoire chinois. Les tsars y firent des incursions fréquentes. Les soviets ont masqué leur volonté d'accaparement sous le couvert de l'émancipation. Ils n'en ont pas moins réussi des agrandissements territoriaux d'une incontestable importance, si bien que les Chinois se sont un jour inquiétés des empiétements de leurs voisins. Finalement, le communisme est mis hors la loi et le général Chiang Kai-Tchek s'oppose fermement au noyautage entrepris dans les premières années après 1920.

Auguste Viatte traite ensuite avec beaucoup de justesse de l'oeuvre accomplie en Extrême-Orient par le capitalisme anglo-saxon. Il rend hommage à des réalisations qui suscitent une légitime fierté. A côté des capitaux anglais, il y eut aussi le souci civilisateur des Américains qui, par leurs missions et leurs initiatives philanthropiques, déterminèrent une influence profonde en faveur de l'homme blanc. "Fille des Etats-Unis et fille de Genève, capitaliste, humanitaire et christianisante, la Chine moderne représente la dernière née de notre civilisation; elle s'élevait, par des efforts touchants, elle donnait, à travers nos insuffisances, une belle preuve de notre vitalité, lorsque le réveil des impérialismes agressifs a fait d'elle sa première victime".

Par la violence verbale et par l'assassinat politique, le clan militariste et nationaliste nippon viendra à orienter toute la politique du pays. Ce fut la fin du régime des partis. Les dirigeants ne dissimulent pas leurs sympathies à l'égard des mouvements totalitaires européens. Ils sont heureux d'agir dans le même esprit, quoiqu'ils se défendent toujours de les imiter.

Inutile d'insister longuement sur la politique d'aveuglement des hommes d'Etat démocrates, qui voulurent se leurrer devant les provocations du Japon et tentèrent toujours, généreusement et vainement, de limiter les dégâts, sans devoir recourir aux moyens extrêmes. Nous savons aujourd'hui où ce piètement nous a conduits. Hitler n'a eu qu'à tendre la main pour s'assurer le concours d'un Japon déjà enhardi par ses conquêtes faciles. Sa non-belligérance dans les deux premières années de la guerre s'expliquent en partie par le profond désappointement que provoqua à Tokio la brève collusion germano-soviétique. Pour qui y regarde de près, il est néanmoins aisé de découvrir un constant synchronisme entre les initiatives de Berlin et de Tokio. Le traité du 27 septembre 1940 était une promesse d'entrée en guerre, sous condition suspensive; elle devait faillir, un jour ou l'autre, s'accomplir dans les faits.

Auguste Viatte ne se laisse pas cependant bernier par l'éclat du prestige nippon. Il n'hésite pas à écrire que le Japon, "même vainqueur sur tous les fronts, ne survivrait pas six mois à une défaite de l'Allemagne". Son pouvoir, très grand dans sa sphère, ne lui permettra pas des conquêtes définitives si son complice européen échoue.

L'Extrême-Orient et nous est un petit livre intelligemment conçu qui aidera beaucoup à la compréhension de notre guerre dans le Pacifique. Il est un guide précieux pour quiconque veut se reconnaître dans les causes et les intérêts en jeu.

Roger DUHAMEL.

Auguste Viatte, *L'Extrême-Orient et nous*, collection des "Problèmes actuels", Editions de l'Arbre, Montréal, 1942.

Triste

"Être le vassal de son ennemi héréditaire, quelle condition pour un grand peuple!" — Léon Daudet, dans son livre, *Moloch et Minerve*, Paris.

Services auxiliaires féminins dans le Proche-Orient

Immédiatement derrière le front de l'Afrique du Nord, où la bataille fait rage, les "Waafs" aident nos pilotes dans leur tâche ardue et dangereuse. Ce que sont les Waafs? Ce sont les femmes de la British Women's Auxiliary Air Force. Et prière de noter qu'elles ne sont pas là précisément en touristes ni pour parader.

Toutes ces femmes sont célibataires. Elles sont âgées de vingt à trente ans. Elles ont quitté les côtes brumeuses d'Albion, cédant leurs postes d'observatrices sous les barrages de ballons captifs, à d'autres jeunes filles nouvelles dans cet étrange métier.

Dans le Proche-Orient, elles sont devenues météorologistes. Elles déchiffrent des cartes où se trouve inscrit le mystère des vents, avec autant d'aise qu'une couventine lit sa leçon de piano. Nos pilotes de combat et de reconnaissance confient leur vie à ces femmes, chargées de prévoir les tempêtes de sable, le simoun, la tramontane, le sirocco. Excellentes mécaniciennes.

Un certain nombre de ces femmes ont complété leurs études de mécaniciennes avant de quitter l'Angleterre. Elles sont capables de réparer des moteurs amochés, des ailes perforées, des fuselages arrachés par les batteries antiaériennes de l'ennemi. Tout le travail des Waafs se fait sur le sol. On attend dans le Proche-Orient d'autres femmes, qui serviront de pilotes pour amener des avions de la frontière jusqu'aux pistes d'atterrissage sur le front même. Ces aviatrices qui font partie du Air Transport Auxiliary, sont connues sous le nom de "Atta-Girls".

De l'aube à la nuit
Les Atta-Girls sont en service au Royaume-Uni sept jours par semaine. Elles commencent à l'aube, et pilotent n'importe quel appareil: avions de combat, d'entraînement, de reconnaissance, comme les gros oiseaux de bombardement à deux moteurs. Chaque matin leur capitaine, Pauline Gower, reçoit des différentes avionneries d'Angleterre la liste des appareils prêts à être livrés aux aérodromes. Les jeunes pilotes féminines s'y font transporter par les airs. Elles décollent de nouveau immédiatement avec les appareils à livrer. Elles s'envolent souvent par des températures sous zéro, où lorsque le brouillard plafonne à quelques centaines de pieds au-dessus de leurs têtes. Quand la mission périlleuse est finie, elles attendent qu'on vienne les chercher encore par voie aérienne, car elles ont comme règle absolue de ne jamais décoller.

Des pilotes d'essai
Quelques-unes sont devenues des pilotes d'essai accomplies. L'une d'elles, Mlle Brown Williams, attachée à un département expérimental du ministère de l'Air, vient d'être citée à l'ordre du jour pour avoir éteint avec un extincteur chimique son moteur en feu, alors qu'elle était seule à quinze mille pieds. Avant la guerre, Mlle Williams était comptable dans une compagnie de publicité; extraordinaire métamorphose!

Ces femmes admirables possèdent à leur actif un passé étonnant de voyages sans accident; elles livrent leurs précieux appareils sans qu'une seule avarie ne leur arrive. Leur capitaine, Mlle Gower, explique en riant cette réussite.

"Quand un homme se casse le visage avec son appareil, on lui dit: 'Tu es malchanceux, mon vieux!' mais si l'accident arrive à un pilote du sexe féminin, c'est un tollé général: Que pouvons-nous attendre d'autre d'une femme... Alors, nous avons décidé de voler avec plus d'efficacité que ces messieurs. Nous livrons nos avions à temps, et intacts".

Le gouvernement britannique est tellement impressionné par ces statistiques splendides, qu'il a l'intention d'augmenter le nombre de ses pilotes féminins, ainsi que d'en envoyer un certain nombre dans l'Asie Mineure. Mais cette fois, ce ne seront pas nécessairement des jeunes filles qui rempliront ces fonctions. Car une partie des Atta-Girls sont mariées et sont mères de familles. Leurs maris raquent souvent leur vie dans des avions que leur femmes leur ont livrés!

Des rapports de Russie et de Turquie laissent croire que là-bas, on emploie des femmes dans des appareils de combat; elles font partie de la réserve. Le gouvernement britannique n'envisage pas un semblable mesure en ce qui concerne les femmes servant l'Union Jack.

Elles sont plus précieuses pour nous dans certaines branches spécialisées des services auxiliaires. Les Canadiennes peuvent, à leur tour, en enrôler un grand nombre, aider leur pays et permettre aux hommes de se libérer de leurs tâches quotidiennes, pour aller combattre.

(Service fédéral de l'information)

Les livres

(Notes des éditeurs)

LES CARRIERES. Une série de tracts. L'Action périodique, 4260, rue de Bordeaux, Montréal, éd.

Sous ce titre, l'Ecole Sociale Populaire a commencé, au début de 1933, la publication d'une collection de "L'Œuvre des Tracts" d'une série de monographies consacrées aux carrières.

Chaque brochure comprend deux monographies, signées l'une et l'autre par des personnes hautement qualifiées. La première brochure, qui parut en mai 1933 et inaugura, peut-on dire, ces études dans notre province, contient, outre une préface du R. P. Archambault, S.J., initiateur de cette entreprise, une monographie sur le *Sacerdote* par Mgr L.-A. Paquet, et une autre sur l'*Etat religieux* par le R. P. Louis Lalande, S.J.

Vinrent ensuite, par ordre chronologique: 1) *Le Barreau*, par M. Antonio Perrault, C.E. le Notariat, par M. Joseph Sirois, N.P. 2) *La Médecine*, par le docteur Joseph Gauthier; le *Génie civil*, par M. Adhémar Mailhot. 4) *Les Carrières scientifiques*, par S. Exc. Mgr Vachon; le *Génie forestier*, par M. Avila Beaudet.

5) *L'Architecture*, par M. Aristide Beauregard-Champagne; l'*Arpentage*, par M. Paul Jones; 6) *La Carrière agricole*, par M. Albert Rioux; le *Carrière agronomique*, par l'honorable Adélard Godbout. 7) *Le Journalisme*, par M. Eugène L'Heureux; l'*Enseignement*, par M. Arthur Léveillé. 8) *Les Carrières économiques*, par M. Edras Minville; les *Carrières artistiques*, par M. Arthur Laurendeau.

Cinq de ces brochures, — les numéros 1, 2, 3, 4, et 8, — épuisées, viennent d'être rééditées. Quelques-unes ont été considérablement modifiées, pour répondre aux changements survenus dans les études ou la pratique de la profession. Ces monographies, préparées surtout pour les jeunes gens de l'enseignement secondaire, leur rendront grandement service en leur faisant connaître la nature des différentes carrières qui s'ouvrent devant eux, les qualités qu'elles exigent et les études qu'elles demandent.

De Moscou à Berlin

"Toute agression dirigée contre l'Etat socialiste des ouvriers et des paysans sera repoussée par toute la puissance des forces armées de l'Union Soviétique et les opérations militaires seront transférées sur le territoire de l'agresseur." — Dernier alinéa de l'article 1 du règlement provisoire du Service de campagne, Moscou, 1936.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtois.

Windsor

CASE DOMINION

Le rendez-vous des gourmets

AUX DÉLICES

RESTAURANT FRANÇAIS

VINS -- BIERES -- REPAS SUCCULENTS

Le soir rencontrez-vous au "cocktail bar" situé au dessous de
AUX DÉLICES

1204 ouest, rue Ste-Catherine - - - coin Drummond

CAFE

AMERICAN GRILL

82, STE-CATHERINE EST

2 REPRESENTATIONS 2 Ouvert le dimanche

TOUS LES SOIRS A 1 heure

de 11 h. à 1 h. Amateurs à 3 h. P.M.

REVUE PROFESSIONNELLE -- 5 et 9 h. P.M.

Cuisine de renom -- Spécialité: Filet mignon, Poulet rôti, Chop-suey, etc.

Chronique militaire

11,000 livres pour les soldats canadiens outre-mer

Ces publications ont été recueillies au "Repos du Soldat", rue St-Denis

Plus de 11,000 livres ou revues de toutes sortes seront envoyés, ces jours-ci, aux soldats canadiens, soit dans les camps militaires du Canada, soit outre-mer. A la suite de la demande des directeurs des huttes de guerre des Chevaliers de Colomb, les appels téléphoniques ont afflué au "Repos du Soldat", rue Saint-Denis, angle Lagacé-Hébert. En moins d'une semaine, on recevait 11,000 publications.

Les directeurs des huttes de guerre remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu leur envoyer ces livres. On invite encore le public de Montréal et de la banlieue de continuer d'adresser des livres qui seront ensuite dirigés vers nos camps militaires.

La lecture manque beaucoup au soldat. Nos troupiers doivent souvent se contenter de rares revues. Tous ceux qui sont revenus d'outre-mer, ces dernières semaines, furent unanimes à regretter la rareté des livres canadiens.

On apprend que plusieurs de nos compatriotes, actuellement cantonnés dans l'Ouest canadien, sur la côte du Pacifique, veulent avoir de la littérature française. On est donc prié d'envoyer revues, magazines et livres français au "Repos du soldat", 1047, rue Saint-Denis, ou de signaler M.A. 0722, et quelqu'un ira chercher ces livres.

Nominations dans l'armée canadienne

Ottawa, 19. — Le brigadier H. Lefebvre, M.C., V.D., de Montréal, ancien commandant du district militaire No 5 à Québec, a été nommé commandant d'un groupe d'unités de renfort aux unités de base canadiennes.

Le capitaine J.-E.-H. A. Bouchard, de St-Hyacinthe, est nommé major au dépôt du district militaire No 4.

Exposition de livres sur Montréal à la Bibliothèque municipale

A l'occasion du troisième centenaire de Montréal, la Société des Ecrivains canadiens, en collaboration avec la Bibliothèque municipale, tiendra, du 28 février au 15 mars, à la Bibliothèque municipale, rue Sherbrooke, une exposition de livres relatifs à Montréal.

On pourra y admirer des éditions rares, des ouvrages anciens et des documents authentiques consacrés à Montréal.

L'exposition sera ouverte les jours de semaine, de dix heures du matin à dix heures du soir, et les dimanches, de deux heures de l'après-midi à dix heures du soir.

Le "Royal Automobile Club of Canada" tient à féliciter la Ville

M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, vient de recevoir de M. George A. McNamee, administrateur du Royal Automobile Club of Canada, une lettre dans laquelle on félicite la Ville de "la façon splendide" dont elle a déigné les rues au cours des dernières tempêtes. M. McNamee déclare que déjà, l'an dernier, on avait constaté un progrès sensible sur les années précédentes dans l'entretien de la voie publique. Et il ajoute: "Cette année, cependant, c'est encore beaucoup mieux que l'an dernier". Il trouve aussi que c'est une pratique excellente que d'étendre du sable et de la cendre aux endroits de la voie publique où les automobilistes doivent freiner souvent.

Une autre initiative de M. Lactance Roberge

M. Lactance Roberge, directeur du service municipal des finances et président, pour la province de Québec, de la "Municipal Finance Officers' Association", a déclaré, hier, qu'il lançait, avec l'appui de cet important groupement, une campagne dans le but d'encourager dans les rangs de cette association la plus grande nombre possible des officiers des services de finance des diverses municipalités. On recrute présentement des membres d'un bout à l'autre du pays et particulièrement dans le Québec. M. Roberge a aussi révélé que la "Municipal Finance Officers' Association" publierait bientôt, à l'attention de ses membres canadiens, un bulletin périodique.

L'emprunt de la victoire dans le comté de Chambly

Le comité d'organisation de l'emprunt de la victoire pour le comté de Chambly, dont les quartiers généraux sont situés dans l'hôtel de ville de Longueuil, rapporte qu'au delà de 85 pour cent des quatre cents employés de la Bennett Ltd. de Chambly-Canton, ont souscrit pour acheter des obligations de la victoire.

M. Rochette félicite les employés de son ministère

Ces fonctionnaires ont déjà souscrit 50% de l'objectif qui leur a été assigné dans la campagne pour le second emprunt de la victoire

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'honorable Edgar Rochette, C.R., a reçu les employés du ministère des mines et des pêcheries maritimes, hier, à l'occasion de la campagne pour le second emprunt de la victoire.

M. A.-O. Dufresne, sous-ministre, lui fit part d'une bonne nouvelle, à savoir que les employés des deux départements du ministère avaient déjà souscrit 50 pour cent de l'objectif qui leur avait été assigné dans la présente campagne.

L'honorable M. Rochette, prenant la parole après M. Dufresne, se déclara particulièrement heureux de ce résultat qu'il avait d'ailleurs anticipé. "Mesdames, mesdemoiselles et messieurs", dit-il, "vous faites partie de deux départements administrant des industries qui sont au premier rang dans l'effort de guerre de notre province et de notre pays. Les métaux et les minerais sont indispensables dans la production des armements de la guerre moderne, tandis qu'avec nos pêcheries maritimes, en plus de satisfaire aux exigences des

Trois-Rivières se classe en tête pour l'emprunt

La ville de Trois-Rivières s'est classée en tête des quatre villes les plus importantes de la province pour la vente des obligations de la victoire, jusqu'à ce jour. En effet, la campagne des ventes en est revenue à 27.5 p.c. de son objectif. Le total à jour est de \$473,000.

Montréal pour sa part a fait un bon considérable dans la vente des obligations puisque le total d'hier atteint à \$9,705,250, donnant un nouveau total de \$23,336,700, soit 18.2 p.c. de l'objectif métropolitain de \$128,000,000.

Les Canadiens ne doivent pas être de simples spectateurs

Le commandant d'escadre John McNab au club Kiwanis Montréal, hier midi

Invité à porter la parole à l'issue d'un déjeuner hebdomadaire du Montréal Kiwanis Club, à l'hôtel Windsor, hier midi, le commandant d'escadre John McNab, principal amoniteur protestant de l'Aviation canadienne, a dit déplorer que les Canadiens ne se soient pas encore tous rendus compte qu'ils sont en quelque sorte tous au front. Il a aussi demandé combien de Canadiens sacrifient le quart de ce qu'ils devraient sacrifier sous le régime nazi. "Nous devons tous être des participants, et non pas des simples spectateurs", a-t-il dit.

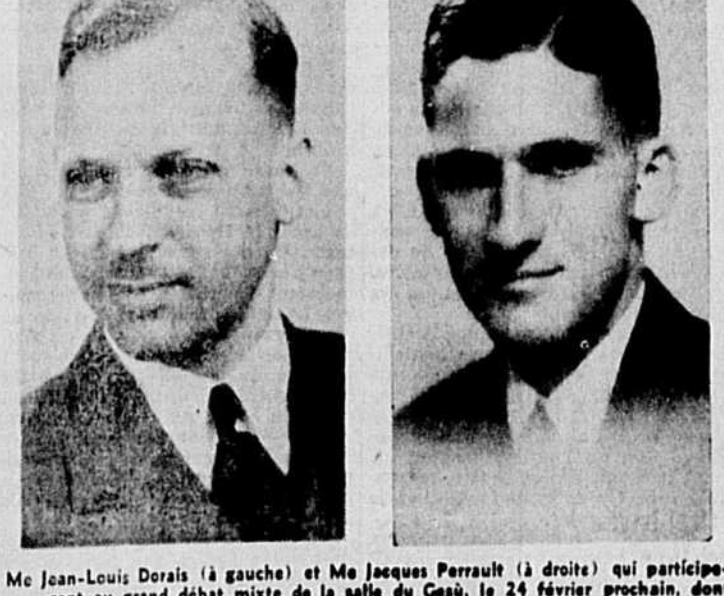
Présenté par le chef d'escadrille Gilbert Oliver, le commandant d'escadre McNab a été remercié par M. Harold Cross, membre du club.

Le commandant d'escadre McNab a tout d'abord traité de la participation du Canada dans les manœuvres aériennes alliées de par le monde. Il a rappelé l'expansion extraordinaire du plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique au pays. Il a souligné que les élèves aviateurs sont des citoyens des différentes provinces du Canada, de plusieurs endroits des Etats-Unis et des quatre coins du monde.

En plus d'expliquer le rôle des aviateurs au sein de l'Aviation canadienne, le commandant d'escadre McNab a brièvement relaté une randonnée aérienne qui lui a permis de venir en contact avec les élèves des divers champs et écoles d'aviation établis au Canada.

Nous gagnerons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvegardez vos économies en les plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

"L'autorité ou la liberté ?"



Me Jean-Louis Dorais (à gauche) et Me Jacques Perrault (à droite) qui participent au grand débat mixte de la salle du Gesù, le 24 février prochain, dont le sujet est le suivant: "Autorité ou liberté dans l'éducation des enfants". (Photos ALBERT DUMAS)

M. King et son éditeur



M. Bernard Valiquette, éditeur, présente ici au T. H. M. Mackenzie King une superbe reliure du recueil de discours du premier ministre, publiés sous le titre de: "Le Canada et la guerre". La reliure est l'oeuvre de M. Philippe Beaudoin, directeur de l'école de reliure de l'Ecole Technique à Montréal. (Photo LE DROIT)

L'Angleterre perd un autre de ses destroyers

Londres, 19. (P.C.) — L'Amirauté a publié, ce soir, le communiqué suivant: "La commission de l'Amirauté regrette d'annoncer que le destroyer "H.M.S. Gurkha", commandé par le lieutenant C. N. Lentaime, R.N., a été coulé. Les parents des victimes ont été informés de cette perte".

On ne sait pas comment ce vaisseau a été perdu. De la classe du "Tribal", il était long de 355 pieds et

Influence des lois de l'hérédité sur la personnalité.

Conférence de M. Jacques Rousseau au Cercle Universitaire

M. Jacques Rousseau, sous-directeur du Jardin Botanique, était hier midi le conférencier invité au dîner-casualité du Cercle Universitaire, hier midi. Il a parlé des "lois de Mendel et de l'hérédité chez l'homme". A la table d'honneur, on remarquait la présence de M. Pierre Dupont, premier ministre du Luxembourg.

Le conférencier a étudié trois questions qui obsèdent depuis longtemps les savants: connaît-on le mécanisme de la transmission des caractères héréditaires chez l'homme? Lequel, de l'hérédité ou de l'environnement, joue le rôle principal? Peut-on, dans une certaine mesure, prévoir le sexe et l'hérédité physique et moral de l'enfant?

"La science elle-même a différé longtemps d'attaquer le problème. Cependant, au monastère de Burgo, en Tchecoslovaquie, Gregor Mendel, moine augustin, inconnu de la science officielle, croisait paisiblement des pois. Ses travaux, sans prétention, publiés dans une petite feuille régionale, en 1866, passèrent inaperçus.

Leur découverte par trois botanistes, trente-cinq ans plus tard, révolutionna entièrement les données sur l'hérédité, bouleversa la biologie comme la sociologie.

C'est des expériences de ce moine poursuivies pendant quelques années dans un minuscule jardin du monastère que l'on tira les lois qui portent leur nom et qui constituent la base de l'hérédité".

"Comme les mêmes lois générales s'appliquent à tous les êtres vivants, nous connaissons très bien le mécanisme de l'hérédité chez l'homme, et certains caractères héréditaires sont nettement catalogués, parfaitement connus.

En premier lieu, les traits physiologiques normaux: la pigmentation des yeux, de la peau et des cheveux; l'état lisse ou frisé des cheveux, etc.; plusieurs traits physiologiques anormaux et certaines maladies sont héréditaires.

Détermination du sexe

"Si l'on étudie le mode de reproduction des êtres humains, on découvre que nous n'avons qu'une seule chance sur 250 trillions d'être ce que nous sommes. Est-il nécessaire d'ajouter que l'hérédité est le plus gigantesque coup de dé. De plus, il est impossible, dans l'état actuel de la science, de déterminer le sexe à l'avance, bien que l'on ait trouvé le moyen de diriger dans une certaine mesure, la reproduction de l'un ou l'autre sexe."

Le milieu

"Lorsque les qualités et les défauts sont héréditaires, l'éducation, le dressage, la thérapie peuvent parfois en réduire les effets chez un individu.

Mais la constitution héréditaire reste inchangée. Une bonne hérédité n'implique pas nécessairement le suc-

57 membres de la corvette "Spikenard" portés disparus

Huit Montréalais sont au nombre des victimes. Alexander Albert Day, de Verdun, porté sauf. Trois autres Québécois aussi disparus — Unité canadienne coulée dans le nord de l'Atlantique

Ottawa, 19. — L'honorable Angus L. Macdonald, ministre de la marine de guerre du Canada, a le regret d'annoncer que la corvette canadienne "Spikenard" a été coulée par l'ennemi. Ses cinq officiers et cinquante-deux de ses soixante matelots manquant à l'appel et doivent être considérés comme perdus. Les proches ont été prévenus.

D'après une déclaration du quartier général du service naval, on croit que le navire a été torpillé par un sous-marin allemand alors qu'il escortait un convoi dans le nord de l'Atlantique. Quatre des survivants ont été portés légèrement blessés et sont dans un hôpital en Angleterre.

Le capitaine de la corvette "Spikenard" était le lieutenant-commandeur Hubert G. Shadforth, de la Réserve de la Marine royale canadienne. En temps de paix, le lieutenant Shadforth était bien connu dans la marine marchande, en particulier sur le littoral occidental du Canada. Comme officier de marine, il était l'un des plus populaires parmi ceux qui fréquentaient les ports de l'est du pays.

"C'est pour moi une grande satisfaction, avait-il fait observer à plusieurs reprises, de pouvoir contribuer à la protection des navires à bord desquels se trouvent les grands marins qui étaient mes collègues en temps de paix."

Cette corvette canadienne avait passé plusieurs semaines en mer au cours de l'hiver. De concert avec d'autres navires de la Marine royale canadienne, elle protégeait la voie de ravitaillement de la Grande-Bretagne.

Le fait que seulement huit hommes de l'équipage survivent laisse à croire que la corvette a été brisée et a coulé en quelques minutes après

Tension accrue entre Vichy et Washington

Explications de Vichy jugées non satisfaisantes par les Etats-Unis

Washington, 19 (P.A.) — Les relations franco-américaines redevenant difficiles. M. Sumner Welles a déclaré à une conférence de presse que le gouvernement américain demeure préoccupé de rapports persistants à l'effet que les armées de l'Axe en Libye seraient ravitaillées à même des marchandises françaises en Tunisie. On répète également avec persistance que la collaboration entre Vichy et l'Axe dépasse les conditions imposées par l'armistice.

Comme on lui demandait si les explications fournies jusqu'à présent par le gouvernement de Vichy avaient été jugées satisfaisantes, il déclara simplement et catégoriquement que les informations reçues jusqu'à présent n'étaient pas satisfaisantes et que d'autres instructions avaient été envoyées à l'ambassadeur de Vichy.

Quant aux rumeurs de pression japonaise croissante sur Vichy pour obtenir des bases dans l'île de Madagascar, M. Welles a révélé que l'ambassadeur de France Gaston Henry de France n'avait passé aucune entente à ce sujet avec le Japon et que la situation dans l'île de Madagascar n'avait pas le moindre intérêt varié. Certaines rumeurs voudraient qu'au sujet de Madagascar, il y ait quelque rivalité entre Berlin et Tokio, chacun des partenaires axistes voulant la grande île française pour lui. L'ambassadeur de France n'en a rien dit au sous-secrétaire d'Etat américain.

M. L.-W. Brockington admis au Barreau de l'Ontario, hier

Toronto, 19. (P.C.) — M. L. W. Brockington, c.r., membre du barreau du Manitoba jusqu'à sa nomination comme conseiller spécial du premier ministre, poste qu'il vient de quitter, a été admis au Barreau de l'Ontario à Osgood Hall, aujourd'hui.

Bulletin météorologique

(Presse Canadienne)

Températures minima et maxima hier (Les chiffres en caractères gras indiquent les degrés sous zéro):

Mn. Mx.	Mn. Mx.
Dawson 5 8	Port Arth. 21 11
Schmied 12 19	Moosonee 22 2
Fort Smith 9 13	Par. Sound 7 16
Pr. Rupert 27 46	London 6 28
Victoria 29 43	St. John's 8 13
Vancouver 29 41	Kingston 9 16
Kamloops 27 40	Ottawa 10 15
Pr. George 27 36	Montréal 11 19
Jasper 23 33	Chicago 2 18
Edmonton 18 28	St-Paul 9 12
Calgary 23 35	Los Angeles 45 65
Leithbridge 23 34	San Francisco 57 57
Med Hat 16 35	Denver 5 41
Saskatoon 19 25	N.-Orléans 25 51
Battleford 15 24	Miami 59 64
Pr. Albert 5 16	Washington 20 32
Regina 6 17	New-York 27 31
Winnipeg 12 7	Boston 28 33
Kenora 21 8	

Promesses pour les différentes régions climatiques du Canada

Vallée du Haut Saint-Laurent et Vallée de l'Outaouais. — neige; partiellement nuageux; plus froid qu'hier.

Région des Grands Lacs et Baie Georgienne. — Vents frais; partiellement nuageux; neige.

Nord-Ontario et Lac Supérieur. — Partiellement nuageux; neige en certains endroits; plus froid qu'hier.

Manitoba. — Partiellement nuageux; neige en certains endroits.

Saskatchewan. — Partiellement nuageux; neige; plus froid qu'hier.

Alberta. — Partiellement nuageux; plus froid qu'hier.

Albion va reprendre la Méditerranée

Londres, 19. (P.C.) — L'Angleterre travaille à reprendre bientôt le contrôle total de la Méditerranée. On procède au renforcement des places, et au développement de la puissance aérienne et navale.

Le capitaine David Margesson, secrétaire d'Etat à la Guerre, a déclaré aujourd'hui aux Communes que les unités blindées ont été augmentées sur le front d'Afrique et que l'on continue à en envoyer d'autres. Les attaques ennemies révèlent elles-mêmes l'ampleur de l'effort que s'impose l'Angleterre pour entreprendre bientôt de reprendre la maîtrise de la Méditerranée.

De bonne source on apprend par ailleurs que les Arabes s'éloignent de plus en plus de l'Axe. On vient d'expliquer la légation italienne de Jeddah en Arabie et d'autres nombreux indices indiquent que l'Axe cède graduellement le pas à l'influence alliée dans le Proche-Orient.

Vouloir mettre vos économies en sécurité, c'est vouloir du même fait la sécurité du pays.

PUNAISES

Coquerelles et les oeufs etc. EXTERMINATION

Garantie en quelques heures Meubles, etc. désinfectés dans vos voiles

CORPORATION PARA LITEE

E. CHARBONNIER, directeur-gérant 100, 2451 St. — Le seul D.O. 1019

IL N'Y A PAS D'ERREUR QUANT A LA

qualité...



C'est ainsi que

"BLACK & WHITE"

C'est le Scotch!



Dans le Monde

Les membres de l'Oeuvre du "Soldat-Morale" organisent un grand bal de charité, sous le haut patronage du lieutenant-gouverneur de la Province, le major-général sir Eugene Fiset, qui aura lieu le 21 mars dans la salle de bal de l'hôtel Mont-Royal. Le comité d'organisation est composé de Mmes Georgette Rivet, présidente, Marguerite Légaré, Imelda Dufresne, Aimée Girardeau, Gisèle Dumont, Lucille Larivière, Jeannette Godin, Mme Jean Perry, Mmes Lucie Rouleau, Marguerite Brail, Jacqueline Michaud, Françoise Limoges, Marie McCarthy, Yvette Rivet, Marie-Antoinette Légaré, Yvette Langevin, Gisèle Brail, Pierrette Marcoux, Marguerite Julien, Yolande Danereau.

Mmes Gisèle Legault et Helen Wood, de Westmount, passent quelques temps au Mont-Tremblant.

Sous le patronage du lieutenant-gouverneur de la Province et de Lady Fiset, et sous la présidence d'honneur de Son Honneur le maire de Montréal et de Mme Adhémar Raynault, aura lieu, le 28 février prochain, le 1er bal annuel Vert-Blanc-Rouge, en la salle de bal de l'hôtel Mont-Royal.

Parmi les personnes qui assisteront à cet événement mondain, on remarque: Mmes Pauline Dumont, Rita Doyle, Mariette Faubert, Georgette Faucher, Thérèse Hébert, Huguette Perreault, Gisèle Caron, Myrle Dulong, Madeleine Bourassa, Madeleine Rémy, Jean Macaulay, Janine Monchamps, Yolande Locaville, Madeleine Carrière, Marcelle Raymond, Camille Marchand, Réjane Martineau, Louise Dumont, Marcelle Séguin, Monique Trotter, Gisèle Dumont, Mariette Faubert, Denise Boyer, Cécile Picard, Evelyn Dubé, Françoise Bonneau, Rita Daignault, Claire Tremblay, Monique Delpé, Pierrette Riopel, Paule Côté, Paule Beaulieu, Madeleine Pagé, Marguerite Rochelleau, Yvette Boutin, Yolande Gagnon, Denise Picard, Janet Adams, Lise Prime, Jeanne Trudeau, Juliette Grenier, Thérèse Lévesque, Denyse Germain, Edna MacDonald, Suzanne Therrien, Marie-Pauline Bertrand, Jeanne Quessell, Pauline Perreault, Marcelle Delorme, Janine Dupont, Thérèse Bertrand, Thérèse Aubin, Géraldine Leroux, Suzanne Gélina, Thérèse Hébert, Colette Perras, Magdelaine Lamarche, Nicole Barbeau, Huguette Bigras, Fleurette Emard.

M. Jack McCarthy, Marcel Hardy, Robert Trudeau, Arthur Alain, P. Bertrand, Maurice Beaudry, J. MacKay, Marcel Danereau, P. M. Charbonneau, Jean Nadeau, J. Dubé, Gilbert Raiche, Louis Danereau, Jean-Claude Martel, le lieutenant Marcel Boyer, Roger Fren, Léo Simard, le lieutenant Rostand Lahaie, Eddy et Paul-Emile Boileau, Paul Beaulieu, J. P. Bertrand, Gilles Gagnon, le lieutenant Roland Pouliot, Gendron Beauchemin, Bernard Lachance, André Laporte, Roger Lafortune, Jacques Lacombe, André et Robert Caron, Marcel Chagnon, Robert Trudeau, Philippe Boyer, Gaston Brillière, Michel Clerk, Jean Danereau, Raymond Densault, Gilles Gagnon, Gaston Perron.

Mmes Marielle Benoit et Juliane Labelle passeront la fin de semaine à Québec où elles assisteront à l'assemblée de l'Association des Gardes-Malades de la province de Québec.

Assisteront à la conférence que donnera M. Philippe Barre au profit des pauvres de l'Asile de la Pro-

dence, lundi le 2 mars, à l'Auditorium du Plateau: l'hon. sénateur Raoul Dandurand, Mme Alfred Thibodeau, Dr et Mme Gaspard Fau-teux, M. Maurice Heyne, consul général de Belgique, MM. et Mmes Couleneur, Vandervoode, Marcel Pasquin, Edouard Montpetit, le vicomte et la vicomtesse de Roumeford, les honorables juges Séverin Létourneau, J.-L. St-Jacques, le Dr et Mme Albert Le Sage, Mlle Marcelle Le Sage, MM. et Mmes De Gaspé Beaubien, Jules Dupré, Alfred Dupré, Paul Bienvu, Louis Gélina, Mmes Y. Massé, L.-P. Lussier, Paul Vatel, J. Brunet, J. Pincus, MM. Guénard, Jules Massé, Marcel Nougier, MM. et Mmes Joseph Hurtubise, J. L. Royer, C. A. Gascon, Jacques Rousseau, Jean Perrotte, Armand Champsau, Roméo Parent, J. R. Limoges Hubert Biernans, le lieutenant-colonel et Mme J. T. Oteit, le Dr et Mme Alex Achpise, le Dr et Mme Léo Ladoceur, Dr Jules Tétrault, M. Jules Corbelli, Mmes J. B. De Boucherville, Hector Hardy, Lorenzo Favreau, Charles Mousseau, R. Leblanc, Jos. Lacerte, Pierre Dupuy, Mmes Thérèse Gravel, Pauline Parent, Germaine Prud'homme, Louise Bourgeois, Marielle Pigeon, Béatrice Fortier, Simone Toupin, Marie Prud'homme, Françoise Lalonde.

Les billets sont en vente à l'Oeuvre de la Soupe, 551 est, rue Sainte-Catherine.

M. et Mme M.-G. Vincent, de Belleville, Ontario, de passage à Montréal, sont descendus au Mont-Royal.

La Cuisine

Tarte aux pommes à l'anglaise

Beurrer un plat d'agate plus profond qu'une assiette à tarte, remplir le plat avec des pommes canadiennes coupées en tranches. Saupoudrer avec une tasse de sucre, une demi-cuillerée à thé de sel, un peu de muscade ou de cannelle, ajouter deux cuillerées à soupe de beurre en petits morceaux et trois cuillerées à soupe d'eau froide. Recouvrir de pâte et faire cuire 40 minutes. Servir avec de la crème.

Fudge au cacao

2 tasses de sucre, 4 ou 5 cuillerées à table de cacao, 1 c. à soupe de beurre, 1/2 tasse de lait, 1/4 c. à thé de vanille, quelques grains de sel, 1/4 c. à thé de crème de tarte. Mettre ensemble tous les ingrédients, excepté la vanille, dans une casserole et remuer jusqu'à ce que le sucre soit dissout. Cuire doucement, remuant aussi peu que possible, jusqu'à ce que le mélange forme une boule molle quand on en essaie un peu dans de l'eau froide. Refroidir et battre jusqu'à ce qu'il soit crémeux.

Déjeuner pour un groupe de la Croix-Rouge

Le comité du groupe des femmes catholiques de Westmount désire faire part aux dames et jeunes filles de langue française qui assistent aux réunions de couture et tricot pour les œuvres de guerre et la Croix-Rouge, qu'il y aura un déjeuner-buffet, aujourd'hui, à 1 heure, dans le nouveau local de l'ouvrier situé au No 8 de l'avenue Rosemont. L'entrée est sur la véranda du côté de la rue Sherbrooke.

PROPOS FÉMININS



Mme MARCEL PILONNEAU, membre du comité féminin d'organisation pour le gala sportif annuel de la Ligue de Hockey Dépression qui aura lieu à l'Aréna Saint-Laurent, le lundi 9 mars. (Photo GARCIA)

Avis relatifs à l'exercice d'obscurité

Cet exercice a été définitivement fixé au dimanche 22 février prochain

L'exercice d'obscurité que l'on a remis à diverses reprises depuis quelques mois aura définitivement lieu le 22 février prochain. Cette obscurité a été ordonnée par l'hon. Adélard Godbout, avec l'assentiment du ministère de la Défense nationale, qui aura la haute main sur les exemptions nécessaires pour les usines de guerre.

C'est donc le dimanche 22 février prochain qu'aura lieu l'exercice d'obscurité. A ce propos, le Corps de protection civile nous fait tenir quelques avis d'ordre pratique, qui sont de nature à faciliter cet exercice et à réduire au minimum les dangers d'accidents. On est donc prié de lire attentivement les avis suivants et d'en tenir compte en temps et lieu.

Avis généraux

Souvenez-vous qu'il n'y a absolument rien de spectaculaire dans un obscurissement — il n'y a rien à voir! Pour votre sauvegarde, afin d'éviter la confusion et pour faciliter le travail des membres du C.P.C. ne sortez pas.

Si vous êtes absent des lieux, n'oubliez pas d'éteindre toutes les lumières avant de laisser.

Si vous êtes à la maison, dans une chambre d'hôtel ou un appartement

1.—Eteignez toutes les lumières extérieures.

2.—Eteignez toutes les lumières visibles de l'extérieur ou obscurisez la chambre ou les chambres dont vous voulez vous servir en: a) obstruant les fenêtres et les autres ouvertures visibles de l'extérieur avec un matériel épais et de couleur sombre afin qu'aucun rayon ne puisse être aperçu de l'extérieur; b) couvrant toutes les portes de la chambre ou des chambres avec des portières ou du matériel épais et de couleur sombre (sans égard à ce qu'elles donnent sur l'extérieur ou non). Si vous adoptez cette méthode pour obscurcir et que votre garde la trouve insuffisante, éteignez toutes les lumières sur sa demande.

3.—N'oubliez pas les puits de lumière.

Si vous êtes surpris à l'extérieur

1.—Demeurez sur le trottoir — ne traversez pas la rue ou la route.

2.—Ne fumez pas et ne faites pas de lumière d'aucune façon.

Si vous conduisez votre auto ou véhicule motorisé

1.—Placez-le immédiatement du côté droit de la route ou de la rue, éteignez le moteur et les lumières.

2.—N'essayez pas de conduire sans lumière — aucun engagement est si pressant qu'il vous faille mettre en danger votre vie et celle des autres.

3.—Ne stationnez pas en face d'une borne-fontaine, de l'entrée d'un hôpital ou d'une intersection de rues.

4.—N'obstruez pas le centre de la rue ou de la route, vu que les voitures de la brigade des incendies, les

autos de la police, ambulances, ou les autres véhicules d'urgence auront peut-être à répondre à des appels.

Magnas, manufactures, fabriques, édifices publics, etc.

1.—Ayez quelqu'un en devoir pendant l'obscurissement, la présence de personnes responsables aidera à la protection de votre propriété.

2.—Assurez-vous que toutes les lumières extérieures sont éteintes.

3.—Voyez à ce que la lumière intérieure ne soit pas visible de l'extérieur.

Plan général d'une bonne alimentation

Afin de procurer à l'organisme une quantité suffisante de vitamines

Ce tableau a été préparé par le docteur J.-Ernest Sylvestre, directeur du Service de Nutrition à Québec.

- Il est nécessaire de faire entrer dans le menu quotidien: du lait: 20 à 30 onces, suivant l'âge; des légumes: 2 portions, sans compter les pommes de terre; une de ces deux portions devrait être constituée de feuilles vertes ou de légumes à pigments jaunes; l'un et l'autre mangés crus, aussi souvent que possible; des fruits: 2 portions; une de ces deux portions devrait être constituée de fruits citrins (agrumes) ou du jus de ces fruits.
- Il est avantageux de faire entrer également dans le menu: des céréales de grains entiers: 1 ou 2 portions, chaque jour; céréales à déjeuner et pain de blé entier; oeufs: 1 par jour ou du moins, 3 ou 4 par semaine; vitamine "D": bain de soleil en été, et huile de foie de morue ou de fétan en hiver; sel iodé: usage exclusif pour la préparation et l'assaisonnement des mets.
- Il est désirable d'ajouter au menu quotidien, mais avec modération: viande ou poisson: 2 à 6 onces par jour; beurre: 1-4 à 1-2 livre par semaine.
- Il est loisible de savourer quelques-uns des sucreries et des friandises, pourvu qu'elles ne remplacent pas les aliments nécessaires.

"Ville-Marie sous le régime français"

On est prié de prendre note que les cours organisés par les Amicales Féminines du Diocèse de Montréal continueront de se donner à l'Université de Montréal, le samedi après-midi, à quatre heures. Que les auditeurs des premiers cours aient à cœur de ne manquer aucune de ces séances extrêmement intéressantes et instructives.

Le samedi 21 février, à quatre heures, à l'Université de Montréal, Mlle Marie-Claire Daveluy, conservateur-adjoint de la Bibliothèque Municipale, donnera son deuxième cours intitulé: "Vie familiale et sociale de la femme au début de la colonie, 1642-1730. Etudes historiques: fondatrices, héroïnes et gardiennes de foyer à Ville-Marie."

La Couture Chez Soi

Service des Patrona du "Canada"

Jolis tabliers

Patron No 9992

Gardez vos robes fraîches et pimpantes en portant un tablier qui protégera ces jolies toilettes de toute saleté. Quand vous allez aux repas, vous êtes plus à votre aise pour procéder à ces travaux de maison si vous avez un tablier. Mais cet accessoire, tout en étant pratique, doit être joli, attrayant. Le modèle présenté ici est très simple et facile à confectionner. Vous pouvez le tailler dans une cotonnade imprimée ou dans un tissu uni que vous soulignerez à votre goût, de dentelle ou de biais dentelé.

Le patron No 9992 se fait dans les tailles petite (32-34), moyenne (36-38) et grande (40-42). La taille petite demande 2 1/4 verges de tissu de 35 pouces de largeur et 3 1/2 verges de biais dentelé.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrona LE CANADA, 31 ouest rue Saint-Jacques, Montréal, en ayant soin d'indiquer la somme de vingt sous en monnaie ou bon de poste. Indiquez clairement votre nom, votre adresse, le numéro du patron choisi et la grandeur exacte désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA et ne sont pas échangeables. Les timbres-poste ne sont plus acceptés.

Les prix maxima du bois de chauffage

Trois-Rivières, 19. (Du correspondant du CANADA) — Le représentant de la Commission des prix en temps de guerre, M. D.-B. Racey, a annoncé que le prix du bois de chauffage a été plafonné à \$4. Trois-Rivières, à Shawinigan et à Grand-Mère. Le bois mou se vendra \$2.25, les croutes de bois franc, \$3.25 et le bois franc ordinaire, \$4.

A noter que le bois franc de première qualité se vendait hier encore \$3.75 chez certains marchands de bois.

AIDE À EMPÊCHER LES RHUMES DE SE DÉVELOPPER

... Au moindre éternuement, reniflement, ou signe d'irritation du nez, mettez-vous quelques gouttes de Vatro-nol dans chaque narine. Son action rapide aide les défenses de la nature contre les rhumes. Suivez le mode d'emploi dans le dépliant.

Remise anonyme

Le secrétaire-trésorier de la Compagnie des tramways accuse réception d'une remise anonyme de \$16.

THRIET-STOP & SHOP

Valeurs spéciales en fin de semaine

FEVES Au lard LIBBY 3 25c

Brun foncé — 3 sortes

LAIT LIBBY EVAPORÉ 2 pour 15c

BISCUITS SODAS MCCORMICK Boîtes "A" 3 pour 29c

SODAS AU BEURRE MCCORMICK Boîte de 16 onces 15c

CATCHUP LIBBY AUX TOMATES Boîte de 12 onces 15c

SIROP D'ERABLE MARQUE GROVE Boîte de 16 onces 25c

CONFITURES AUX FRUAGES — MERRIE ENGLAND (Pectine et colorant) — Pot de 32 onces 33c

CONFITURES AUX FRUAGES — MERRIE ENGLAND (Pectine et colorant) — Pot de 32 onces 33c

FROMAGE 19c

KRAFT, VELVET PAQUET 4 LIVRE

GRATUIT! UNE BOITE de 10 1/2 oz. de Soupe aux tomates

CROSSE & BLACKWELL Avec l'achat de deux boîtes de soupe de 16 oz. C. & B. Diverses variétés à 2 pour 25c

SPAGHETTI ou MACARONI au LAIT CATELLI 10c

16 oz.

Le Canada est un pays où il fait bon de vivre

Le Canada est un pays qui vaut la peine qu'on le défende

Prêtez libéralement... généreusement...

Prêtez tout ce que vous pouvez

Achetez les nouvelles

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

HOLT RENFREW AND COMPANY, LIMITED

20 février 1942

(suite)

—Disons deux cents livres libanais. (Une livre: 20 francs).

—Vous avez du matériel humain et animal?

—Deux hommes, des mulets, un chameau.

—Combien de supplément pour leur service?

—Cinquante livres, au plus juste prix.

—Marché conclu: je vous donne trois cents livres pour vous et vos auxiliaires. Vous êtes à mon service tout un mois. Et, comme nous en avions convenu aussi tout à l'heure, vos périmètres éventuels, je les prends au prix fort, s'ils en valent la peine. Attendez, avant de me donner votre accord, car il faut que vous sachiez tout, je ne suis pas encore en campagne, et j'ai déjà des ennemis.

—Ah! je me disais aussi... fit

Guénol ironiquement. C'était trop beau! Des ennemis? Qui?

—Le service secret, d'une part, et son frère français qui, lui, m'accorde une neutralité... hostile.

—Et c'est tout? Et ça ne vous déçoit pas?

—Vous le voyez!

—Bon... Savez-vous ce que, dans notre monde d'aventuriers, de chercheurs de mer ou de déserts, de trafiquants de minerais, de contrebandiers de guerre ou de chair humaine on nomme un "blackball"? Non, bien sûr, vous ne pouvez pas savoir cela... Eh bien! je suis moi, Rémi Guénol, natif de la place Cléby, en "blackball". Un "blackball", monsieur de Marsolier, c'est un gars qui n'a peur de rien, qui fait le coup de fusil dans l'embuscade ou le coup de couteau dans la bagarre, qui fera cent lieues à dos de chameau, sans boire ni manger, pour planter le premier une pancarte à son nom sur un filon, qui partira seul avec dix mulets chargés de cartouches pour les vendre à une tribu en "baroud" avec ses voisins... Un "blackball", ça a les mains propres, je vous dirai que jamais un homme comme moi ne fait de tort à ses semblables: régulier en tout, et qui peut vivre, la conscience en paix, de l'argent gagné durement.

—Vous parlez cependant, tout à l'heure, de trafiquants de chair humaine, objecta Marsolier.

—C'est ça, ça vous a choqué? Je vous comprends. Je m'explique: une province de la Chine du Nord crève tout entière de faim. A cinq cents milles de là, on manque de main-d'œuvre pour le défrichement. Quel crime y a-t-il, je vous le demande, à embarquer en fraude un millier de ces jeunes gens pour les conduire, à quatre cents dollars la pièce, à un entrepreneur qui les fera travailler, mais les nourrira, prendra soin de leur santé, leur donnera un logement décent?

Ils reviennent en devisant au campement. Le chameau, entravé, se lève mélancoliquement à sa ruminant. Un nœud de la terre? Non, monsieur, un "blackball", c'est un homme propre. J'en suis un, et comme vous me plaisiez, comme je sens qu'il y aura des coups durs dans votre combine, je marche... Gardez vos secrets si vous en avez: je ne veux pas les connaître. A dater de cette minute, vous commandez et j'obéis. Dès demain, si vous le voulez, nous prendrons le bled. Et on verra bien si tous ces propos-à-rien des services secrets ont servi à mettre sur notre chemin... D'accord?

Si loin que la vue portait, on n'apercevait rien: pas une plante, pas un animal, pas un homme. Le sable. Rien ne troublait le vaste silence.

En tête de la colonne marchait Rémi Guénol, le bâton à la main, suivant son mulet qui s'en allait en trot-

nant. Au centre, deux Arabes conduisant le chameau autour duquel s'amoncelaient les autres pleines de dattes, des bagages, des vivres et aussi des munitions.

En serre-fil, enfin venait Pierre de Marsolier qui, de temps en temps, consultait la boussole et la carte. L'itinéraire était d'ailleurs facile à suivre. En quittant Meskené, on avait marché pendant une cinquantaine de kilomètres en direction du Sud-Sud-Est, par les pistes menant à l'Euphrate.

Quand on avait eu atteint le fleuve, Marsolier avait fait le point, et ayant acquis la certitude qu'il était au passage exact du méridien 36, il n'avait eu qu'à ordonner la marche droit au Sud, sans s'en écarter d'un pouce.

La caravane en était à la fin de sa troisième journée de marche, mais ce n'est que depuis l'aube de ce jour-là qu'elle suivait la ligne imaginaire du méridien 36.

Pas un instant depuis l'accord conclu entre eux dans le wagon surchauffé de la patache de Meskené, Pierre de Marsolier n'avait regretté son alliance avec le singulier personnage qu'était Rémi Guénol, et qui se qualifiait lui-même du péjoratif "blackball", (boule noire).

Guénol s'était révélé homme de décision et de sang-froid, encore que

les incidents du parcours n'eussent jusque-là, été à aucun instant graves, et Marsolier, malgré la cruelle expérience qu'il avait faite dans les sables d'Alep, s'était senti en confiance, dès la première minute, avec cet homme.

D'ailleurs, que pouvait craindre l'envoyé de la Compagnie des Recherches Minières et son compatriote? Celui-ci avait n'avait jamais pu obtenir pour lui-même la permission de prospecter le pétrole syrien. De ce côté-là, donc, Pierre n'avait aucune inquiétude.

Tout au contraire, il possédait en Guénol un allié de classe qui connaissait à la fois les dangers du désert et ceux, non moins redoutables, que les hommes sèment sur les pas des pionniers indésirables.

Si véritablement, avait dit Guénol, vous avez contre vous l'Intelligence Service et les Renseignements français, nous n'aurons pas fait cinquante kilomètres au sud de l'Euphrate que nous les verrons apparaître l'un ou l'autre. Comptez sur moi; je les ai, l'un et l'autre, redécouverts sous toutes leurs formes, et je saurai les dépister.

Ainsi qu'il avait été convenu entre les deux hommes, Marsolier n'avait pas fait connaître à son associé l'itinéraire qu'il comptait suivre. Guénol n'en était point gêné. Il connaissait chaque dune de sable du désert syrien. Simplement, avant la fin de

chaque étape indiquait-il s'il convenait de s'écarter de quelques kilomètres à droite ou à gauche de la ligne suivie pour rencontrer un point d'eau ou un pâturage pour les bêtes, quitte, le lendemain, à redresser le parcours.

Marsolier acquiesçait, suivait son chemin sur la carte à l'aide d'observations au sextant, comme un officier de quart sur la passerelle de son navire.

La petite caravane abattait ainsi une trentaine de kilomètres. A l'étape, on débattait les mulets, on faisait baraquer le chameau, on dressait la tente. Un des serviteurs arabes préparait le repas. Les animaux se restauraient d'eau claire et d'herbe fraîche. La nuit, chacun veillait à tour de rôle devant un feu clair qu'on alimentait pour éloigner les chacals dont les cris, de loin en loin, rappelaient la présence, et l'on repartait au petit matin, avant que le soleil fut levé.

IX.—Une nuit, dans le bled... Un soir lorsque la caravane atteignit le point d'eau que Guénol avait prévu, le Montmarinois s'approcha de Marsolier.

—Mon cher lui dit-il, vous me rendez cette justice que fidèle à nos conventions, je ne vous ai rien demandé de vos affaires. Je vous ai servi...

—Ah! je vous en prie, mon vieux, coupa Marsolier. Pas ce mot entre

nous! Servi! vous n'êtes pas mon domestique.

—Un mois, aviez-vous dit, lorsque nous avons fait accord, vous serez à mon service...

—Possible, mais alors je ne vous connaissais pas, enfin... pas comme je vous connais aujourd'hui... Mais qui voulez-vous dire?

—Ceci: depuis dix jours, nous marchons selon les indications que vous trouvez sur votre carte. L'ordre, avant-hier, nous sommes passés par le travers de Palmyre, j'ai attiré votre attention. "Pétrole, à l'Ouest" vous ai-je dit.

—Et je vous ai répondu, mon vieux Guénol: "Trop à l'Ouest, ce n'est pas celui-là que je cherche!" Est-ce ça que vous voulez dire?

—Tout à fait ça. Mais je voudrais maintenant vous faire remarquer que, si mes souvenirs sont exacts, nous serons bientôt plus en Syrie.

—Vous faites erreur, Guénol. Mes calculs me prouvent...

—Vous êtes sûr de vos calculs?

—C'est facile, le soleil n'est pas encore couché. Je vais faire le point.

Vivement, Pierre de Marsolier foula la dans la selle de son mulet, et ayant consulté ses tables, griffonnées de chiffres, annonça:

—Nous sommes exactement à quatre-vingt-trois kilomètres de la frontière irako-syrienne.

(à suivre)

CHRONIQUE OUVRIERE

Requête de la C.T.C.C. au gouvernement fédéral

Elle demande que les industries de guerre emploient un plus grand nombre d'ouvriers d'âge non militaire — Elle se plaint qu'ils sont remplacés par des jeunes filles

M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. vient d'adresser aux hon. Mackenzie King et à plusieurs de ses collègues une lettre dans laquelle il demande que les industries de guerre emploient un plus grand nombre d'ouvriers d'âge non militaire. Nous publions ici le texte de cette lettre :

Monsieur le ministre, "Le bureau confédéral de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a sa réunion tenue le 13 du courant, a reçu de nombreuses plaintes venant de ses différents centres, contre la trop large élimination dans les industries de guerre, des hommes d'âge non militaire et leur remplacement par la jeunesse, surtout les jeunes filles.

"On s'est plaint également que l'on force celles-ci à travailler la nuit, dans un trop grand nombre d'industries de guerre. Après avoir étudié ces plaintes et les trouvant fondées, notre bureau confédéral a résolu de les porter à votre connaissance en vous priant d'aviser à prendre les moyens propres à permettre et à rendre facile l'emploi dans les industries de guerre de tous les hommes d'âge non militaire. Il est avéré, bien que cela ne soit pas rendu public, qu'un grand nombre de jeunes filles travaillant dans les usines de guerre y sont estropiées. Nous esti-

Les Unions internationales veulent demander la modification du décret 8253

Le Conseil des métiers et du travail de Montréal a chargé son comité exécutif d'étudier une résolution demandant des modifications au décret ministériel fédéral 8253, au cours de sa séance présidée, hier soir, par M. Paul Fournier. La résolution avait été soumise par la Fédération provinciale du travail qui en demandait l'adoption en vue de l'envoyer immédiatement au ministre fédéral du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, et au Congrès des métiers et du travail du Canada.

Le but de la résolution était de modifier le décret pour permettre aux organisations ouvrières de négocier des augmentations de salaires, directement avec les employeurs, et d'obliger tous les patrons à payer des bonus de vie chère à leurs employés. La Fédération provinciale est d'opinion que tous les ouvriers, et non pas seulement ceux des industries de guerre, doivent recevoir ces bonus, le coût de la vie étant le même pour toute la classe ouvrière.

Ottawa et Québec déclarent illégale la grève des employés de la boulangerie

Les employés de la boulangerie, membres de l'Union internationale, qui avaient déclaré la grève cette semaine, sont tous retournés au travail. Ils ont décidé de cesser la grève, quel que temps après la réception, du ministre provincial du travail, d'un télégramme les informant que leur grève était illégale. Le ministre fédéral du travail ayant approuvé l'opinion du ministre provincial, M. Raoul Trépanier, représentant d'Ottawa à Montréal, leur recommandait, personnellement, hier après-midi, de cesser la grève.

Intervention d'Ottawa dans la grève des employés de Ayers Limited, à Lachute

Le représentant du ministère fédéral du travail dans l'est du Canada, M. Raoul Trépanier, se rendra aujourd'hui à Lachute, en vue de remettre fin à la grève des employés de la Ayers Company Limited. Le principal but de sa visite à cet endroit sera de convaincre les intéressés de poursuivre leurs pourparlers pour en arriver à une entente. Les grévistes sont au nombre d'environ cinq cents.

Il semble que les employés refusent de travailler à cause du refus de la compagnie d'accepter le rapport majoritaire du comité d'arbitrage qui a enquêté, il y a quelques

Autres nouvelles du monde ouvrier

La requête des ouvriers du vêtement pour hommes soumise au Conseil national du travail

Nous apprenons de source autorisée que la réclamation des ouvriers du vêtement pour hommes a été soumise

au Conseil national du travail. Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un boni de vie chère, mais d'une augmentation de salaire. La requête n'intéresse, toutefois, que deux ou trois classes d'employés de l'industrie, les autres

mois, sur les salaires et les conditions de travail en vigueur dans cette usine. Le rapport majoritaire était favorable aux employés, mais le représentant patronal au comité avait aussi rédigé un rapport minoritaire que la compagnie approuva de préférence. Les ouvriers firent la grève, après avoir tenté d'obtenir les conditions recommandées par le comité d'arbitrage.

Ce comité d'arbitrage était composé de l'hon. juge Louis Boyer, comme président, de M. Raoul Trépanier, comme représentant des employés, et de M. J.-A. Mann, C.R., comme représentant de la compagnie.

Nouveau service de pédiatrie à l'hôpital St-Luc

L'inauguration du nouveau service de pédiatrie de l'hôpital Saint-Luc a eu lieu hier après-midi, au sixième étage de cette importante institution. Le nouveau service sera dirigé par M. le docteur Daniel Longpré. On remarque, ci-haut, l'hon. Athanasios David, sénateur, président du bureau d'administration de l'hôpital, M. le docteur Daniel Longpré, M. le docteur et Mme Eugène Longpré, M. le docteur L. Lesage, M. et Mme L.-P. Lussier, M. le docteur Louis Bernard, M. et Mme R. Rock, Mlle Marie Lamoureux, hospitalière, Mlle J. Larose, garde assistante, M. le docteur Eugène Garceau, Mlle Suzanne Giroux, directrice, M. J.-H. Roy, directeur, et M. le docteur F.-A. Fleury, directeur.

(Photo CANADA)

Dupuis Frères souscrit \$100,000



Les magasins Dupuis Frères Limited ont souscrit, hier après-midi, \$100,000 au deuxième emprunt de la victoire en cours au Canada. On voit, ci-haut, M. Albert Dupuis, le président de ce grand magasin à rayons canadien-français, photographié comme il remettait le chèque de \$100,000 à M. F. Philippe Brail, président provincial conjoint de l'emprunt. On remarque, de gauche à droite: M. Raymond Dupuis, assistant du secrétaire trésorier de Dupuis Frères, M. F. Philippe Brail, M. Albert Dupuis, M. Ernest Savard et M. A.-J. Dugal, vice-président et directeur-gérant de Dupuis Frères. (Photo CANADA)

ayant déjà bénéficié de certaines améliorations à la fin de l'an dernier.

Les représentants des unions ouvrières sont d'avis que ces ouvriers devraient recevoir une augmentation de salaires, parce que le niveau de leur gages n'est pas assez élevé actuellement.

La Commission de l'assurance-chômage et des Syndicats

Les agents d'affaires des Syndicats catholiques et les directeurs du Conseil central ont eu, récemment, un entretien avec un représentant officiel de la Commission de l'assurance-chômage. Après explication de part et d'autre, on s'est entendu pour éviter l'avenir tout malentendu et établir une collaboration étroite entre les syndicats et cet organisme du gouvernement fédéral.

Cette collaboration facilitera les relations entre les ouvriers et la Commission de l'assurance-chômage pour tout ce qui a trait au placement de la main-d'œuvre. Les syndicats se déclarent très heureux de la nomination de M. Hurlbut à la division du placement. Il est bien connu dans le monde ouvrier et parfaitement au courant des problèmes ouvriers.

Avis de l'Association des plâtriers

Les membres de l'Association des plâtriers sont priés de prendre note que leur réunion aura lieu ce soir, à 8 h., au No 1231 est, rue De Montigny, sous la présidence de M. H. Chartrand. L'agent d'affaires, M. J.-E. Lamoureux, annonce que des questions d'un intérêt particulier y seront discutées.

Réunion de l'Association des briquetiers et maçons

L'Association nationale des briquetiers et maçons tiendra une réunion ce soir, à 8 h., au No 1231 est, rue De Montigny, sous la présidence de M. Omer Douville. Les membres sont instamment priés d'y assister pour étudier les questions d'ordre du jour. L'agent d'affaires, M. H. Laverdure, rendra compte de ses travaux.

Le feu de la liberté a été allumé à Montréal

(Suite de la page 14)

"Mes chers concitoyens, avant peu de temps peut-être, la situation économique peut changer pour vous et je puis vous assurer que je serai avec vous alors pour demander au gouvernement de vous aider. Aujourd'hui, le gouvernement a besoin de nous, je considère de mon devoir d'être aussi avec vous et de vous dire: Aidez-le."

Parlant à un congrès des quinquilliers d'Ontario, M. Williamson a dit que le propriétaire d'automobile ordinaire devrait "mettre sa voiture de côté pour la durée de la guerre."

Les automobiles non essentielles seront retirées

L'automobiliste devrait mettre sa voiture au garage pour la durée de la guerre

Toronto, 19. (P.C.) — B. A. W. Williamson, contrôleur des approvisionnements du ministère des munitions et approvisionnements, a fait allusion, ici aujourd'hui au jour où tous les automobiles ou camions non essentiels seraient retirés de la circulation pour la durée de la guerre.

Parlant à un congrès des quinquilliers d'Ontario, M. Williamson a dit que le propriétaire d'automobile ordinaire devrait "mettre sa voiture de côté pour la durée de la guerre."

Les paroles du premier ministre furent chaleureusement applaudies.

M. E.-V. Deswaels adressa aussi la parole aux fonctionnaires au nom du comité local de l'emprunt.

Le "Lady Hawkins" ne faisait pas partie d'un convoi

Il avait appareillé dans un port américain.

Déclaration de M. Macdonald

Ottawa, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le vapeur "Lady Hawkins", de la Canadian National Steamships, n'était pas convoié lorsqu'il a été torpillé et coulé dans l'Atlantique récemment, a déclaré aujourd'hui l'hon. Angus Macdonald, ministre de la marine, à la Chambre des Communes, en réponse à une question de M. M. J. Caldwell, chef intérimaire de la C.C.F.

"Rien ne démontre qu'il s'agit là d'autre chose qu'un regrettable incident de guerre," a dit le ministre.

M. Macdonald a ajouté que les autorités navales des puissances alliées ont la responsabilité de tracer la route des navires marchands, qui ne peut être discutée en public pour ne pas renseigner l'ennemi. Le "Lady Hawkins" a largué les amarres d'un port américain, après que le conseiller consulaire britannique se fût entretenu avec le capitaine du bâtiment au port même et lui eût donné certaines instructions.

Lorsqu'on fut sans nouvelles du navire durant quelque temps, le chef de l'état-major naval, sir Percy Nelles, fit enquête sur sa disparition.

Le chef parlementaire de l'opposition a alors demandé que l'on fasse une enquête complète sur la perte du bâtiment, dans l'intérêt des parents des victimes.

Nous gagnons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvons nos économies en plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

(Photo CANADA)

Cette guerre est notre guerre, dit l'hon. M. Godbout

Le premier ministre demande aux fonctionnaires de souscrire à l'emprunt

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le premier ministre, l'hon. Adélard Godbout, a demandé ce matin avec toute l'éloquence et la conviction dont il est capable, aux employés du ministère de l'Agriculture de souscrire généreusement à l'emprunt de la victoire.

A la demande des promoteurs de l'emprunt tous les employés du ministère s'étaient réunis à 10 h. 30 dans la salle du comité des bills privés. M. Oscar Lessard présenta le ministre à ses collaborateurs.

M. Godbout tomba tout de suite dans le vif du sujet. Il dit aux fonctionnaires que le gouvernement attache une grande importance au succès de l'emprunt actuel. "J'espère que tous comprendront leur devoir à l'égard de la nation, de la chrétienté et de la civilisation. Je sais que pour vous tous, les conditions actuelles ne sont pas très avantageuses, la classe des salariés est celle qui est le plus affectée par la hausse des prix et l'augmentation des taxes. L'ouvrier a vu son salaire augmenté et le cultivateur vend ses produits à meilleur compte. Le gouvernement comprend le problème et il a tenté de vous aider un peu en payant un boni de vie chère. Tous ne le reçoivent pas, mais tous cultivent, je le sais, la vertu de prudence et la vertu d'espérance. Les situations dont le salaire ne correspond pas aux services rendus, seront améliorées."

"Mais il faut prévoir l'après-guerre, poursuivit M. Godbout. Il y aura à rétablir dans la vie civile toute une génération de jeunes gens. Vous devrez alors avoir mis quelques sous de côté pour cette période. D'autre part, les gouvernements seront forcés de faire des dépenses énormes. Il faudra vous imposer d'autres sacrifices. En prenant aujourd'hui un peu sur ce qu'on est convenu d'appeler le nécessaire, vous assurez la protection de votre famille. Je sais que vous avez assez de cœur pour ne pas vivre en esclavage car vous connaissez la chaleur de la charité."

"Comme je l'ai déjà dit, poursuivait le premier ministre, la guerre actuelle est celle de l'ordre contre le désordre, de la civilisation contre la barbarie. C'est notre guerre à tous et si on prononce des paroles qui en période ordinaire, semblent légères, à l'heure actuelle ces paroles deviennent trahisons et sacrilèges. Vous êtes de l'élite, vous comptez parmi les chefs de file, nous attendons de vous le zèle d'un apôtre pour grouper toutes les bonnes volontés."

Les paroles du premier ministre furent chaleureusement applaudies.

M. E.-V. Deswaels adressa aussi la parole aux fonctionnaires au nom du comité local de l'emprunt.

Le "Lady Hawkins" ne faisait pas partie d'un convoi

Il avait appareillé dans un port américain.

Déclaration de M. Macdonald

Ottawa, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le vapeur "Lady Hawkins", de la Canadian National Steamships, n'était pas convoié lorsqu'il a été torpillé et coulé dans l'Atlantique récemment, a déclaré aujourd'hui l'hon. Angus Macdonald, ministre de la marine, à la Chambre des Communes, en réponse à une question de M. M. J. Caldwell, chef intérimaire de la C.C.F.

"Rien ne démontre qu'il s'agit là d'autre chose qu'un regrettable incident de guerre," a dit le ministre.

M. Macdonald a ajouté que les autorités navales des puissances alliées ont la responsabilité de tracer la route des navires marchands, qui ne peut être discutée en public pour ne pas renseigner l'ennemi. Le "Lady Hawkins" a largué les amarres d'un port américain, après que le conseiller consulaire britannique se fût entretenu avec le capitaine du bâtiment au port même et lui eût donné certaines instructions.

Lorsqu'on fut sans nouvelles du navire durant quelque temps, le chef de l'état-major naval, sir Percy Nelles, fit enquête sur sa disparition.

Le chef parlementaire de l'opposition a alors demandé que l'on fasse une enquête complète sur la perte du bâtiment, dans l'intérêt des parents des victimes.

Nous gagnons la guerre. Il faut aussi gagner la paix. Sauvons nos économies en plaçant dans les Certificats d'épargne de guerre.

(Photo CANADA)

Ouverture de la 19e Législature de la Nouvelle-Ecosse

On prévoit que cette session sera prorogée avant Pâques

Halifax, 19. (P.C.) — La 19e Législature de la Nouvelle-Ecosse s'est ouverte aujourd'hui sous un sombre jour et le discours du trône fait mention de la présente situation de la guerre. Il a été lu par le lieutenant-gouverneur, M. F. F. Mathers et c'est M. Alex H. MacKinnon qui a proposé l'adresse en réponse à ce discours.

Le discours du trône dit que "que notre province doit être heureuse de ses villes, ses villages et ses campagnes aient échappé à la sauvagerie d'une invasion... mais que nous devons tout de même nous préparer à toute éventualité."

M. MacKinnon a dit que nous devons nous préparer pour des événements "plus graves". Il a dit que la semaine dernière il y a eu une attaque contre l'hémisphère ouest et "qu'une autre année pourra voir des attaques contre nous."

M. K. J. Cochrane, libéral de Cumberland, qui en était à sa première apparition en Chambre, a secondé l'adresse en réponse au discours du trône. On s'attend à ce que cette session soit de courte durée et il est possible qu'elle soit prorogée à Pâques. La principale mesure dont il est question dans le discours du trône a trait à l'abandon au fédéral pour la durée de la guerre des taxes sur le revenu et les corporations.

Les cultivateurs peuvent faire des échanges entre eux

Exception à un règlement de la commission de stabilisation des prix

Ottawa, 19. — Les cultivateurs peuvent maintenant librement avec leurs voisins, échanger des approvisionnements de graines de semence ou de pièces de machines aratoires, en échange de produits agricoles, sans crainte de manquer aux règlements sur les prix maxima. Mais ceci se rapporte exclusivement aux articles à leur usage personnel et non pas aux achats conclus pour fins de revente.

Une ordonnance de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, exécutoire à compter du douze février, exempte des règlements sur les prix maxima une grande quantité de denrées et d'articles lorsqu'ils sont vendus, échangés ou troqués au cours de transactions entre producteurs de base de produits agricoles, de bétail, de volailles et de produits du bétail et de la volaille.

L'ordonnance énumère le foin, grain, graine de semence, pommes de terre de semence, bulbes d'oignons, instruments agricoles ou pièces de rechange, machines, pièces de rechange, sacs, clôtures, poteaux de clôture, bidons de lait, planchons, poussettes de pépinière, bois de corde, engrais, abeilles, approvisionnements pour abeilles, bétail, viandes, volailles, produits de volaille, produits laitiers de la ferme, laine, peaux et autres produits et approvisionnements agricoles; également la menuiserie sur base de contrat de service, nettoyage du grain et autres services agricoles.

Nécrologie

ARCHAMBAULT — A Montréal, le 17 février 1942 à l'âge de 25 ans, est décédé M. Roland Archambault né Antoinette Laplante demeurant à 2679 Hochelaga. Funérailles ce matin à l'église St-Jean-Baptiste de Laval à 8 h. 30.

ARCHAMBAULT — A Montréal, le 18 février 1942 à l'âge de 62 ans, est décédé Eugène Archambault, époux de Elmira Mayer, autrefois de Saint-Vincent-Paul. La dépouille mortelle est exposée aux salons Société Coopérative, 302, St-Catherine Est. Avis des funérailles plus tard.

BELATRE — A Montréal, le 18 février, à l'âge de 63 ans, est décédé Jules Belatre, employé de transport, décédé à l'hôpital St-Alphonse d'Yvesville à 9 heures.

CHARBONNEAU — New-Bedford Mass., le 18 février 1942 à l'âge de 67 ans, est décédé Ephrem Charbonneau, autrefois de Marieville. Funérailles à l'église Sacré-Cœur.

LAURIER — A Montréal, le 19 février, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Rodolphe Laurier, né Germaine Dubois, domicilié à 7102 rue Chamond. La dépouille mortelle est exposée au salon mortuaire J. M. Dubreuil, 6716, rue St-Hubert. Le service sera célébré lundi en l'église St-Arsène. Avis de l'heure des funérailles plus tard.

LAVIGUER — A Montréal, le 17 février 1942, à l'âge de 32 ans, est décédé M. M. veuve Françoise Laviguer, née Virginie Trudeau. Funérailles ce matin à l'église St-Jacques à 9 h. 30.

MALLEK — A Montréal, le 18 février 1942, à l'âge de 65 ans, est décédé David Mallek. Funérailles ce matin au salon funéraire Pappas et Sons, 4081 St-Urbain.

MALLETTE — A Montréal, le 17 février 1942, à l'âge de 57 ans, 11 mois est décédé Raoul Mallette, époux de Berthe Mitchell. Funérailles ce matin à l'église St-Henri à 8 h. 30.

MARSILE — A Montréal, le 19 février, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Bernard Marsile, né Emile Perreault. Exposé aux salons M. Polier 655 St-Denis. Avis des funérailles plus tard.

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1—Affecté. Carte à jouer.

2—Foyer de la chimie. — Femme d'un roi.

3—Époque. — Adjectif possessif.

4—Arrondissement de Dieppe. — Qui n'est pas vêtu.

5—Manière de vivre. — Théologien français, né à Gen.

6—Assaillissement. — Dieu de la guerre chez les Gaulois.

7—Parer, embellir.

8—Mammifère rongeur. — Lésion de la peau.

9—Pronom personnel. — Sentiment d'iniquité, en présence, ou à la pensée du danger. — Du verbe rire.

10—Patriarche hébreu. — Qui ont des aptitudes spéciales pour.

11—Colère. — Petite Ile.

12—Dieu mari époux de Doris et père des Érides. — L'Éridan des anciens.

13—Terminaison de verbe. — Négation.

14—Liquide transparent, inodore.

15—Rhonneur successivement les parties d'un tout.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

1 MARON VETU

2 BACAL DEMIS

3 OBIT TENARE

4 ROD RAMENER

5 IN DEVORER

6 S RECEDER M

7 FICELER PI

8 DESELER MES

9 EROPER MANS

10 CALER MARTE

11 SEER BANCALE

8—Fille d'Inachos. — En les.

9—Vieillesse, temps. — Petit ruisseau.

10—Bison d'Europe.

11—Pronom personnel. — Rivière de France et de Belgique. — Situé.

Le Bridge-Contrat

Retrait des atouts

Une carte d'atout doit être considérée comme "occupée" quand elle sert d'arrêt, d'entrée, de coupe ou de garde à un autre atout d'un rang plus élevé. Alors, il ne faut pas retirer les atouts qui sont occupés; par contre il faudra retirer tous les atouts qui n'ont aucune charge à remplir.

Ces simples propositions sont applicables à n'importe quelle étape de la marche du coup et permette au joueur de déterminer le moment précis où les atouts devront être retirés. Dès qu'une carte est relevée de son devoir elle n'est plus occupée et le joueur devra la retirer du jeu, afin de réduire à un minimum raisonnable le danger d'une coupe par les adversaires.

Dans la donne suivante le jeu du Déclarant est brillant grâce à la manœuvre habile de ses cartes occupées. La manche n'est possible que si le retrait des atouts est fait au moment précis, autrement le contrat est perdu. Donneur: Sud

Donneur: Sud.

♠ A 4 3

♥ A 7 4

♦ R D V 5 4 3

♣ 9

♠ 9 7

♥ 6 2

♦ 10 2

♣ A R V 6 5 4

♠ N

♥ D V 9

♦ A 7 6

♣ 8 7 2

♠ A R 6 5 2

♥ R 10 5 3

♦ 8

♣ 10 5 3

♠ 10

♥ 10 5 3

♦ 8

♣ 10 5 3

♠ 10

♥ 10 5 3

♦ 8

♣ 10 5 3

♠ 10

♥ 10 5 3

♦ 8

♣ 10 5 3



AU LOEW'S — Mickey Rooney et Judy Garland, vedettes du film "Babes on Broadway", actuellement à l'affiche du cinéma Loew's pour une deuxième semaine.



AU PRINCESS — Ginny Sims, Kay Kayser et Lupe Velez, vedettes du film "Playmates" qui est actuellement à l'affiche du cinéma Princess, en programme double avec "Call Out The Marines".



AU CAPITOL — Leo G. Carroll et Flora Robson, dans une scène du film "Bahama Passage" à l'affiche du cinéma Capitol, dès aujourd'hui.

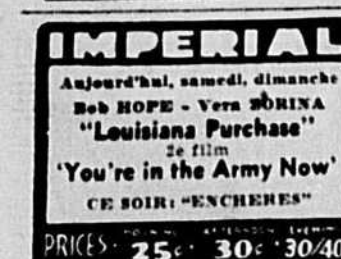
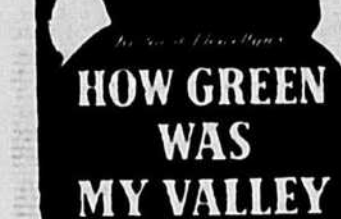
Cinéma—Lettres—Radio—Théâtre

Au Capitol

Madeleine Carroll et Stirling Hayden sont les vedettes du film "Bahama Passage" qui prend l'affiche du cinéma Capitol. Ce film est basé sur un roman de Nelson Hayes, "Dido Cay". Une grande partie de l'action se passe aux Indes occidentales anglaises. Stirling Hayden, qui avait été fort remarqué par son interprétation dans "Virginia", ajoute un nouveau succès à sa jeune mais brillante carrière.

La distribution de "Bahama Passage"

GARDE UNE DEUXIÈME SEMAINE



Au Loew's

La jeune actrice, âgée de treize ans, Virginia Weidner, tient un rôle important dans le film "Babes on Broadway" qui est retenu à l'affiche du cinéma Loew's, pour une deuxième semaine.

Les vedettes de ce film sont Mickey Rooney et Judy Garland.

Virginia Weidner est considérée par les critiques américains comme une des meilleures acquisitions faites par l'industrie du cinéma au cours des dernières années.

Virginia Weidner est une chanteuse doublée d'une danseuse. Son talent comme actrice est également remarquable.

Dans "Babes on Broadway", on verra un groupe de jeunes gens qui, incapables de se faire accepter par aucun théâtre de New York, décident de monter leur propre spectacle et y réussissent.

Deux vendeurs essaient de rouler un sergent recruteur de l'armée américaine et se réveillent soldats.

Ellen Ballon avec la Symphonie Féminine

Deux semaines nous séparant du prochain concert de la Symphonie Féminine de Montréal. Ce concert aura lieu à l'auditorium du Plateau, le jeudi 5 mars prochain. On intensifie le travail; les répétitions, plus nombreuses, sont bien suivies. Sous la direction de son chef permanent, Ethel Stark, la Symphonie se prépare un succès sans précédent.

L'artiste soliste, pianiste de concert bien connue, Ellen Ballon, du fait qu'elle est canadienne, ajoute à l'événement un cachet particulier et on s'attend à ce que le public entende avec enthousiasme cette Montréalaise qui s'est acquise une renommée internationale comme pianiste de concert.

Tel qu'annoncé antérieurement, Mlle Ballon interprétera le Deuxième Concerto pour piano de Rachmaninoff.

Une poire pour la soif. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

ST. DENIS

Le théâtre n'étant pas libre

PAS DE REPRÉSENTATION

SAMEDI SOIR ni DIMANCHE

FRIDOLINONS

PL. 2201

BILLET EN VENTE

pour la 4^{ème} semaine

CE SOIR

FORUM

Les plus grands artistes du ballet-russe

"BALLET-THEATRE"

— 125 interprètes —

orchestre SYMPHONIQUE

— Programme —

LA PRINCESSE AURORA

LE JARDIN DES LILAS

LE PAS DE QUATRE

BARBE-BLEUE

UNE SOIRÉE SEULEMENT

2000 PLACES à \$1.25

Prix d'admission: \$1.25, \$1.50,

\$1.75, \$2.00, \$2.50, \$3.00

(toutes taxes comprises)

Renseignements:

Le Forum — Wilbank 6121

La direction — H.A. 5513

Au Loew's

La jeune actrice, âgée de treize ans, Virginia Weidner, tient un rôle important dans le film "Babes on Broadway" qui est retenu à l'affiche du cinéma Loew's, pour une deuxième semaine.

Les vedettes de ce film sont Mickey Rooney et Judy Garland.

Virginia Weidner est considérée par les critiques américains comme une des meilleures acquisitions faites par l'industrie du cinéma au cours des dernières années.

Virginia Weidner est une chanteuse doublée d'une danseuse. Son talent comme actrice est également remarquable.

Dans "Babes on Broadway", on verra un groupe de jeunes gens qui, incapables de se faire accepter par aucun théâtre de New York, décident de monter leur propre spectacle et y réussissent.

Deux vendeurs essaient de rouler un sergent recruteur de l'armée américaine et se réveillent soldats.

Ellen Ballon avec la Symphonie Féminine

Deux semaines nous séparant du prochain concert de la Symphonie Féminine de Montréal. Ce concert aura lieu à l'auditorium du Plateau, le jeudi 5 mars prochain. On intensifie le travail; les répétitions, plus nombreuses, sont bien suivies. Sous la direction de son chef permanent, Ethel Stark, la Symphonie se prépare un succès sans précédent.

L'artiste soliste, pianiste de concert bien connue, Ellen Ballon, du fait qu'elle est canadienne, ajoute à l'événement un cachet particulier et on s'attend à ce que le public entende avec enthousiasme cette Montréalaise qui s'est acquise une renommée internationale comme pianiste de concert.

Tel qu'annoncé antérieurement, Mlle Ballon interprétera le Deuxième Concerto pour piano de Rachmaninoff.

Une poire pour la soif. Achetez des Certificats d'épargne de guerre.

ST. DENIS

Le théâtre n'étant pas libre

PAS DE REPRÉSENTATION

SAMEDI SOIR ni DIMANCHE

FRIDOLINONS

PL. 2201

BILLET EN VENTE

pour la 4^{ème} semaine

CE SOIR

FORUM

Les plus grands artistes du ballet-russe

"BALLET-THEATRE"

— 125 interprètes —

orchestre SYMPHONIQUE

— Programme —

LA PRINCESSE AURORA

LE JARDIN DES LILAS

LE PAS DE QUATRE

BARBE-BLEUE

UNE SOIRÉE SEULEMENT

2000 PLACES à \$1.25

Prix d'admission: \$1.25, \$1.50,

\$1.75, \$2.00, \$2.50, \$3.00

(toutes taxes comprises)

Renseignements:

Le Forum — Wilbank 6121

La direction — H.A. 5513

Quand le chant devient un art

Quatrième conférence-concert sur les liedistes français au Windsor

Ernest Chausson et Henri Duparc étaient les deux compositeurs représentés à la quatrième conférence-concert sur les Liedistes français qui a eu lieu hier soir, à l'hôtel Windsor, sous les auspices des Festivals de Montréal. Comme d'habitude, Mme Jeanne Desjardins, soprano, et Mlle Marie-Thérèse Paquin, pianiste, étaient les artistes invités. M. Marcel Valois, critique musical à "La Presse" faisait les commentaires.

L'amatour de musique est toujours assuré de passer une soirée parfaite à ces conférences-concerts sur les liedistes français. Les deux artistes préparent leur programme avec un soin extrême et leur interprétation est toujours admirable de nuance, de compréhension sensible et de solidité technique. Les commentaires de Marcel Valois sont des synthèses qui nous apprennent beaucoup malgré leur brièveté.

Chausson et Duparc ont été tous deux élèves du "père Franck". Ils participent de cette qualité dominante de l'école musicale française moderne: le fini. Est-il rien de plus complet que les chansons de Duparc, de Chausson, de Fauré, de Ravel ou de Debussy?

Les auditeurs n'ont pas songé hier soir à remarquer les difficultés qui abondent dans le Poème de l'Amour et de la Mer de Chausson, charmé qu'ils étaient par l'interprétation des artistes qui d'ailleurs semblent se jouer de ces difficultés. Mme Desjardins sait passer dans ses interprétations du calme paisible et raffiné à un phrasé dramatique qui ne perd cependant jamais de sa délicatesse. De son côté, Marie-Thérèse Paquin est une des pianistes les plus intelligentes que possède Montréal.

La réunion de ces deux artistes d'interprétation a renouvelé ce chef-d'œuvre si connu de Duparc, l'invitation au Voyage. En rappel, elle a accompli le même prodige pour La Chanson Triste du même compositeur.

Aux soirées des liedistes français, nous découvrons avec surprise que le chant est un art et l'accompagnement aussi; ce que nous avions oublié devant tant de "grands" valeurs qui ne peuvent qu'à mettre en valeur la souplesse de leurs cordes vocales.

La prochaine conférence-concert sera consacrée à Debussy et nous l'attendrons avec impatience.

Les Norvégiens contribuent à l'approvisionnement de l'Angleterre

Winnipeg, 19 (P.C.) — M. Wilhelm de Morgenstern, ministre de Norvège aux Etats-Unis, a dit aujourd'hui au cours d'un interview que 25,000 hommes de la marine marchande norvégienne ont transporté un tiers des approvisionnements envoyés en Angleterre de l'hémisphère ouest, depuis le début de la guerre.

Franc succès de Radio-Théâtre Lux Français, hier soir

Emission dédiée au succès de l'emprunt de la victoire. Trois vedettes

Radio-Théâtre Lux Français, diffusé des planches de la salle Saint-Sulpice sous la direction immédiate de M. Paul L'Anglais, en présence de plusieurs centaines de personnes, cependant que des milliers d'auditeurs étaient à l'écoute, a remporté un autre franc succès, de neuf à dix heures hier soir.

L'émission ne manquait pas d'intérêt. Un drame émouvant était présenté. Il s'agissait de "La terre humaine", oeuvre de Curiel dont la distribution groupait, entre autres, Jeanne Maubourg, François Lavigne et Nicole Germain, trois vedettes de la T.S.F. et de la scène de la métropole. L'hon. Adéard Godbout, premier ministre de la province de Québec, l'hon. F. Philippe Brail, ministre d'Etat dans le cabinet provincial, "leader" ministériel à la Chambre de Québec et président provincial conjoint du deuxième emprunt de la victoire, et Charles Boyer, artiste de l'écran, ont participé à cette importante émission hebdomadaire que les commanditaires avaient particulièrement dédiée au succès de l'emprunt de la victoire ouvert lundi dernier.

L'hon. M. Godbout a porté la parole de Québec, l'hon. M. Brail de Montréal et M. Charles Boyer de Hollywood. Tous trois ont fait un pressant appel au patriotisme de la population du Dominion. Tous trois ont présenté d'éloquents plaidoyers où ils ont évoqué les raisons et les motifs de la souscription nationale nécessaire à la poursuite de la guerre, destinée à maîtriser les forces redoutables de l'Axe.

"La terre humaine" est un drame qui se prête merveilleusement à la radio. Il n'y a pas de doute que son adaptation radiophonique intéressait tout autant les auditeurs à l'écoute que les témoins de sa mise en ondes. Son intrigue ne donne pas lieu à une mise en scène à grand déploiement. Au contraire, il est d'une simplicité et d'une sobriété de bon aloi. Il faut toutefois savoir gré à Jeanne Maubourg, à François Lavigne et à Nicole Germain d'avoir aussi fait preuve d'une grande sobriété quand le danger était si grand de tomber dans le mélodrame.

Les comités de la Chambre de Commerce de Saint-Jean pour 1942

Granby, 19. (Du correspondant du CANADA) — Les nouveaux comités de la Chambre de commerce cadette de notre ville sont les suivants: Comité de la bibliothèque, M. Gérard Laliberté, président de la Chambre; comité d'éducation et d'étude, M. Sarto Fournier; comité d'hygiène et d'embellissement, le Dr Jos. Goyette; comité industriel, M. Gaston Guertin; comité du personnel, M. J.-O. Biron; comité de publicité, M. Henri Martin.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.



BALLET-THEATRE — Irina Baronova et Anton Dolin, dans une scène de "Barbe-Bleue" qui sera dansé ce soir à la représentation du Ballet-Théâtre, au Forum. Sur une robe de faille mauve, Michèle Morgan porte une jaquette en crêpe bleue imprimée de bleu et noir, ces nuances donnent un bel effet de contraste. (Photo RKO)

L'horaire des spectacles

ST-DENIS
"L'Embuscade"
12 h. 35, 1 h. 52, 6 h. 35, 9 h. 57.
"Francis 1er"
1 h. 55, 5 h. 11, 8 h. 30.
LOEW'S
"Babes on Broadway"
10 h. 50, 1 h. 30, 4 h. 10, 6 h. 50, 9 h. 30.
PALACE
"How Green Was My Valley"
10 h. 35, 1 h. 20, 4 h. 05, 6 h. 50, 9 h. 35.
CAPITOL
"Bahama Passage"
10 h. 30, 1 h. 24, 4 h. 15, 7 h. 10, 10 h. 05.
"No Hands on the Clock"
11 h. 50, 2 h. 45, 5 h. 35, 8 h. 30.
PRINCESS
"Call Out the Marines"
10 h. 30, 1 h. 25, 4 h. 25, 7 h. 24, 10 h. 20.
"Playmates"
14 h. 35, 2 h. 35, 5 h. 30, 8 h. 30.

Au Princess

Victor McLaglen et Edmund Lowe qui avaient jadis remporté un si vif succès dans "What Price Glory" et "The Cockeyed World", sont de nouveau réunis dans le film "Call Out the Marines" qui prend l'affiche dès aujourd'hui au cinéma Princess.

Le reste de la distribution comprend Binnie Barnes, Dorothy Lovett, Corinna Mura, Martha Mears, Paul Kelly, Robert Smith et Franklyn Pangborn. C'est une comédie d'aventures. Comme le titre l'indique, l'action se déroule chez les fusiliers marins américains.

Le second film à l'affiche sera "Playmates" avec John Barrymore, Kay Kyser et Lupe Velez.

Mary Robson, Patsy Kelly, Peter Lind Hayes et l'orchestre de Kay Kyser font également partie de la distribution.

Les Cosaques du Don, chanteurs inspirés

Il semble invraisemblable que trente-quatre des plus célèbres chanteurs au monde n'aient jamais étudié le chant, et n'aient pas songé à le faire avant de se réunir pour former, entre les deux guerres, le chœur des Cosaques du Don.

Mais les Cosaques descendent d'une fière race de guerriers qui allaient à la bataille en chantant, et pour qui la musique vocale était presque aussi naturelle que le don de la parole. Quatorze d'entre eux étaient en 1923 des militaires de carrière. Trois étaient avocats, et deux, ingénieurs.

On les réentendra avec émotion mardi et mercredi soir de la semaine prochaine au théâtre His Majesty's.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.

Washington restreint les envois de brûleurs à l'huile

Washington, 19. (P.A.) — Des sources autorisées de l'industrie du pétrole nous apprennent, ce soir, que M. Harold Ickes, coordinateur du pétrole, a approuvé un plan de nature à restreindre les envois de brûleurs à l'huile aux consommateurs de l'est. Les stocks seraient peu considérables en ce moment.

Une fillette de deux ans est morte asphyxiée

On tente de la ranimer pendant plus d'une heure et demie

Ottawa, 19 (P.C.) — Les efforts d'une secourade de secours du service des incendies pour sauver la vie de la petite Judith Ferguson, âgée de 2 ans, ont été vains. L'enfant avait été asphyxiée par le gaz qui émanait d'une fournaise et son sauvetage volontaire, Eyrill C. Elder, 22 ans, a dû être transporté à l'hôpital, à cause d'une asphyxie partielle.

A l'hôpital, on a dit que la condition d'Elder était assez bonne. Les parents de la petite Judith, M. et Mme Russell H. Ferguson, étaient sortis pendant la soirée. Le père est revenu vers les dix heures et quinze. "J'ai senti le gaz comme je passais la porte, a dit plus tard M. Ferguson. J'appelle et quand je vis que personne ne répondait, je courus à la chambre du bébé en haut. Eyrill avait dû se rendre compte que quelque chose n'allait pas, car je l'ai trouvé couché sur le plancher de la chambre à coucher avec le berceau de l'enfant renversé à ses côtés."

Le docteur William A. Guest a pratiqué la respiration artificielle sur l'enfant et sur Elder qui revint à la vie dans la maison des Ferguson et fut immédiatement transporté à l'hôpital. Ce jeune homme demeure chez les Ferguson. D'autre part, l'escouade de secours du service de l'incendie a pratiqué la respiration artificielle sur la fillette pendant au-delà d'une heure et demie avant de perdre tout espoir.

Le coroner Harry Dover devait commencer une enquête à ce sujet ce matin.

Mme Delorme souffre de graves brûlures

Granby, 19. (Du correspondant du CANADA) — Mme Veuve Joseph Delorme, de Roxton Pond, localité située à quelques milles d'ici, a été transportée d'urgence à l'hôpital de St-Hyacinthe après avoir été victime de graves brûlures. Elle s'approchait trop près d'une chaudière et ses vêtements prirent feu. Sans l'aide de sa petite-fille, Béatrice Delorme, qui s'est elle-même infligé des brûlures aux mains et aux bras, elle n'aurait pu éteindre les flammes et elle aurait été brûlée vive.

Rachat des obligations du Pacifique Canadien

Sir Edward Beatty, président de Pacifique Canadien, a annoncé hier que dans le but de faciliter les souscriptions au deuxième emprunt de la victoire aux détenteurs des obligations collatérales fiduciaires 6 p.c. de la Compagnie, échéant le 15 mars prochain, la compagnie offre de racheter ces obligations à compter du 2 mars, quitte à payer au complet les intérêts semestriels dus le 15 mars. Ces obligations peuvent être rembourrées à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada.

CE SOIR

de 10 h. à 10 h. 15

L'HON. ADÉLARD GODBOUT

premier ministre de la Province de Québec

en faveur du

2e Emprunt de la Victoire

CBF - Montréal

C.B.V. — Québec

B.J. — Chicoutimi

C.H.G.B. — Ste-Anne de la Pocatière

C.K.C.H. — Hull

C.J.B.R. — Rimouski

C.H.N.C. — New Carlisle

M. Jean Bruchési
parle des origines
de notre ville

(Suite de la page 14)
gros village de 1760 est devenu peu à peu, avec les progrès du commerce et de l'industrie, la première ville du Canada, avant de s'élever progressivement, après 1867, au rang de métropole.

Longtemps le fleuve Saint-Laurent a été la principale voie de communication entre Montréal et l'extérieur. La route entre Montréal et Québec, que suivait le courrier, était à peine carrossable l'été, et impraticable l'hiver. Mais, à partir de 1809, un service régulier de bateau reliait les deux villes. Un service du même genre assurait la liaison entre Montréal et la rive sud. La construction du canal Lachine, dont les Messieurs de

Saint-Sulpice eurent la conception initiale, marqua un second progrès dans la vie du port, dont le développement matériel s'accroissait désormais au rythme d'une activité commerciale toujours croissante. Le rapide essor de la navigation à vapeur dans le monde précéda la non moins rapide expansion par chemin de fer et, dans ce domaine également, Montréal ne tarda pas à bénéficier des nouvelles inventions.

Des Anglais, des Français, des Italiens, de passage à Montréal, racontèrent ce qu'ils voyaient et entendirent. La conférence utilise leurs récits pour décrire l'aspect de la ville et le caractère de ses habitants. En 1870, Montréal avait une population de 100,000. En 1892, année de la mise en opération des tramways électriques, cette population avait doublé. Aux environs de 1910, elle n'était pas loin du demi-million. La

ville gagnait rapidement la montagne, en attendant de l'entourer et de l'enserrer, sans interrompre sa poussée irrésistible vers le nord, l'est et l'ouest, absorbant l'une après l'autre la plupart des quarante municipalités de villes ou de villages qui s'étaient formées dans son rayonnement. Elle finissait par abriter le plus grand nombre des industries de la province et, devenu le siège des deux plus puissantes institutions du monde des

affaires — La Banque de Montréal et le Canadien Pacifique — elle s'imposait, au début de XXe siècle, comme la métropole financière incontestée du Canada. Les progrès de la mécanique appliquée, aux moyens de transport, permettaient enfin à Montréal de tirer tout le parti imaginable d'une situation privilégiée. En terminant, le conférencier rappelle les principaux faits et événements dont Montréal fut le théâtre

de 1870 à nos jours, et il conduisit ses auditeurs au sommet de la Montagne, pour admirer l'ensemble impressionnant que la Ville présente en dépit d'indéniables laideurs physiques ou morales. S'il n'est pas sûr que ses auditeurs aient vu Montréal, il espère du moins le leur avoir fait entendre et leur avoir montré que Montréal peut apprendre aux Canadiens français le sens de leur destinée sur le sol d'Amérique.

La Terre qui vous nourrit est menacée!

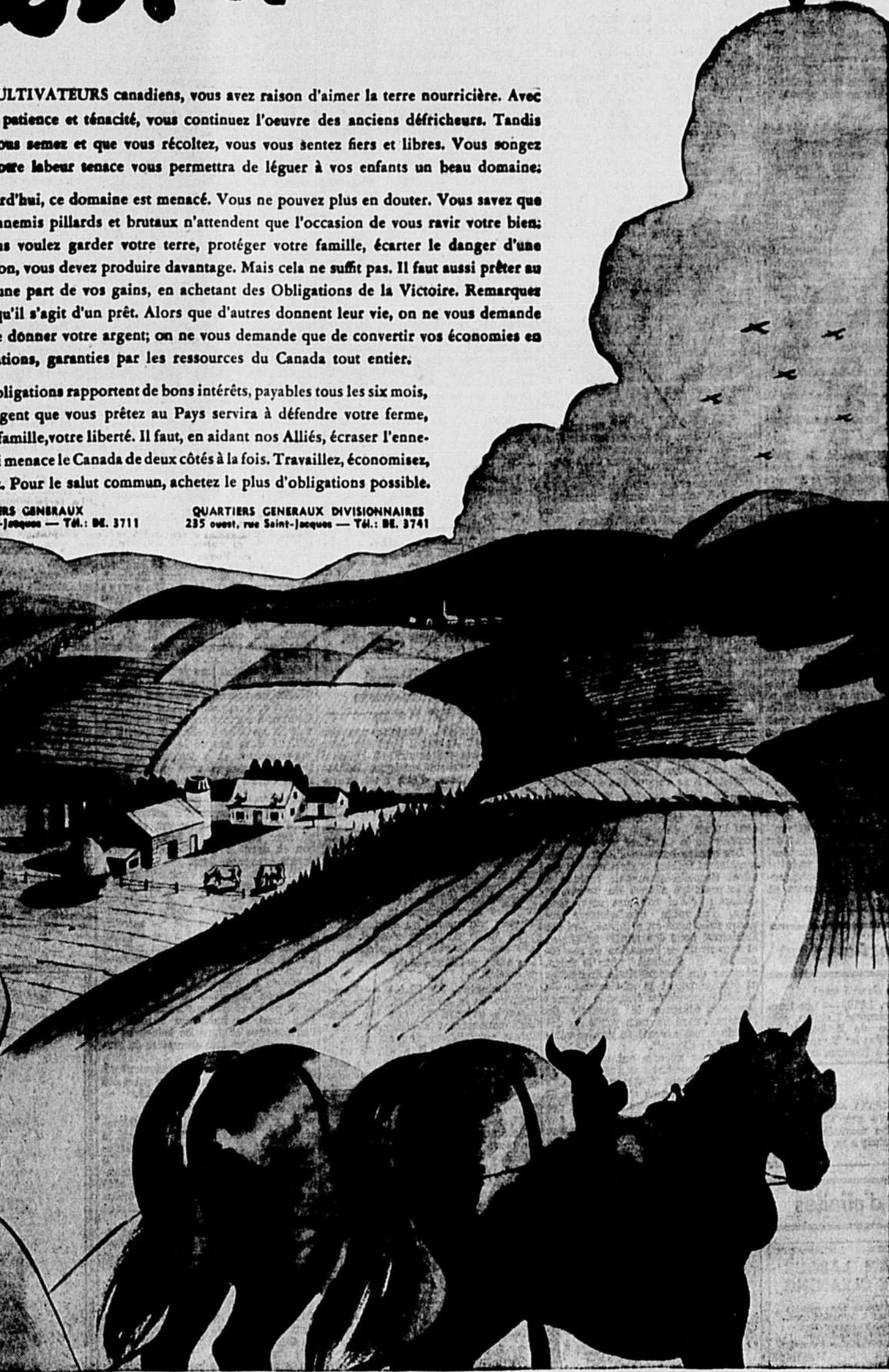
CULTIVATEURS canadiens, vous avez raison d'aimer la terre nourricière. Avec patience et ténacité, vous continuez l'oeuvre des anciens défricheurs. Tandis que vous semez et que vous récoltez, vous vous sentez fiers et libres. Vous songez que votre labeur tenace vous permettra de léguer à vos enfants un beau domaine:

Aujourd'hui, ce domaine est menacé. Vous ne pouvez plus en douter. Vous savez que des ennemis pillards et brutaux n'attendent que l'occasion de vous ravir votre bien: Si vous voulez garder votre terre, protéger votre famille, écarter le danger d'une invasion, vous devez produire davantage. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi prêter au Pays une part de vos gains, en achetant des Obligations de la Victoire. Remarquez bien qu'il s'agit d'un prêt. Alors que d'autres donnent leur vie, on ne vous demande pas de donner votre argent; on ne vous demande que de convertir vos économies en obligations, garanties par les ressources du Canada tout entier.

Ces obligations rapportent de bons intérêts, payables tous les six mois, et l'argent que vous prêtez au Pays servira à défendre votre ferme, votre famille, votre liberté. Il faut, en aidant nos Alliés, écraser l'ennemi qui menace le Canada de deux côtés à la fois. Travaillez, économisez, prêtez. Pour le salut commun, achetez le plus d'obligations possible.

QUARTIERS GENERAUX
255 ouest, rue Saint-Jacques — Tél.: BE. 3711

QUARTIERS GENERAUX DIVISIONNAIRES
235 ouest, rue Saint-Jacques — Tél.: BE. 3741



L'ennemi est à nos portes

LE COMITÉ NATIONAL DE LA FINANCE DE GUERRE, OTTAWA, CANADA

ACHETEZ DES

OBLIGATIONS de la VICTOIRE

NOUVELLE ÉMISSION

VOS DOLLARS VOUS SAUVERONT • VOS DOLLARS VOUS REVIENDRONT

L'OPINION BRITANNIQUE

(Suite de la page 1)

nais, il ne lui accordait plus aucun privilège commercial ou économique. Dès le début de la guerre d'Orient, la cinquième colonne que les Japonais avaient péniblement créée, aux Indes néerlandaises, disparaissait comme par enchantement. On trouva encore ses membres dans les camps de concentration de Java et de Sumatra.

Les armées rouges conservent l'initiative sur le front russe mais, en Ukraine et sur le front central les nazis contre-attaquent encore avec beaucoup de vigueur. Les porte-parole de Berlin reconnaissent que les troupes hitlériennes foncent à contre-cœur sur l'adversaire, parce qu'elles ne s'attendentent pas à avoir à le combattre immédiatement. Elles préfèrent de beaucoup, en effet, participer à une offensive rotundement menée contre un ennemi qui fuit, qu'à une contre-offensive préparée à la hâte et qui leur est imposée par des armées agressives. Un ordre signé de la main même d'Hitler, précède document tombé aux mains des Russes, révèle que les Allemands ont été mis dans l'obligation de puiser à même les réserves, qu'ils n'entendaient utiliser qu'au printemps, pour essayer de tenir en échec la formidable poussée bolchéviste. Le même document dévoile aussi que les nazis doivent défendre, même s'il leur faut se faire tuer jusqu'au dernier pour cela, toutes les positions fortifiées qu'ils occupent. Dans les cas où il leur est absolument indispensable de reculer, il leur faut incendier tout ce qui pourrait être de quelque utilité à l'ennemi, soumettre à la politique de la "terre brûlée". Le Führer promet aussi d'envoyer du renfort à son aviation et il déclare même qu'il a expédié en Russie de nouvelles divisions qu'il a prises un peu partout en Europe occidentale.

Si les Japonais progressent à peu près partout en Extrême-Orient, dit encore le Times, ils le font avec un peu plus de difficulté qu'au début. Les Alliés résistent, en effet, des renforts aériens et ils s'en trouvent déjà beaucoup mieux. Des véritables batailles aériennes se livrent au-dessus de Sumatra. On dit que les Chinois ont envahi le Siam.

En Birmanie, on se livre à un corps-à-corps général sur le rivage oriental du golfe de Martaban. Les Japonais ont traversé, dans certains secteurs, la rivière Billin qui constitue l'une des lignes de défense de Rangoon. Les troupes britanniques restent, cependant, sur leurs positions et se battent avec une magnifique obstination.

Autour de Sumatra, des pilotes hollandais ont détruit des transports ennemis remplis de troupes. Au-dessus de Surabaya, sur le front de Java, l'aviation japonaise continue de se faire descendre de nombreux appareils. Il est probable que les Hollandais ont dû abandonner Macassar, dans les Célèbes.

Dans un article éditorial, le Times écrit que la chute de Singapour aggrave la menace qui planait déjà sur la Birmanie et sur la route de Birmanie, par laquelle on approvisionne de munitions et d'armes les armées du général Tchang-Kai-Shek. On doute maintenant que Java soit, pour les Japonais, un objectif aussi désirable que la Birmanie et surtout Rangoon que l'on pourrait utiliser comme base aéronavale sur la mer de Bengale. Il n'est pas impossible que les Japonais envahissent les Etats Shans, dans le nord de la Birmanie. Ils ont des troupes équipées d'un matériel léger qui a prouvé son excellence dans les régions les plus inexplorées. Si l'on veut conserver le sud de la Birmanie et Rangoon, il va falloir beaucoup compter sur les forces navales des nations unies. Si le nord de la Birmanie doit devenir un champ de bataille où les Chinois tiendront, il faudra ravitailler ces derniers. Jusqu'à présent les Japonais font des gains très rapides partout et Rangoon est dans un grand danger.

Le temps est venu, conclut le Times, de considérer le Japon comme un adversaire très dangereux, très bien armé et capable de se battre avec un terrible acharnement. Ce n'est plus qu'en faisant les plus énergiques préparatifs et qu'en étant animés d'une irréductible détermination de vaincre, deux choses qui ont manqué en Malaisie, que les Alliés pourront, s'ils s'avèrent capables de se battre dans les conditions les plus désavantageuses, arrêter les nouvelles poussées de l'agresseur.

Il y a vingt-cinq ans

(Presse Canadienne)

Le 20 février, 1917. — Les troupes italiennes occupent Konia, près de la frontière de l'Albanie, en Thrace occidentale; les troupes grecques se retirent à Ionina, au sud.

Mort subite

Ottawa, 19. (P.C.) — M. William Bullis, âgé de 75 ans, s'affaissa et mourut dans un magasin d'Ottawa aujourd'hui. Il était à sa retraite depuis un an.

Cartes d'affaires

TEL. AMHERST 2236 DESTER 6806
CANADIAN LABOUR WINDOW CLEANING
LIMITED
Lavage de vitres de tous genres par des hommes d'expérience.
Notre main-d'œuvre est exclusivement canadienne.
T. DEATHON, secrétaire-trésorier
1405 Ibberville, Montréal
PRIX MODERES

Vente d'équipement à des prix sans précédents — 500 Underwoods Longue période de garantie
CLAVIGRAPHES
Underwood, Royal, Remington régulière et portative.
Termes de paiement: 1470 comptant et 1240 par mois.
Calculatrices, Machines à additionner, Réparations, Accessoires.
N. MARTINEAU & FILS
1019, RUE BLEURY
entre les rues Vitré et Lasalle
Bélair 2318 — Montréal
Ouverts le samedi jusqu'à 6 h 30 p.m.
Pour plus amples informations, écrivez ou maillez ce coupon
NOM _____
ADRESSE _____

A la Faculté de Médecine



A la deuxième réunion du conseil de la Faculté de médecine, le Dr Albert de Guise (à gauche), professeur agrégé, a été élu professeur titulaire de pathologie médicale à l'Université de Montréal et le Dr J.-Alfred Mousseau (à droite), également professeur titulaire à la chaire de matière médicale et pharmacologie. Le Dr de Guise est membre du conseil médical et chef-adjoint du service de médecine à l'hôpital Notre-Dame. Le Dr Mousseau, docteur en médecine de la Faculté de Paris, membre du Collège Royal des médecins du Canada, membre titulaire de la Société internationale de Gastro-Entérologie, président de la Société de Gastro-Entérologie de Montréal, est médecin à l'Hôtel-Dieu et chargé de la section des maladies de l'appareil digestif.

(Photo du Dr Mousseau, Studio LaROSE)

Altercation entre Blum et le général Gamelin

(Suite de la page 1)

Les juges ont annoncé qu'ils rendraient une décision.

Le procès s'ouvre par une altercation dramatique entre deux des accusés, le général Gustave Gamelin, ancien généralissime allié et l'ex-premier ministre Léon Blum. Le général avait commencé à lire d'une voix mal assurée, une déclaration dans laquelle il refusait de répondre aux questions du tribunal et même de prendre aucune part au débat. Il affirmait que le tribunal ne pouvait pas le juger pour une défaite militaire dont la cause était politique, et que pour l'honneur de l'armée il refuserait même de se défendre.

Léon Blum, avec sa violence accoutumée, se dressa devant le général et lui cria "que toute armée serait certainement vaincue avec un général incapable de lui insulter l'esprit de victoire". Se tournant alors vers les juges, Blum leur déclara qu'ils n'avaient aucun droit de le juger lui, ni les autres ex-ministres accusés. L'ancien chef socialiste soutient que la République existe toujours, que d'après ses lois aucun parlementaire ne peut être jugé que sur un vote de ses collègues et par le Sénat.

Voici la thèse des défenseurs. La cour de Riom est inconstitutionnelle, car la République française existe toujours. Même si la cour était constitutionnellement établie, comme son établissement ne date que du 30 juillet 1940, elle ne saurait connaître d'accusations portées sur des faits antérieurs à son établissement.

Enfin les accusés disent que leur sort a déjà été décidé avant le procès. (Le 16 mai 1940, la Chambre française s'ajournait indéfiniment sur la déclaration de M. Paul Reynaud, alors premier ministre, qui affirmait que la France battait l'Allemagne. C'était six jours après l'invasion. Un mois plus tard, l'armée française battue, le gouvernement passait au maréchal Pétain qui, ayant conclu un armistice avec l'Allemagne victorieuse, exigea que tout Français lui jure allégeance personnelle, pour pouvoir gouverner fermement.)

Le 19 août 1941, plus d'un an après la clôture de la session précédente, le parlement français était renvoyé de Vichy par Pétain et ses services s'installaient à Châteauguay-Bains. Même les députés qui consentirent à se voir privés de leur allocation "par dignité" protestèrent contre cet ostracisme, car ils affirmaient que, techniquement, le maréchal Pétain détenait toujours le pouvoir de la Chambre renvoyée.

Les quatre hommes d'Etat accusés semblaient se bien porter, mais le général Gamelin paraissait malade à cette première séance du procès. Il déclara: "J'ai toujours servi mon pays, j'ai voulu démissionner plusieurs fois, mais on a refusé. J'ai été condamné pour des motifs politiques et sans avoir eu l'occasion de me défendre. Il faudrait pour le faire, nommer des personnalités françaises et étrangères, et je m'y refuse. Je souhaite par-dessus tout que l'armée française demeure la garante de l'indépendance de mon pays. Je demande à mes avocats de garder comme moi le silence".

Les deux avocats ont simplement ajouté, s'adressant aux juges: "Vous ne condamnez pas le général Gamelin, parce que ce serait injuste. Il ne doit pas supporter le poids des fautes d'autrui".

Quatre représentants de journaux américains: Mel Most, Ralph Heinzen, James King et Paul Ghali, ne furent pas admis aux débats. Mais plusieurs autres: Taylor Henry, Herbert King, Paul Archinard, Gaston Archambault et Lansing Warren y ont été admis, avec de nombreux journalistes français, axistes et neutres.

Les anciens ministres, Edouard Daladier, Pierre Jacomet et Guy La Chambre, comparaissent aussi comme accusés, aux côtés de Léon Blum et du général Gamelin.

Les renforts alliés arrivent à Batavia, dans l'île de Java

(Suite de la page 1)

très cher à l'ennemi chaque pouce de terrain gagné.

Depuis le 14 février dernier jusqu'au début de l'invasion de Sumatra, les Japonais comptaient déjà dans le Pacifique 182 navires perdus ou avariés; c'est-à-dire 109 navires ennemis coulés, 28 probablement coulés et 45 endommagés.

L'ennemi s'est borné aujourd'hui à effectuer un raid de reconnaissance dans l'ouest de Java. Au cours du raid ennemi d'hier sur Sourabaya, la dernière grande base navale néerlandaise, 5 bombardiers ennemis furent abattus sur 24 appareils ennemis.

Puissante armée allemande menacée d'encerclement dans la région de Smolensk

(Suite de la page 1)

core qu'elles continuent d'avancer dans tous les secteurs du front.

Jusqu'ici le point le plus occidental que les correspondants militaires ont nommé mentionné comme ayant été recouvert se trouve à 70 milles au nord-ouest de Smolensk et à 20 milles de la frontière de la Russie Blanche. Il s'agit de la petite ville de Krosty, située à proximité de Valizh.

Le dernier bulletin que le bureau soviétique de l'information a publié, ce soir, dit ce qui suit: "Au cours de la journée du 19 février, nos troupes ont continué leurs offensives et occupé plusieurs villes et villages inhabités. Dans certains secteurs, l'ennemi a contre-attaqué. Nos troupes ont repoussé les assauts de l'adversaire en lui infligeant de lourdes pertes en hommes et en matériel. Le 18 février, nous avons détruit 16 avions allemands. Nous n'avons nous-mêmes perdu que 8 appareils".

Les dépêches de la journée permettent d'établir comme suit ce qui s'est à peu près passé au cours des dernières vingt-quatre heures:

— Dans la région de Leningrad, les Russes avancent toujours. Ils disposent de l'appui d'une puissante cavalerie.

— Les Russes avancent aussi à l'ouest de Kalinine, au nord-ouest de Moscou.

— Dans le sud-ouest, on guerroye rudement. Il s'y livre des batailles de chars et des duels d'artillerie.

Trinidad attaquée par un sous-marin

(Suite de la page 1)

lent d'électricité. Quelques-uns des hommes qui étaient à bord des deux sous-marins ont été conduits à l'hôpital où ils sortaient quelques heures plus tard. Aucun d'eux n'est gravement blessé.

Voici le texte du communiqué américain: "Il s'est produit deux explosions, dans la rade du golfe de Paria, au large de Port d'Espagne, vers 11 heures 40, le soir du 18 février. Deux sous-marins ont été avariés mais ils sont restés à flot. Il n'y a pas eu de victimes. On croit que les explosions ont été provoquées par les torpilles d'un sous-marin que nous n'avons pas encore pu localiser".

Le golfe de Paria s'étend entre Trinidad et la côte du Venezuela.

Les côtes des Etats-Unis menacées

Washington, 19. (P.A.) — Le secrétaire de la guerre, M. Stimson, a déclaré, aujourd'hui, que les Etats-Unis concentrent actuellement leurs forces pour lancer une offensive, la plus tôt possible. Il a ajouté qu'ils ne se laisseraient détourner de cette tâche par les raids que des sous-marins ennemis effectuent contre certaines îles de la mer des Antilles. "Nous ne disperserons pas nos forces", a-t-il précisé. Il a poursuivi: "Il fallait nous attendre à des attaques du genre de celles qui viennent de se produire dans certaines régions côtières. Bien plus, il faut nous attendre à des attaques analogues contre nos propres côtes et dans bien d'autres endroits. Il y a des personnes qui exigent que nous dispersions nos forces le long de nos côtes pour repousser ces assauts peu inquiétants. Nous ne les écouterons pas, car nous ne rendons à leurs demandes ce serait la façon la plus sûre de perdre la guerre".

Trois morts dans un télescope

Quarante-et-une autres personnes auraient été aussi blessées

West Palm Beach, Floride, 19. (P.A.) — Trois personnes ont été tuées, dont deux soldats à l'entraînement, et au moins 41 autres ont été blessées dans un télescope entre deux trains de touristes, qui font le service entre Miami et New-York.

Plusieurs heures après l'accident, on avait retiré trois cadavres de sous les décombres. On craint que d'autres personnes n'aient été brûlées dans l'incendie qui a suivi la catastrophe. Les deux locomotives et au moins 5 wagons se sont télescopés. Les locomotives étaient pourvues de nouveaux moteurs diesel, qui ont été réduits en miettes.

L'adresse votée à Ottawa par 144 à 61

(Suite de la page 1)

a rejetée par 172 voix à 35, avant d'adopter l'Adresse, par une majorité de 38 voix. La Chambre a alors décidé, à l'unanimité, de ne pas siéger ce soir, et elle s'est ajournée à demain après-midi.

La motion de M. Pouliot

Le sous-amendement de M. Pouliot interprétait le discours du Trône comme signifiant que le gouvernement "projetait" d'établir la conscription pour l'outre-mer.

M. King s'est alors levé en Chambre pour soutenir que le sous-amendement en question était hors d'ordre. "Comment l'honorable député peut-il affirmer que le gouvernement projette?", a demandé M. King au milieu des rires, car ce n'est un secret pour personne que M. Pouliot est de moins en moins dans le secret des dieux?"

Cela est particulièrement vrai, a ajouté M. King, lorsqu'il s'agit d'une grave question, qui ne peut être décidée qu'à la lumière des circonstances qui peuvent se produire.

Le chef parlementaire de l'opposition, M. Hanson, a fait preuve, à cette occasion, d'une souplesse de haute volée politique, dans la plus pure tradition du parti conservateur.

On sait en effet que M. Hanson est l'un des nombreux bêtes noires du député de Temiscouata. Le chef parlementaire de l'opposition le lui rend d'ailleurs bien. Les deux hommes ne brûlent pas l'un pour l'autre de l'amour le plus tendre. Or, M. Hanson a soutenu cet après-midi la validité de la motion de M. Pouliot, à l'étonnement général, ce qui ne l'a pas empêché, quelques minutes plus tard, après que le président eût rendu sa décision et que M. Pouliot en eût appelé, de voter contre le maintien de ladite motion, à l'étonnement non moins général de la Chambre.

"Contemplation" et méditation

Toute la question a gravité autour du mot "projet" (contemplating). M. Hanson avait dit que ce mot signifiait plusieurs choses, notamment "méditer". Il ne fait aucun doute, a-t-il déclaré, que le gouvernement médite un changement de politique, autrement il ne rechercherait pas la libération de ses engagements anti-conscriptionnistes.

Le président de la Chambre, M. J. A. Lacombe, a alors rendu sa décision en déclarant que le sous-amendement sautait quelque chose qui ne pouvait être prouvé et que, conséquemment, il ne pouvait être accepté.

M. Pouliot en a alors appelé de cette décision, secondé par M. Maxime Raymond (Beauharnois-Laprairie), et appuyé par MM. Wilfrid Lacroix (Québec-Montmorency), Edouard Lacroix (Beauce) et plusieurs autres députés de la province de Québec qui par la suite ont voté contre la décision de M. Glen. Ce sont, outre les députés précités: MM. Charles Parent (Québec-Ouest), Pierre Gauthier (Portneuf), Lionel Bertrand (Terrebonne), M. J. Bourget (Lévis), J.-E.-S. D'Amour (Rimouski), Liguori Lacombe (Laval-Deux-Montagnes), J.-S. Roy (Gaspé), L.-P. Lizotte (Kamouraska).

Le chef intérimaire de la C.C.F., M. M. J. Coldwell, a causé une surprise en votant également, ainsi que plusieurs de ses partisans, contre la décision du président de la Chambre. Il s'agit de MM. Angus MacInnis (Vancouver-Est), T. C. Douglas (Weyburn), Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud), G. H. Castleden (Yorkton) et J. W. Noseworthy (York-Sud).

Un conservateur, M. R. H. MacGregor (York-Est), a aussi voté contre la décision.

Cette question une fois réglée, M. A. W. Neil (indépendant de Comox-Alberni) a repris le débat sur l'amendement conservateur à l'Adresse. Son discours a surtout porté sur les Japonais de la Colombie-Britannique. Il a critiqué à ce propos la politique du gouvernement et a demandé que les autorités agissent avec plus de vigueur contre ces Japonais.

La motion de M. Lacombe

M. Liguori Lacombe a ensuite présenté son sous-amendement, enveloppé avec soin dans le beau, dans le bon et dans le grand discours qu'il devait prononcer hier.

M. Lacombe a dit dans ce beau, ce bon et ce grand discours qu'il avait tout ce qu'il fallait pour la conscription. Dans sa motion, le député de Laval-Deux-Montagnes dit que "le gouvernement doit s'en tenir à ses engagements et aux termes de son mandat contre la conscription pour service outre-mer; que les cultivateurs, les employés de ferme, les pêcheurs, les personnes engagées dans l'industrie de la pêche et toutes personnes engagées dans les industries connexes à l'agriculture et dans les industries de guerre, doivent être exemptées du service militaire".

C'est ce sous-amendement à l'amendement conservateur qui a été rejeté par 195 voix contre 11.

L'amendement conservateur

M. E. G. Hansell (Nouvelle Démocratie de MacLeod) a alors repris le débat sur l'amendement conservateur, en déclarant que le groupe qu'il représente voterait contre cet amendement, parce que l'attitude des conservateurs, quant à la conscription des richesses, n'inspire pas confiance à son parti.

M. Fred G. Hobbitt (libéral de Toronto-Eglinton), qui s'est opposé à la tenue du plébiscite dès le début du débat, a ensuite déclaré qu'il voterait en faveur de l'amendement parce qu'il réclame le service militaire obligatoire. Mais si l'amendement est défait, il a dit qu'il voterait en faveur de l'adresse, tout en travaillant à obtenir une réponse affirmative lors du plébiscite, afin que le gouvernement soit libre d'imposer la conscription sans limite.

L'amendement conservateur fut défait par 172 voix contre 35. MM. Hobbitt, Neill et Ross Gray (libéral de Lambton-Ouest) tous partisans de la conscription, ont voté en faveur de l'amendement conservateur.

Le vote sur l'adresse

Quant au vote sur l'adresse en réponse au discours du Trône, proposée le 23 janvier dernier par M. M. Ross MacDonald (libéral de Brantford) et d'Alphonse Fournier (libéral de Hull), il a soulevé en Chambre un tonnerre d'applaudissements lorsqu'on a annoncé son adoption par 144 voix contre 61.

Mme Doris Neilsen (unitaire de Battleford-Nord) a été le seul député non libéral à voter avec le gouvernement.

Les conservateurs, les députés de la C.C.F. et de la Nouvelle-Démocratie, MM. Neill et Roy (indépendants),

M. Lacombe et les autres députés libéraux dissidents de la province de Québec ont voté contre l'adoption.

Ainsi s'est terminé le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, qui se poursuit depuis près d'un mois et au cours duquel plus de la moitié des députés de tous les partis de la Chambre des Communes ont eu l'occasion d'exposer leurs points de vue sur la politique canadienne.

Demain, on s'attend à ce que la Chambre étudie l'avis du premier ministre Mackenzie King au sujet de la tenue de la séance secrète des Communes, qui n'aura pas lieu maintenant avant la semaine prochaine. On étudiera également la résolution préliminaire à la présentation du bill du plébiscite. C'est ce que M. King a donné à entendre avant l'ajournement de la séance aujourd'hui.

La route d'Assam pour ravitailler la Chine

(Suite de la page 1)

de chemin de fer, des bords de route et des voies navigables par intervalles.

Les approches du port de Rangoon étant minées par l'ennemi, ce havre n'est plus pratique pour le transportement des approvisionnements destinés à la Chine. Mais un porte-parole chinois révèle par ailleurs que l'armée chinoise qui occupe le nord de la Birmanie projette une offensive par étapes à l'intérieur du Siam.

Cette offensive aurait pour but de contraindre les Japonais à ralentir leur poussée sur le sud de la Birmanie, par une menace directe sur leur flanc. (Une version de cette nouvelle, donnée par "Reuters" voudrait que les Chinois aient déjà déclenché cette offensive.)

(Quoique les déclarations officielles des porte-paroles chinois n'en disent rien, il est possible que la nouvelle route soit la route "Assam", partiellement terminée, qui sort de Chine à 400 milles au nord-ouest de la route de Birmanie. On est actuellement à percer les tronçons inachevés de cette nouvelle voie à travers l'Himalaya. De là, la route utilise plusieurs cours d'eau et atteint Assam, dans le nord des Indes. Un chemin de fer relie enfin Assam à Calcutta, port océanique indien sur le golfe du Bengale. Au total, cette nouvelle voie de communication entre les Indes britanniques et la Chine offrirait environ 2,300 milles de route, de navigation et de chemin de fer.)

Les porte-paroles de l'armée chinoise ont révélé qu'un engagement eut lieu dès le 5 février dernier, entre les avant-postes japonais et des éléments chinois descendus assez bas en Birmanie. Les Chinois prendraient maintenant l'initiative et envahiraient le Siam. Le premier contact sino-japonais en Birmanie le 5 février se serait produit à Tkayid, sur un affluent du Mékong. L'ennemi ayant réussi à franchir la rivière, sur un ponton, y fut rejeté avec 30 morts et 80 blessés.

Cabinet de sept membres incluant Stafford Cripps

(Suite de la page 1)

nistre du Travail et des Services nationaux.

On considère que ces remaniements ministériels effectués par M. Churchill ont pour but de désarmer les critiques, à la veille d'un débat général sur la politique de guerre britannique. Le seul point sur lequel le premier ministre britannique n'a pas cédé, c'est l'abandon de son portefeuille de la Défense nationale qu'il tient à garder avec la direction générale de la politique du gouvernement anglais.

Il paraît à plusieurs que M. Churchill a raison de conserver son ministère de la Défense, car des décisions urgentes et graves sont souvent prises dans ce ministère, et seul le premier ministre en peut prendre l'initiative et la responsabilité.

Par contre les regrets sont unanimes à la décision prise par lord Beaverbrook, de quitter le ministère où son énergie et son initiative avaient déjà fait merveille, lui attirant de nombreux témoignages même lorsque ses procédés expéditifs déplaçaient à certains.

On prévoit encore d'autres remaniements. Le portefeuille de secrétaire

re pour le Moyen-Orient, passerait de M. Lyttelton à M. Alfred Duff Cooper, récemment entré de Singapour. Lord Cranborne deviendrait aussi leader du gouvernement à la Chambre des Lords et secrétaire des Colonies, succédant à Lord Moyne.

On prévoit même en certains milieux que Sir Archibald Sinclair, secrétaire au ministère de l'Air et M. L. S. Amery, secrétaire pour les Indes, A. V. Alexander, premier lord de l'Amirauté et le capitaine Margesson, secrétaire à la guerre, seraient leur situation politique changée lors d'un prochain remaniement. Les deux premiers hommes d'état ont été assez critiqués par ceux qui demandent une refonte totale du gouvernement britannique.

Darwin bombardé pour la troisième fois. 39 morts et blessés dans les raids d'hier

(Suite de la page 1)

deux escadrilles, la première concentrant ses coups sur la ville, ses quais et des navires, l'autre s'enfonçant vers l'intérieur des terres.

"Plusieurs navires furent touchés. Des quais et des édifices furent endommagés. Aucune installation vitale ne fut, cependant, détruite.

"Au cours de l'agression contre la ville elle-même, des maisons d'habitation furent atteintes. Neuf femmes et deux hommes perdirent la vie.

"La seconde attaque effectuée vers midi, fut surtout dirigée contre des installations de l'aviation australienne. 21 bombardiers qui ne protégeaient aucun chasseur y participèrent. "Des édifices et des aéroports furent bombardés et mitraillés. Il y eut des dommages. Ces derniers ne sont pas graves. Quatre membres du personnel ont été tués ou blessés.

"Plusieurs hôpitaux militaires et civils ont été bombardés et mitraillés. Une personne y a été tuée. Il y a eu ailleurs trois tués et 20 blessés.

"Certains de nos avions ont été avariés au sol.

"Au moins six des raids ont été descendus. On ne sait pas de façon certaine s'ils l'ont été par nos avions de chasse ou nos canons contre-avions.

"On croit que certains des appareils ennemis sont venus d'un port-avion qui se tenait au large de la côte septentrionale de l'Australie."

Sydney, 20. (P.A.) — Des bombardiers et des chasseurs japonais ont effectué hier deux raids violents sur Darwin, ville de la côte nord de l'Australie.

Les dommages semblent considérables. Des bombes auraient démolé des installations du port. M. Arthur S. Drakeford, ministre de l'Air, considère le rappel des aviateurs australiens dispersés ailleurs, pour défendre leur pays attaqué.

Ce qui frappe le plus la population australienne qui accueille ces tragiques nouvelles avec sang-froid, c'est la force aérienne que peut déployer l'ennemi en multipliant partout ses attaques. On a compté 72 bombardiers ennemis au-dessus de Darwin lors du premier raid; de nombreux chasseurs les escortaient. Le raid dura une heure. Au second raid, 21 bombardiers et plusieurs chasseurs japonais firent pleuvoir leurs projectiles sur la ville.

Au moins 4 appareils ennemis ont été descendus.

Le premier ministre Curtin, souffrant à l'hôpital d'une dépression nerveuse occasionnée par la tension des dernières semaines, a adressé un message de confiance et de courage à ses concitoyens.

Darwin est la deuxième des bases alliées assez proche du Japon, depuis qu'Amboine et Singapour sont tombées et qu'il ne reste plus que Sourabaya dans l'île de Java.

L'aviation australienne a déclaré dans son communiqué que l'ennemi a indistinctement bombardé la ville, le port et des bâtiments à quais.

Ce soir lord Gowrie, gouverneur général vient de ratifier la loi récemment votée pour mobiliser tous les moyens de guerre du peuple australien, capitaux et personnes, en vue de la défense du pays.

Le premier ministre Curtin reçoit de ce fait le pouvoir de commander à toute personne tout service qu'il juge utile au salut du pays. C'est un pouvoir probablement plus grand que jamais gouvernement démocratique ait obtenu.

Les étrangers qui n'ont pas été

Enquête complète sur Hong-Kong

Ottawa, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le chef parlementaire de l'opposition, M. R. B. Hanson, a interpellé le premier ministre, cet après-midi, à la Chambre des Communes, au sujet de l'enquête royale sur la force expéditionnaire canadienne dépechée à Hong-Kong. Aux dernières nouvelles, a dit M. Hanson, l'enquête se tiendra à huis-clos. Il a suggéré que certains détails en soient révélés au public.

M. King a répondu qu'il ne savait rien au sujet de cette décision de tenir l'enquête à huis-clos. Le premier ministre a ajouté qu'il avait laissé le juge en chef, sir Lyman Duff, qui dirige l'enquête, libre d'agir à sa guise. Le gouvernement n'a ainsi rien à voir à la décision de tenir l'enquête à huis-clos.

L'enquête royale s'ouvrira mercredi prochain, le 25 février, à 11 heures du matin. Elle se tiendra dans l'édifice de la Cour Suprême du Canada et aura lieu à huis-clos.

L'enquête sera complète. Et, selon ce qu'a demandé le gouvernement, elle portera sur l'autorisation, l'organisation et l'envoi de l'expédition canadienne à Hong-Kong, de même que sur le choix et la composition de ce corps expéditionnaire, l'entraînement de ses effectifs, sur le maintien de ses vivres, de son équipement et de ses munitions, ainsi que sur leur transport.

M. W. Kenneth Campbell, secrétaire du juge en chef du Canada, a été nommé secrétaire de l'enquête.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Noms similaires et industriels en procès

"Victory Precision Works" veut que la "Victory Tool and Machine" change de nom

Une requête pour injonction interlocutoire aux fins d'empêcher la maison Victory Precision Works Company de faire affaires sous le nom qu'elle porte actuellement a été présentée hier en Cour de pratique, devant l'hon. juge Alfred Forest, par M. Joseph Mathieu, maître-machiniste, propriétaire de la maison Victory Tool and Machine Company.

Le requérant, représenté par Me Alphonse Patenaude, prétend qu'il a fondé sa maison depuis une décennie et qu'il a, jusqu'à ces derniers temps, fait un excellent commerce. Mais, tout dernièrement, la compagnie intimée en adoptant un nom semblable au sien, aurait jeté de la confusion dans le public entre les produits bien connus du requérant et ceux fabriqués par l'intimée. Il s'agit, de conclure Me Patenaude, d'un cas de concurrence déloyale, et ce nom choisi par la défenderesse-intimée n'a qu'un but: enlever la clientèle au requérant.

Une injonction interlocutoire avait été accordée par ce même tribunal l'undi, et hier, l'instruction sur la requête elle-même a été ajournée au 25 février. Me Louis Joseph de la Durantaye, avocat de la compagnie intimée, déclara au tribunal que sa cliente avait des contrats de guerre importants et qu'elle devait absolument continuer ses affaires. L'injonction lui cause un préjudice considérable, et le cautionnement versé par le demandeur-requérant, au montant de \$200, pour les dommages probables, est insuffisant et devrait être porté à \$800, ou encore à \$1,000. Le juge Forest ajourna aussi à la semaine prochaine sa décision relative à ce changement de cautionnement.

Avis Légal

Avis aux créanciers de la première assemblée sur ordonnance de séquestre

Avis est par les présentes donné que "PHILIPPE HOULEY", Distributeur en Gros, de Noranda, Qué., a été déclaré en faillite le 10ème jour de février, 1942, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2ème jour de mars, 1942, à 10,00 heures de l'avant-midi, à la Chambre 31, Palais de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves des réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée. Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, le 18ème jour de février 1942. J.-O. BONNIER, Gardien.

132 ouest, St-Jacques, HARBOR 0083.

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Alfred Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.
Paul-B. Saint-Jacques
112, rue Saint-Jacques
Tél.: HARBOR 8177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone: HARBOR 0123

BRAIS & CAMPBELL

AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L.P. de GRANDPÊRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

444, rue Notre-Dame - HARBOR 7266
Chambre 501

JACQUES PATENAUE

AVOCAT

Hon. Noir: 1585 Amherst - CH. 8525

JEAN-MARIE NADEAU

ANDRE NADEAU

de l'étude
Nadeau, Taillefer, Nadeau et Laurier
AVOCATS
Edifice des Tramways - Suite 618-7
150 ouest, Craig - H.E. 3031-33
Montréal

Reçu Outinet
Procureur général

OUIMET & NICOL

AVOCATS

244, rue St-Jacques - O.
Edifice Banque d'Epargne - Tél.: H.A. 9319

ARCHITECTES

PERRAULT & GADBOIS
ARCHITECTES
JEAN-JULIEN PERRAULT
R. Arch. McGill University
Ext. Columbia University
Membre A.A.P.Q. et R.I.C.A.
J.-R. GADBOIS
Membre A.A.P.Q. et R.I.C.A.
8786 Van Horne - A.T. 0733 - Montréal

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 19 février 1942

Président: l'honorable juge Forest.

Les jugements suivants furent rendus:

Holt Renfrew and Company Ltd contre Paul Emile Paré; jugement donnant acte aux parties de telles déclarations et de tel dépôt, etc.

E. E. M. Company Limited contre Banque du Dominion; jugement accordant motion de la demanderesse et permettant l'examen d'un témoin, etc.

Joseph André Gagnon contre Patrick T. McGuigan; jugement pour \$125 avec int. et dépens et déclarant bonne et valable saisie-gagerie en exécution.

Dame Maise Dubuc contre Georges L'hon. juge N.-G. Valiquette (dix), tierce-saisie; jugement maintenant la saisie-arrest après jugement pour les frais seulement contre le défendeur.

Eméril Magnan contre Roger Dépo; jugement pour \$111 avec int. et dépens.

Henri Caron contre Rodolphe Bédard et autre et Société des Artisans Canadiens; jugement maintenant la saisie-arrest, jugement déclarant bonne et valable l'inscription pour preuve, audition et jugement.

Annie McCarvey et autre contre Michael O'Connor et National Breweries Ltd, tierce-saisie; jugement déclarant bonne et valable et tenant, etc.

Léo Papis contre Adolphe Robert; jugement pour \$100 avec int. et dépens et déclarant saisie-gagerie en exécution bonne et valable.

Genéphone Thibault contre Frederick L. Gagnon; jugement pour \$250 avec int. et dépens et déclarant saisie-gagerie en exécution bonne et valable.

Canada Trust Co. contre A. Lamarre et-qual et T. Brassard, m.c.; jugement déclarant demanderesse seule et unique propriétaire de ladite propriété immobilière, etc.

Jack Leve et-qual contre Simon Leve et al et-qual; jugement accordant requête pour possession.

Dame Maise Dubuc contre Albert Daigle; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

Dame L. Leboeuf contre A. Charon; jugement accordant motion pour réunir cause, frais à suivre.

A. Forest et-qual contre D. Beaulieu; jugement accordant examen avant défense, frais à suivre.

A. Gauthier contre J. Bernard; jugement rayant jugement en par défendeur payant frais de défaut.

A. Lescarbeau contre H. Dey et autre; jugement autorisant examen avant défense.

A. Lescarbeau contre H. Dey et autre; jugement autorisant examen médical avant défense.

Paul Dvorsky contre P. Issa; jugement accordant motion pour contrainte, industrial, etc.

Industrial Equipment Co. contre Albert Daigle; jugement accordant motion pour les frais seulement.

Store and Office Equipment Co. contre Canadian National Railways; jugement autorisant examen avant défense.

Royal Trust Company et autre et-qual contre A. Simpson; jugement et accordant motion pour détails, frais à suivre.

SIGNATURE DE RABBIN ET MARIAGE CONTESTE

L'hon. juge en chef R. A. E. Greenfield, de la Cour supérieure, a décidé de déléguer dans l'action en annulation de mariage instituée par Philippe Kesentovsky dit Shintovsky contre sa femme Mary Zaslavsky. Le demandeur a prétendu à l'audience que le rabbin qui célébra le mariage, le 7 novembre 1936, n'était pas autorisé à agir comme officier de l'état civil, et que l'acte de mariage a été signé par le rabbin Asper. L'épouse du demandeur, dans sa défense, a allégué que le rabbin était qualifié, et cette signature de l'acte de mariage par un autre rabbin ne peut influencer sur la validité du mariage. Me R.-G. de Lorimier, C.R., représentait le demandeur, Me Maurice Hart, C.R., député à Québec, occupait pour la défenderesse.

Avis Légaux

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COUR DE CIRCUIT
du District de Montréal
No 161047.

MILTON F. JESSOP, comptable, de la Cité et du District de Montréal.

Demandeur contre CLARENCE S. HANSEN, de Gander, Terre-Neuve.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois. Montréal, 19 février 1942. (Par ordre)

B. P. AUMONT, Député-greffier de la dite Cour.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la cité de Lachine s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine Session, pour obtenir l'adoption d'une loi amendant sa charte, la loi 9 Édouard VII, chapitre 80 et amendements aux fins de changer le mode d'élection des membres du conseil municipal et de changer la date des élections d'urgence, la qualification foncière pour l'exercice des charges de maire et d'échevins de six cents dollars à deux mille dollars; de modifier les qualifications requises pour exercer les charges municipales; d'être autorisée à exiger l'installation de soupapes de sûreté ou autres dispositifs sur les égouts privés; d'être autorisée à échanger les terrains requis, pour l'ouverture de rues, pour des terrains d'évaluation municipale équivalents appartenant à la cité; de décréter en faveur de la cité un droit de gage sur les matériaux provenant de la démolition de maisons ou bâtiments, qui pourraient mettre la vie de quelque personne en danger, pour le coût de la dite démolition, lorsque l'acte aura été fait par la ville; de valoir définir ce qui comprend la valeur réelle des immeubles imposables dans la municipalité; d'être autorisée à accorder au Conseil des Chevaliers de Colomb de Lachine et au Lachine Curling Club Incorporated une commutation de taxes foncières générales de cinquante pour cent sur les propriétés possédées par eux; d'autoriser la cité de Lachine et la Cité de Montréal à étendre, sur une certaine période d'années, le paiement des taxes par l'ordonnance No 3 de la Commission des Services Publics, rendue le 15 février 1929, ou toute autre ordonnance, concernant les travaux faits ou à être faits pour la construction de l'égoût de la rivière Saint-Pierre, et pour toutes autres fins.

Montréal, le 28 janvier 1942. Les procureurs de la cité de Lachine, SYLVESTRE & PELLETIER.

Un demandeur qui arrête son auto sans raison aucune

La Cour supérieure déboute Zéphirin Filiatrault de son action en dommages

Après avoir déclaré que le chauffeur d'un autobus de la compagnie de Transport provinciale n'avait commis ni imprudence, ni négligence, l'hon. juge Louis Loranger, de la Cour supérieure, déboute Zéphirin Filiatrault de son action contre la compagnie défenderesse, et avec dépens.

Le demandeur avait intenté une action en dommages au montant de \$140, à la suite d'une collision survenue entre son automobile et un autobus de la défenderesse, sur la route Sainte-Rose-Montréal, le 28 juin 1941. Dans ses conclusions, le tribunal expose:

"Comme toujours, la preuve en ces matières est fort contradictoire; cependant, il résulte, de l'ensemble de la preuve, que l'accident est arrivé par l'imprudence du chauffeur du demandeur Filiatrault, qui, par une fausse manœuvre causée par l'excitation et l'énervement, a dû modifier sa vitesse au point que sa voiture est presque devenue à l'arrêt complet, au moins pour quelques instants, suffisants, toutefois, pour permettre à l'autobus, qui suivait à quarante pieds en arrière, de parcourir cette distance même en appliquant les freins. Il est certain qu'il a dû se produire un fait qui a provoqué chez le chauffeur du demandeur une diminution de vitesse ou un arrêt, car si les deux voitures filaient toutes deux à vingt milles, dans la même direction, le contact n'aurait pas eu lieu. La preuve est formelle, la vitesse des deux voitures était de vingt milles à l'heure. Le chemin était glissant et les deux chauffeurs se montraient prudents. Il est établi que le chauffeur du demandeur voulait dépasser une voiture qui le précédait; au moment où il s'apprêtait à tirer à gauche pour dépasser, il aperçut un camion qui venait en sens inverse. De suite, il tenta de reprendre sa place en file. Le camion passa si près, paraît-il, qu'il faillit toucher l'automobile? Le chauffeur du demandeur a-t-il été étonné? Son engin s'est-il éteint? A-t-il modéré sa vitesse? Il est certain qu'il a fait une fausse manœuvre quelconque, car l'autobus qui venait en arrière, n'a pu, malgré toutes les précautions prises, éviter le contact.

"Tous les témoins de la défense affirment, et ils étaient mieux placés pour voir que les témoins de la demande, que l'automobile du demandeur était arrêtée quand le contact eut lieu; par contre, les témoins du demandeur nous disent que la voiture était en mouvement. Je veux bien admettre que tous les témoins sont de bonne foi, mais il y a un fait qui ne peut pas être contesté: c'est que si le chauffeur du demandeur eût conservé sa vitesse de vingt milles, le contact n'aurait pas eu lieu.

"Il n'est pas prouvé que le chauffeur de l'autobus ait augmenté sa vitesse; au contraire tous les témoins affirment que les freins ont été de suite appliqués et que le contact a été léger, eu égard à la pesanteur de l'autobus. Il est établi aussi qu'aucun signal n'a été donné par le chauffeur du demandeur à l'effet qu'il allait passer l'automobile que le précédent, non plus qu'il entendait arrêter ou diminuer sa vitesse. Rien ne faisait prévoir que la voiture du demandeur changerait de direction ou de vitesse, et le chauffeur de l'autobus ne pouvait pas supposer que l'auto du demandeur se mettrait aussi brusquement dans son chemin.

"Si la preuve est contradictoire, elle offre cependant une présomption très forte que le chauffeur du demandeur a commis involontairement une erreur ou une fausse manœuvre dans la conduite de l'auto. Il n'y a aucune preuve de négligence ou d'imprudence de la part du chauffeur de la compagnie de Transport provinciale."

Après avoir donné les motifs de son jugement, le tribunal conclut: "Maintient la défense et déboute le demandeur de sa demande avec dépens."

Me Roch Tremblay représentait la compagnie défenderesse. (C. S. 202715.)

Avis Légal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que Sir Edward W. Beatty, G.B.E., industriel, Allan Bronfman, industriel, C. Auguste Décarie, médecin et surintendant d'hôpital, Huntly R. Drummond, banquier, Léon Gérin Lajoie, médecin, George Hall, médecin, Thomas McCall Hutchison, industriel, J. Édouard Labelle, C.R., avocat, John W. McConnell, financier, George C. McDonald, comptable agréé, Herbert L. McEvoy, gérant, Henry W. Morgan, marchand, René Morin, administrateur, John C. Newman, industriel, John S. Norris, industriel, Hector H. Racine, industriel, l'honorable Donat Raymond, sénateur, financier, John R. H. Robertson, secrétaire-trésorier, J. Hervé Roy, surintendant d'hôpital, Paul F. Sise, industriel, George F. Stephens, médecin et surintendant d'hôpital, Arthur Surveyl, ingénieur civil, Raoul Trépanier, représentant spécial du département fédéral du travail, Paul Vallancourt, industriel, Arthur Vallée, C.R., avocat, tous du district de Montréal, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour être constitués en corporation sous le nom de ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUEBEC (QUEBEC HOSPITAL SERVICE ASSOCIATION) et pour définir les droits, pouvoirs et privilèges de cette corporation.

Montréal le 28 janvier 1942. GEOFFRION & PRUD'HOMME, Procureurs des requérants.

Guerre des parfums et des frisons en Cour supérieure

Deux coiffeurs bien connus sont à "ciseaux" tirés après un contrat de vente

L'hon. juge Alfred Forest, de la Cour supérieure, siégeant en cour de pratique a agréé la demande des deux avocats intéressés dans une requête en injonction interlocutoire pour présenter des plaidoiries écrites avant d'entendre l'argumentation finale, fixée au commencement de mars. Il s'agit d'une dispute entre coiffeurs et de leurs produits de beauté. Le requérant, Bernard Bastien, propriétaire du salon Astrid, veut empêcher Roger Marceau, l'intimé, de se servir de ses méthodes de coiffure, de ses produits, etc.

Le requérant a exposé au tribunal qu'il exploite un salon de coiffure au numéro 418 est, rue Sainte-Catherine. Depuis plusieurs années et jusque tout dernièrement, le requérant avait à son emploi l'intimé Roger Marceau. Le 8 mai 1941, devant Me Jos.-P.-A. Turcotte, notaire, le requérant et l'intimé ont signé une convention, où l'on peut lire entre autres ceci:

"Lequel a, par les présentes donné, cédé et accordé à monsieur Bernard Bastien, aussi coiffeur, faisant affaires sous le nom de Salon Astrid, à ce présent et acceptant, le droit et privilège, pour le terme de dix années à compter du premier mai courant (1941), de se servir de son nom, de ses méthodes et de ses produits à l'exclusion de tous autres."

"En conséquence ledit Roger Marceau n'aura aucunement le droit, durant ce laps de temps, de se servir de son nom, de ses méthodes et de ses produits pour le bénéfice d'aucun autre salon de coiffure, ni s'intéresser directement ou indirectement dans aucune autre exploitation de ce genre."

Depuis la signature de ce contrat, l'intimé Roger Marceau aurait continué à coiffer avec ses méthodes, et il se serait aussi servi de son nom et de son expérience dans un nouveau salon de coiffure, appelé Paris Coiffure, à 5151 ouest, rue Sherbrooke. Marceau aurait en plus donné des contrats de publicité aux journaux mis en cause, la compagnie de publication de La Presse, le Montreal Star, etc. dans le but d'annoncer le nom, les méthodes et les produits qu'il avait vendus au requérant pour une période de dix années.

Dans ses conclusions, le requérant demande une injonction interlocutoire permanente et des dommages évalués à \$600.

Me Lionel Cervier représente le requérant. Me Lucien Bourbonnais occupe pour l'intimé Marceau. (C. S. 207673.)

Quo-warranto et délai de 5 jours

La Cour a agréé la requête de la défense dans une action contre MM. Bédard et Brassard

Un grand combat juridique s'annonce à propos de l'action en quo-warranto instituée contre MM. Rodolphe Bédard et Téléphore Brassard, de la Société des Artisans canadiens-français, par M. Edmond Caron, comptable, en décembre dernier.

Hier, devant l'hon. juge Alfred Forest, siégeant en Cour de pratique, Me Euclide Desjarlais, C.R., avocat de MM. Bédard et Brassard, demande la permission de produire une défense. Me Bernard Bourdon, C.R., avocat de M. Caron, s'y est opposé avec succès; il a souligné les nombreux retards déjà apportés par les défendeurs à la production de leur défense.

Me Desjarlais répondit qu'il avait à étudier 27 allégations dans cette action qui demande la déchéance de MM. Bédard et Brassard, pour des motifs de mauvaise administration, de négligence, etc. Le tribunal accorda un délai de cinq jours aux défendeurs pour présenter leur défense. Ce délai remet à plus tard l'instruction sur le mérite du quo-warranto.

LA CARCAISON D'UN MATHURIN EN BORDEE

Arthur Wateridge, boira de l'eau à l'avenir. Pourtant, c'est un solide mathurin anglais qui se mouilla les pieds sur la terre ferme de ce bon vieux Montréal au point de voir deux paletots dans un cabaret de la rue Sainte-Catherine, à quatre heures du matin, à l'aube du mercredi des Cendres. Traduit devant le juge F. T. Enright, le matelot bénéficiait d'une remise de peine, mais le tribunal ne se gêna pas pour déclarer:

"Vous êtes un marin. Vous semblez avoir trop bu l'avant-dernière nuit. Vous devriez apprendre à mieux garder votre 'carcaison' d'alcool afin de ne pas sentir le roulis qui vous conduira toujours le long correctionnelle. Attendez donc d'être arriéré à la ligne Plimsoll avant de boire. Apprenez à naviguer, et je vous renvoie où vous venez, à votre hôtel pour y attendre votre bateau. Bon voyage!"

AVIS LEGAL

Le 2 mars 1942, RAYMOND RONDEAU, comptable, et RITA RONDEAU, fille majeure et usant de ses droits, tous deux demeurant à 964, rue Cherrier, Montréal dit district, en leur qualité d'héritiers présomptifs d'ARTHUR DION, ci-devant marchand, domicilié à Montréal, et maintenant absent, présenteront à la Cour supérieure, siégeant à Montréal, Division de Pratique, chambre 31, au Palais de Justice de Montréal, une requête afin d'être envoyés en possession provisoire des biens de l'absent.

Toutes personnes qui auraient quelques droits contre le patrimoine dudit ARTHUR DION sont requises de présenter la et alors leur réclamation. Montréal, le 18 février, 1942.

PREVOST, ROBERT & ROBERT, Avocats des requérants.

Des Chinois devant notre Cour d'Appel

Le Chee Kung Tong demande à ce tribunal de casser un jugement de la Cour supérieure

Le club Chee Kung Tong, puissante organisation chinoise qui a des ramifications dans tout le Canada, avait pris une injonction en Cour supérieure contre Lee Yum Lim et quelques autres Célestes pour faire cesser certains actes et agissements de ces messieurs, des membres dissidents du Chee Kung Tong (maçonnerie internationale chinoise). Un jugement de l'hon. juge Savard, de la Cour supérieure, rendu le 20 mars 1941, avait renvoyé la requête d'injonction, et les demandeurs en Cour supérieure se présentent devant la Cour d'appel hier, pour faire casser ce décret du tribunal inférieur. Me Auguste Mathieu, c.r., de l'étude Blain & Fautoux, avocat des appelants, soumit au tribunal que ceux-ci sont les officiers supérieurs du Chee Kung Tong, dont le caractère, l'intégrité et la réputation ont été affectés par les agissements des défendeurs (intimés en Cour d'appel). Les défendeurs sont des officiers inférieurs de la même association qui créent la zizanie au sein de l'association et cherchent à supplanter les demandeurs-appellants.

Les faits reprochés aux intimés ne sont pas contestés, a ajouté Me Mathieu. Le seul motif de contestation à l'encontre de la demande d'injonction, consiste en un plaidoyer de justification. Les intimés ont prétendu que les appelants étaient subordonnés à la juridiction et à l'autorité d'un prétendu conseil suprême qui siégerait à Victoria ou Vancouver; que ce conseil suprême avait démis les appelants de leurs fonctions pour les remplacer par les intimés, et que ces derniers, agissant sous l'autorité de ce prétendu conseil, ne pouvaient être recherchés en justice pour les actes posés.

Dans son plaidoyer, Me Mathieu expose:

"L'honorable président du tribunal, qui avait réservé une objection des appelants, à la production de certains documents par les intimés, pour adjudication ultérieure, a omis de la faire dans son jugement rejetant la demande d'injonction, et nous renouvellerons cette objection devant cette honorable Cour."

Après avoir souligné les erreurs qu'aurait commises le tribunal inférieur dans son jugement, l'avocat des appelants conclut:

"Il n'y a pas de doute que les appelants ont subi un préjudice réel et des dommages matériels par suite des actes illégaux des intimés en voyant leur source de revenus tarir, car les agissements des intimés ont empêché les souscripteurs de continuer leurs versements à l'association Chee Kung Tong; en voyant leur réputation et leur honorabilité attaquées et diminuées aux yeux de leurs compatriotes, et ceci a peut-être une importance très considérable chez les peuples asiatiques. L'appelant elle-même et les appelants, ses directeurs, ont réclamé en tout \$1,500 de dommages, mais nous laissons à la discrétion de ce haut tribunal d'accorder le quantum de dommages qu'elle jugera approprié dans les circonstances. Pour toutes ces raisons, nous soumettons que le jugement du tribunal inférieur, rendu le 20 mars 1941, devrait être cassé et annulé; que l'injonction devrait être maintenue et un montant de dommages approprié, alloué aux intimés, le tout avec dépens, tant en Cour supérieure qu'en Cour d'appel."

Me Charles Coderre, c.r., représentait les intimés. (C. A. 2,076.)

Ernest Duplessis en Cour d'Assises

Il est accusé d'homicide involontaire, à la suite de la mort de Jean Savitz

Le procès d'Ernest Duplessis, accusé d'homicide involontaire, à la suite de la mort de Jean Savitz, 29 ans, survenue la veille de Noël, à l'intersection des rues Hochelaga et Cadillac, commencé hier devant le jury de la Cour d'Assises, sous la présidence de l'hon. juge Wilfrid Lazure, de la Cour supérieure, se terminera aujourd'hui. Me Omer Legrand, C.R., avocat du ministère public, a fait entendre tous ces témoins, et la défense, représentée par Me Georges Reid, ayant Me John Crankshaw, C.R., pour conseil, commença sa défense l'après-midi.

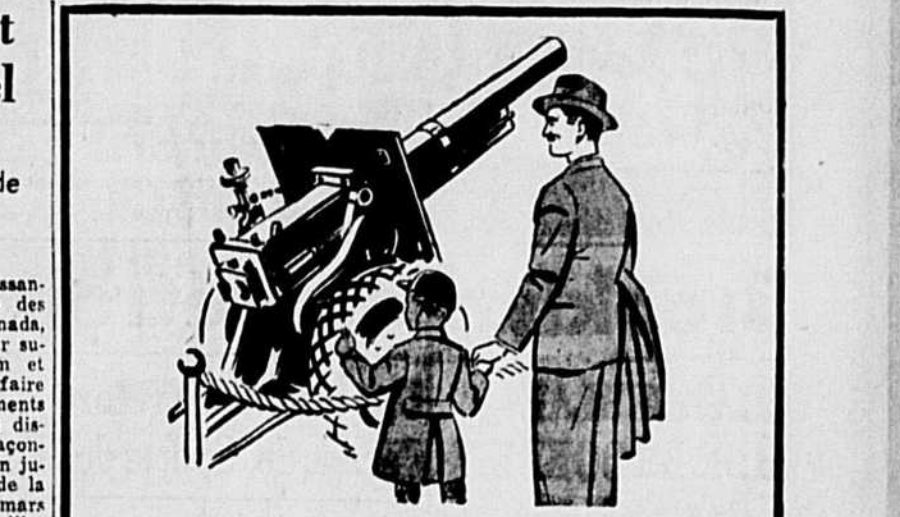
Le ministère public appela tout d'abord le docteur Rosario Fontaine, médecin-légiste de la province, qui fit l'autopsie du cadavre, M. Benoit Laroche, ingénieur civil qui produisit les plans du théâtre de l'accident, et M. Henri Thibodeau, photographe, qui mit au dossier plusieurs photographies des rues Hochelaga et Cadillac à leur intersection.

Un autre témoin, Joseph Savitz, 31 ans, 2447, rue Louis-Veuillot, frère de la victime, déclara qu'il vit son frère gisant sur le trottoir quelques instants après avoir quitté le logis paternel. La victime mourut peu après à l'hôpital Notre-Dame. Mme Lucien Lorrain (Mlle Savitz), qui accompagnait la victime et qui fut légèrement blessée dans cet accident, déclara au jury qu'elle venait de quitter la maison pour aller travailler à l'usine de la rue Louis-Veuillot lorsque tous deux, après avoir tourné sur la rue Hochelaga, commencèrent à traverser la chaussée à l'intersection de la rue Cadillac. C'est à ce moment que le camion de l'inculpé, arrivant à une vitesse excessive, au dire de ce témoin, frappa la victime.

LE GARAGE "GENE"

Eugène Vendette, garagiste mécanicien qui fait ses affaires sous le nom de "Gene Garage", à 5924, rue Papineau, accusé de divers délits par le comité concédé de l'industrie de l'automobile, décidait de s'avouer coupable, hier, avant son procès devant le juge Armand Cloutier, président à l'audience des Conventions sociales. Le tribunal a imposé au prévenu deux amendes et des frais qui dépassent \$60.

On reprochait à Vendette d'avoir exercé son métier de mécanicien



"Oh, comme celui que j'ai"

"Oui, mon petit, mais ce n'est pas un jouet. C'est un 25 qui fait de la bonne besogne et il coûte \$25,000. Nos soldats ont besoin de milliers de canons semblables sans compter les anti-avions et anti-tanks, mitrailleuses, fusils et mortiers, ce qui représente un montant énorme d'argent."

NOUS DEVONS TOUS AIDER A LES PAYER!
NOUS POUVONS et ACHETERONS PLUS et ENCORE PLUS

d'Obligations de la Victoire

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

R. S. V. P.

Par Adrien ROBITAILLE

Réponses aux questions posées en dernière page

1.—En vous posant cette question sur l'aptitude extraordinaire des employés du téléphone à réparer la cause d'un trouble au réseau, nous avons voulu mettre à l'épreuve votre faculté d'observation. Il y a longtemps que nous ne vous avions soumis de problème de ce genre. Vous en trouverez la réponse dans un entrefilet de la section jaune de l'annuaire local; nous ne faisons aucun scrupule de mentionner le fait, qui ne peut être interprété comme réclame, car la compagnie en question possède ici un monopole de ce service de communication. Et maintenant voici comment on peut connaître le lieu d'une détérioration du service. Les câbles téléphoniques sont gisés dans une enveloppe de plomb, dans laquelle est insufflé du gaz nitrogène ou azote. Le nitrogène sert à prévenir l'humidité qui serait mortelle pour l'état et le bon fonctionnement des fils. Mais le plomb pourrait être corrodé par les acides que contient le sol. Le nitrogène qui s'échappe par la fissure interviendrait alors en mettant en branle, par son action chimique, des sonneries placées à divers intervalles.

2.—Voilà bien en effet de la bonne logique: l'anneau, marque d'une dépendance, d'une servitude, pour les esclaves des Romains antiques; et l'absence d'anneau, comme de servitude, pour leurs maîtres. Oui, certes, mais n'oubliez pas d'abord qu'il est deux sortes de liens: les liens physiques, ceux de l'esclavage comme on l'entendait autrefois, comportant permission de battre à mort son esclave pour une désobéissance; et les liens moraux, qui n'amènent pas de sanctions pratiques et légales. C'est une dépendance morale que contractait envers l'Etat le Romain lorsqu'il parvenait à l'âge d'homme et qu'il pouvait revêtir à la fois la toge virile, vêtement des hommes libres et honnêtes, et l'anneau. N'étant appelé à participer ni à la direction ni à la défense de cet Etat, l'esclave ne pouvait donc porter l'anneau. C'est beaucoup plus tard que l'anneau fut réservé au mariage. Les Germains ou Allemands de l'antiquité, dans la même intention, portaient, eux, un bracelet au poignet gauche. Il était de métal tout uni et souvent fort lourd, son poids variant suivant le rang du porteur.

3.—Il est de fait qu'on ne compte presque aucune reine assassinée, quoique quelques-unes aient pu prétendre à bon droit qu'elles étaient assassinées par les fâcheux et les suppliants qui hantent toujours les cours souveraines. Ce genre de mort ne fait pas mourir! Il est arrivé assez souvent, durant les temps antiques, qu'un vainqueur, enragé des misères subies pendant la guerre et le siège de la capitale ennemie, ait impitoyablement passé au fil de l'épée l'épouse (ou les épouses) de l'adversaire, surtout quand elles avaient contribué à prolonger la résistance. Mais les attentats individuels sont infiniment plus rares, surtout si l'on y cherche une intention politique. A ce prix, on ne compte guère que Jeanne d'Albret, reine de Navarre et chef du parti protestant, qui fut empoisonnée sur l'ordre de Catherine de Médicis, reine de France, chef du parti catholique; et l'impératrice d'Autriche-Hongrie Elisabeth, frappée à Genève en 1898 par un anarchiste italien. Quant à l'impératrice romaine Poppée elle fut frappée à mort par son époux furieux, Néron.

MELOCHE N'ETAIT PAS LA

Zoël Meloché, 20 ans, 5124, Quatrième avenue de Lachine, accusé d'homicide involontaire à la suite de la mort de Mme E. Blakey, 60 ans, 101, Chemin Raglan, à Kingston (Ont.), a été acquitté hier par le juge Maurice Tétrault, président à une audience des enquêtes judiciaires. Non seulement cette femme avait été tuée dans cette collision entre l'automobile dans laquelle elle se trouvait, et un camion, mais sa petite-fille, Gloria Henley, âgée de 5 ans, et deux autres citoyens de Toronto avaient perdu la vie. Cet accident est survenu le 18 novembre 1941, sur le boulevard Métropolitain, à Beaurepaire.

De tous les témoins entendus, pas un seul n'a pu établir que l'inculpé Meloché était dans le camion lors de la collision. La preuve révéla au contraire qu'il n'y était pas. Devant ces faits, le tribunal libéra aussitôt le prévenu qui n'avait pas d'avocat.

Cérémonie d'ordination à Trois-R

GAZOLINE, GRAISSE, HUILE, LAVAGE, SIMONIZ

Entretien de la journée ou au mois
avec service de livraison

CAPACITE 200 VOITURES
SERVICE DE 24 HEURES

LAURIER GARAGE

GERALD GROULX, L.T.E.E. Propriétaire

390 ouest, avenue Laurier - - - CR. 3115

Le Canada

14

MONTREAL, VENDREDI 20 FEVRIER 1942

TAIT-FAVREAU Limitée

L. FAVREAU, O.D.D. président

Le spécialiste OPTOMETRISTE
LORENZO FAVREAU
et ses assistants Lucien Hébert, B.A.O.,
C. Montfort, B.A.O.

EXAMEN
DE LA VUE
Troubles
musculaires de l'oeil
VERRES
CORRECTEURS

Bureau du Centre :
200 R. ST-CATHERINE • 6000, rue ST-HUBERT
Tél. LA. 6708

Bureau du Nord :
6000, rue ST-HUBERT
Tél. CA. 9344

Québec acclame les soldats américains

Le détachement du 81^e régiment d'infanterie de la 26^e division de la première armée américaine défile dans les rues de la capitale — Réception au Parlement — M. Godbout souhaite la bienvenue aux soldats

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada) — La Citadelle de Québec est gardée ce soir par des soldats américains.

Il y a 167 ans et 50 jours, le 31 décembre 1775, le général Montgomery, à la tête d'une petite armée des Etats-Unis, tentait d'escalader la falaise de Québec et de s'emparer de notre citadelle. Il fut repoussé.

Aujourd'hui les soldats américains ont été reçus à bras ouverts par les Québécois. Ils ont défilé dans nos rues, acclamés par la foule. Ils ont visité le parlement. L'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, et les membres du cabinet qui étaient en séance, se sont rendus dans la salle du Conseil législatif, où les troupes, portant le casque d'acier et tout leur équipement de guerre, ont été reçus comme des amis.

Le détachement appartient au 81^e régiment d'infanterie de la 26^e division de la 1^{re} armée américaine. Il arrivait de Camp Edwards, Massachusetts, où il subit son entraînement avant d'aller combattre nos ennemis. La visite a été organisée à l'occasion de la campagne de l'emprunt de la victoire.

Les militaires étaient commandés par le brigadier-général H. F. Loomis, qui avait pour second en commandement le major Joseph-Napoléon Vigeant, un Franco-Américain. Les 10 officiers et les 130 soldats américains sont tous des jeunes gens dont la belle tenue a fait une profonde impression sur la population de Québec.

A leur arrivée au parlement, ils furent rejoints par le brigadier Georges Vanier, commandant du district militaire de Québec, accompagné de son officier d'ordonnance, le capitaine Gabriel Belleau.

Le comité provincial de l'emprunt de la victoire était représenté par M. P. D. Chapman, président du comité des relations publiques, M. Henri Bray, président du comité de l'Est de la province de Québec, et quelques-uns des officiers du comité local, M. J. A. McManamy, M. Henri Clément, M. E. V. de Waele, M. Paul Trépanier.

En arrivant dans la salle du Conseil législatif, le premier ministre était accompagné des hon. MM. Wilfrid Groulx, P. Emile Côté, Henri Groulx, Hector Perrier, Edgar Rochette, Oscar Drouin, Cléophas Bastien, Léon Casgrain, Wilfrid Hamel. Le détachement présente les armes aux membres du gouvernement provincial. La fanfare exécute une marche militaire puis l'hon. Adélard Godbout prit la parole.

« Mes chers amis, dit le premier ministre, vous êtes les bienvenus à Québec. Nous saluons en vous les représentants d'un grand pays qui a toujours été notre ami. Nous avons eu, il y a plus de 125 ans, des petites difficultés entre nous, mais tout le monde les a oubliées.

« Nous nous battons ensemble pour la démocratie, pour le principe du gouvernement par le peuple et pour le peuple que nos deux pays ont choisi et que nous chérissons tous.

« Pendant que vous êtes à Québec, je vous demande de regarder et

d'écouter. Vous constaterez alors que est l'esprit qui anime la province que vous visitez en ce moment.

« Quelquefois, on dit que dans cette province nous avons une opinion différente de celle des autres parties de notre pays et de l'Amérique.

« Une seule opinion existe, aujourd'hui. Nous voulons gagner la guerre et nous prenons les moyens de la gagner, devantant parfois les moyens jugés nécessaires à la victoire.

« Nous vous remercions de votre visite et des belles démonstrations que vous avez faites à Montréal et à Québec. J'ai eu le plaisir de vous voir défilé à Montréal et j'en ai été fier.

« J'espère que votre trop court séjour ici ne sera pas le dernier. Je vous invite tous et chacun de vous à revenir afin de faire plus ample connaissance avec nos concitoyens, qui vous accueilleront toujours avec le plus grand plaisir parce qu'ils vous considèrent comme des frères.

Après cette déclaration, le premier ministre a passé à travers les rangs du détachement, accompagné du général Loomis et du général Vanier.

Puis, musique en tête, les soldats américains sont montés à la Citadelle de Québec, où ils veillent sur la ville ce soir avec les soldats du Royal 22^e Régiment et des Royal Rifles du Canada.

Cet événement est un des beaux symboles de la grande alliance du Canada et des Etats-Unis dans la guerre actuelle.

L'emprunt chez les employés municipaux

MM. Gabriel Morin et Arthur Hooper, du greffe de la Ville, chargés de l'organisation

Hier après-midi, à la demande de M. Hubert Desaulniers, représentant du comité de l'emprunt de la victoire, plusieurs employés municipaux se sont réunis dans la salle des délibérations du conseil pour y organiser la vente des obligations du Dominion chez les employés de la Ville.

Me Louis-A. Lapointe, assistant de Me Honoré Parent, directeur des services, prononça une brève allocution dans laquelle, au nom de son chef, il invita tous les fonctionnaires à prêter généreusement leurs économies à l'Etat, afin de l'aider dans la poursuite de son effort de guerre. M. Desaulniers a aussi porté la parole.

Après quoi il fut décidé que l'organisation de la vente des obligations serait confiée, à l'hôtel de ville, à MM. Gabriel Morin et Arthur Hooper, tous deux du greffe de la Ville. Assistaient à la réunion: MM. A. Pérusse, du personnel du bureau de révision; H. Touchette, du service des finances; Albert Martin, du bureau des estimateurs; D. DesOrmeaux, du service des travaux publics; Jean-Baptiste Noël, du contentieux; E. Lamoureux, du bureau de l'auditeur; Georges Rochon, du service de la santé; le capitaine C. Du-rocher, du service de la police; Albert Lefebvre, du service des incendies; A. Clossey, du service de l'urbanisme; Pierre Patoine, du service des achats et magasins; H.-H. Dandreaux, du service du bien-être social; et Ernest Hooper, du fonds de pension.

Tous ces hommes se chargeront, sous la direction de MM. Gabriel Morin et Arthur Hooper, de la vente des obligations dans chacun des services dont ils font partie.

La campagne de l'emprunt pour les employés de la Ville commencera lundi prochain et se terminera le samedi suivant. Elle n'a pas d'objectif déterminé à atteindre.

Il est probable que, cet après-midi, vers cinq heures, les fonctionnaires se réuniront tous à l'hôtel de ville pour y entendre quelques-uns des organisateurs de la campagne de l'emprunt, dont l'hon. Philippe Brail, conseiller législatif et ministre sans portefeuille dans le cabinet provincial. Son Honneur M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, portera aussi la parole.

A la cérémonie du "Feu de la Liberté"



Hier soir le "Feu de la Liberté" a été allumé dans la ville de Montréal par Son Honneur le maire, M. Raynault. La cérémonie a revêtu un caractère particulier, qui ne manquait pas de pittoresque, et la foule qui a vu cet événement en gardera longtemps le souvenir. Sur la photographie ci-haut, prise immédiatement après que le maire ait allumé le bûcher, on remarque, de gauche à droite: M. James R. Pearson, maire de Montréal-Ouest, le lieutenant Pollard, garde du corps du maire de Montréal, le maire de Ville-Mont-Royal, M. Metcalf, M. Walter Merrill, maire de Westmount, Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, M. Emile Naud, conseiller municipal et M. H. G. Pearson, maire de la ville d'Hampstead. (Centre, le feu de la Liberté allumé sur le flanc du Mont-Royal. (Photos CANADA)

Volailles, lapins et pigeons asphyxiés

Cent quarante-six poules, cinq lapins et autant de pigeons furent asphyxiés, aux petites heures, hier, dans un incendie qui se déclara dans l'établissement de M. David Donker, commerçant de volailles, 1192, rue St-Dominique, (à l'arrière de l'immeuble du marché St-Laurent). Les pompiers commandés par le chef de district Arthur Ferron, eurent tôt fait de maîtriser les flammes avec l'aide d'une puissante lance. On dut briser la porte d'entrée de l'établissement, à l'arrivée des pompiers, et aussi ouvrir promptement les portes du marché, afin d'évacuer promptement la fumée dense qui s'était accumulée dans l'édifice. Personne ne fut blessé au cours des manœuvres.

Voyage de l'hon. Hector Perrier à New-York

Plusieurs personnalités canadiennes accueillent le secrétaire de la Province

New-York, 19. — Au cours d'un bref séjour à New-York, l'honorable Hector Perrier, secrétaire de la province de Québec, a rencontré récemment les boursiers de la province de Québec qui poursuivent leurs études dans la métropole américaine, ainsi qu'un certain nombre de Canadiens qui habitent New-York.

On remarquait à cette réunion: M. Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre au Metropolitan Opera; M. Raoul Jobin, ténor du Metropolitan, et Mme Jobin; Mlle Suzette Forges, Prix d'Europe 1940; Mlle Marcelle Martin, Prix d'Europe 1941; Clermont Pépin, jeune compositeur, étudiant au Curtis Institute à Philadelphie; André Mathieu, qui a remporté le premier prix dans un concours organisé récemment par la Société philharmonique de New-York pour les jeunes compositeurs; les parents de M. et Mme Rodolphe Mathieu; Mlle Rolande Dion, M. Gérard Gélinais, de Dr Carleton Auger et M. Henri Beaulac, tous boursiers de la Province à New-York.

Parmi les autres Canadiens présents, il y a lieu de mentionner M. F. M. Gibaut, directeur des agences commerciales au ministère du commerce à Québec; M. Charles Charrier, directeur de l'agence générale de la province à New-York; M. Watson-A. Fournier, directeur de l'Office du Tourisme à New-York, et Mme Fournier.

Tué par un éboulement

Barratue, Qué., 19. (P.C.) — J. Béland, de ce village de l'Abitibi, a été enseveli sous un éboulement dans une sablière. Deux autres hommes, MM. Roland Julien et Evariste Rousseau ont été grièvement blessés.

Le Dr Gaspard Fautoux à l'Association libérale Sainte-Marie, ce soir

M. le docteur Gaspard Fautoux, récemment élu député du comté de Sainte-Marie à la Chambre des Communes,



sera l'hôte d'honneur à l'Assemblée qui tiendra ce soir l'Association des libéraux de Sainte-Marie.

La réunion de ce soir aura lieu à la salle de l'Association, 1410, rue Pape. Elle s'ouvrira à huit heures et demie. On y procédera à l'élection d'un nouveau président.

Tous les libéraux du comté de Sainte-Marie sont invités à ce rassemblement. Le docteur Gaspard Fautoux y portera la parole.

Ancien député décédé

Calgary, 19. (P.C.) — M. J. Peter McArthur, député libéral de Glouchester à l'Assemblée législative de l'Alberta de 1913 à 1918, est décédé à sa demeure, aujourd'hui, à l'âge de 79 ans.

On modifiera la loi des pensions des fonctionnaires

Québec, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Les amendements à la loi des pensions des fonctionnaires, qui seront présentés à l'Assemblée législative à la prochaine session, auront pour but d'accroître la sécurité du plus grand nombre possible d'employés du gouvernement, nous déclare aujourd'hui l'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province. Grâce à ces amendements,

nous dit M. Godbout, le personnel du service extérieur de l'Administration provinciale et des diverses commissions jouira de mêmes avantages que les fonctionnaires permanents qui ont actuellement droit à la pension.

La loi des pensions sera modifiée de façon à mieux protéger les fonctionnaires contre les risques de l'avenir. Ainsi ils tiendront davantage à leur situation et leur travail en sera plus efficace.

Le feu de la liberté a été allumé à Montréal

La cérémonie a eu lieu, hier soir, sur le flanc du Mont-Royal — On y remarquait plusieurs maires des municipalités de l'île de Montréal — Le maire Raynault a prononcé une allocution

Son Honneur le maire de Montréal et plusieurs de ses confrères des municipalités environnantes ont assisté, hier soir, à la cérémonie du "Feu de la Liberté", qui a eu lieu sur le flanc du Mont-Royal devant plusieurs centaines de personnes. Parmi les maires présents on remarquait: Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, qui a allumé le feu de la liberté; M. J. Beaubien, maire d'Outremont; M. W. Merrill, maire de Westmount; le maire Metcalf, de Ville-Mont-Royal; M. H. G. Pearson, maire de Hampstead; M. James R. Pearson, maire de Montréal-Ouest et M. G. P. Laurin, maire de Ville St-Laurent.

La cérémonie a débuté par un défilé, qui était divisé en deux troupes, l'un venant de l'est et l'autre de l'ouest.

Le défilé de l'est était de beaucoup la plus importante et ses flambeaux pouvaient se voir à une grande distance. En tête de ce défilé il y avait des drapeaux portés par les cadets du Mont-St-Louis; ensuite venaient le C.E.O.C. de l'Université de Montréal, six fanfares de raquetteurs, des détachements de raquetteurs représentant 12 clubs de la métropole, une escouade de la police à cheval de la ville de Montréal, un détachement du C.P.C. et une escouade des Frontiers Men qui ont fait une haie d'honneur le long de la route suivie par les maires.

Le défilé qui venait de l'ouest est venu rencontrer celui de l'est en face du kiosque à musique du parc Jeanne-Mance. En tête de ce défilé, il y avait un groupe d'étudiants de l'Université McGill, un détachement du Corps d'aviation canadien, précédé de leur fanfare, un groupe de vétérans et de membres de l'Union Nationale belge et un groupe de skieurs de l'armée canadienne.

Quand les deux troupes du défilé furent réunies, les maires se rendirent près du feu de la liberté, magnifique bûcher de 30 pieds de hauteur et de 25 pieds de diamètre, dû entièrement à l'habileté de l'un de nos compatriotes, M. Armand Giroux.

Après avoir mis le feu au bûcher M. Raynault dans une brève allocution, demanda aux monténégrins de venir en aide au gouvernement en souscrivant à l'emprunt de la victoire. « La fête de ce soir, a-t-il dit, est une étape très saillante dans la durée

de cette campagne que nous avons entrepris en nous rendant à la demande du gouvernement de notre pays, qui, en ce moment, a besoin de voir, argent pour pouvoir aux grandes nécessités de l'heure.

« Votre présence ici indique votre détermination de faire tout en votre pouvoir pour que Montréal prenne le devant, si possible, dans cette grande poussée nationale.

« Devant l'enthousiasme que vous manifestez ce soir, je m'autorise, en votre nom, à assurer, tout le comité national de l'emprunt que les hommes dévoués et éminents qui forment le comité local, que Montréal, une fois de plus, fera sa part et ne les déçoit pas.

(Suite page cinq)

M. Jean Bruchési parle des origines de notre ville

Conférence spéciale de l'Alliance Française à l'occasion du 11^e Centenaire

L'Alliance Française présentait hier soir, dans la grande salle de l'hôtel Ritz Carlton, une conférence spéciale à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de la ville de Montréal, donnée par le sous-secrétaire de la province, M. Jean Bruchési.

Mieux que tout autre qualifié pour rappeler les origines glorieuses de notre ville, le conférencier se reporta aux premiers civilisés qui ont foulé le sol de Ville-Marie.

Jacques Cartier fut le premier Européen à mettre le pied sur l'île de Montréal et le premier aussi à en faire une description. Moins d'un siècle plus tard, Champlain abordait l'île. Il y faisait défricher une pièce de terrain qu'il appela "Place Royale" et qui prit plus tard le nom de "Pointe à Callières". C'est à cet endroit que M. de Maisonneuve érigeait un fort, de mai 1642 à mars 1643. Montréal était fondé. Mais, bientôt les premiers habitants sortaient du fort, et des maisons s'élevaient de l'autre côté de la rivière St-Pierre, sur la ligne de la rue St-Paul actuelle.

Le conférencier rappelle brièvement les difficultés de tous genres qui assaillirent les associés de Notre-Dame de Montréal, le fondateur et ses compagnons. De 1643 à la fin du XVII^e siècle, les Iroquois ne cessèrent de harceler les habitants de Ville-Marie, dont le nombre ne dépassait guère 2,000, soixante ans après la fondation.

En 1725, Montréal avait à peu près l'aspect qu'il devait offrir en 1760, aux soldats du général Amherst. Le 8 septembre de cette année-là, les défenseurs remettaient leurs armes au général victorieux et, bientôt, il ne restait plus aucun soldat et officier des armées de Louis XV.

De par sa situation géographique dont les fondateurs avaient vite saisi l'importance, Montréal était devenu et devait rester longtemps encore le principal centre du commerce des pelleteries. Mais son développement réel ne devait se produire qu'avec la navigation à vapeur. Jusqu'à ce moment-là, Montréal n'a pour ainsi dire pas de port. La ville continue d'être enfermée dans ses murailles de pierre. En quelque sorte elle grossit sur place, sans sortir des fortifications, dont le démantèlement s'acheva en 1817. Peu à peu, toutefois, l'industrie contribue au développement de ses faubourgs. Des maisons de ferme se construisent sur divers points de l'île, qui seront souvent le point de départ d'une paroisse ou d'une petite ville, jusqu'au jour où Montréal les absorbera à peu près toutes.

M. Bruchési donne d'intéressants détails sur la construction, les monuments et les rues de l'île pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. Il souligne les principaux événements qui sont survenus: événements d'ordre politique, d'ordre militaire ou d'ordre purement social. Il rappelle ce qu'était à cette époque la vie des Montréalais et montre comment le

(Suite page sept)

Souscriptions importantes à l'emprunt de la victoire

Cinq souscriptions importantes ont été enregistrées au cours de la quatrième journée de la campagne. Le montant global des souscriptions à la fermeture des bureaux mercredi se chiffrait par \$124,576,250

Ottawa, 19. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Cinq souscriptions importantes ont été enregistrées au cours de la quatrième journée de souscription à l'emprunt de la victoire, déclarait-on, ce soir, au quartier général national.

En tête de la liste s'est classée la Consolidated Mining and Smelting Company avec une souscription de \$3,000,000 à laquelle participe sa filiale la West Kootenay Power Co. Vient ensuite la Canadian Cottons, Ltd., \$1,000,000; la Royal Trust Co., \$1,000,000; la Pacific Mills, Ltd.; Ocean Falls, C.B., \$500,000; le Crédit Foncier Franco-Canadien, \$500,000; et la Kelly Douglas and Co. Vancouver, \$200,000.

Le montant global des souscriptions recueillies à la fermeture des bureaux mercredi, se chiffrait, ainsi qu'on l'a annoncé ce matin par \$124,576,250. Le nombre des petites municipalités canadiennes qui souscrivent à l'emprunt de la victoire à même leur caisse d'amortissement augmente tous les jours.

On signale de Québec que la Caisse Populaire de la paroisse de St-François-d'Assise a sous \$10,000, montant qui représente les économies d'un bon nombre de petits épargnants. Le chiffre des commandes reçues de souscripteurs individuels s'accroît rapidement, et les fonctionnaires chargés de la vente d'obligations aux employés par le moyen du plan d'épargne sur les salaires signalent des succès de plus en plus nombreux.

Parmi les plus importantes souscriptions signalées ce matin, notons celles de l'Imperial Oil Co., Ltd., \$5,000,000; de la T. Eaton Co., \$3,500,000; de la Montreal Light, Heat and Power Cons., \$2,500,000; de la Falconbridge Nickel Mines, \$1,500,000; de la Moore Corp., \$1,000,000; de la British Columbia Telephone Co., \$1,000,000; de la United Corporations, Ltd. Montréal et de la Canadian Order of Foresters Brantford, \$750,000; et de l'Université Queen's, \$235,000.

R. S. V. P.

Par Adrien ROBAILLE

QUESTIONS

1.— Tranquillement installé dans votre logis, vous voyez s'avancer les employés de la compagnie de téléphone qui s'arrêtent en un point de la chaussée et se mettent aussitôt à l'ouvrage sur quelque câble souterrain. C'est là le signe qu'il existait un trouble; mais personne ne leur a dit exactement où s'en trouvait la cause. Comment donc ont-ils pu le savoir et le savoir si bien qu'ils ne font même pas une erreur d'un demi-pied dans leurs recherches. Ils savent toujours exactement où est le mal; et vous devriez savoir tout au moins, comme eux, comment ils le savent...

2.— L'anneau porté au doigt, chez les hommes comme chez les femmes, a toujours été considéré comme la marque d'un lien, d'une servitude quelconque. Lien souvent agréable à porter... si c'est celui du mariage! Mais il n'empêche que c'est quand même un lien et l'homme vraiment maître de lui-même ne saurait en supporter aucun. Comment se fait-il alors que l'on nous dise que, chez les Romains d'autrefois, si orgueilleux, les hommes libres se flattaient d'en porter un, tandis que les esclaves n'y avaient aucun droit? S'il en est qui eussent dû porter un anneau, c'était bien ces derniers...

3.— Le "métier de roi" garde encore ses dangers plus que jamais à notre époque, où pourtant les souverains ne sont plus guère nombreux. Les attentats sont encore plus nombreux que les coups d'Etat qui amènent quelque abdication forcée. Le fait que la royauté n'est plus que constitutionnelle partout dans le monde n'arrête même pas les meurtriers cherchant des responsables. Tout au moins les reines sont-elles à l'abri de leurs coups, car on ne cite jamais de meurtre d'une souveraine, à moins qu'on ne veuille appeler ainsi les épouses de chefs barbares. Jamais un meurtre, est-ce sûr?

(Voir réponses en page 9)

POUR TELEPHONER AU "CANADA"

Dans le jour
HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES:
Police, incendies, accidents HA 5131
Sport HA 5132
Directeur de l'information HA 5133
Atelier de composition HA 5134
Service d'information HA 5135
Circulation et expédition HA 5136
Rédacteur en chef HA 5137



Les plus grands choix et les plus bas prix pour CHARBON et BOIS sec "à l'abri"

Wilson Frères
Jas. Charbon, Prop.
CHERRIER 2161

CR. 2135

BEURRE-OEUF-PROVISIONS

TOURIGNANT

FRÈRES

BEURRE 36c
de 35c
Crèmerie 33c

6312 rue SAINT-HUBERT
5155 rue SAINT-LAURENT
3475 rue ONTARIO EST
2329 rue MASSON
2034 rue MONT-ROYAL EST
1127 rue MONT-ROYAL
1374 rue ONTARIO EST
2189 rue ONTARIO EST
1554 rue STE-CATHERINE
6310 rue SAINT-HUBERT
4843 rue WELLINGTON

Nous servons à 6 h. 30 tous les jours excepté les vendredis et samedis

AUJOURD'HUI! NOUVEAUX GILETS SPORT 5.95

Chacun chez Dupuis Frères

pour hommes et jeunes gens — Cravette épaisse et serrée